This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600013055K

VIE DE JEAN DIODATI

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL.

VIE

DE

JEAN DIODATI

THÉOLOGIEN GÉNEVOIS

1576-1649

PAR

E. DE BUDÉ

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

LAUSANNE
GEORGES BRIDEL ÉDITEUR
1869
Droits réservés.

210. g. 282.

CHAPITRE I.

Emigration de la famille Diodati.

La Réforme dont les premiers feux brillèrent en Allemagne et en Suisse ne tarda pas à répandre sur les contrées voisines ses rayons bienfaisants. L'Italie ne pouvait pas demeurer étrangère à cette influence. Déjà dans ce pays les nobles précurseurs de la doctrine nouvelle, Valla, Mantuanus, Pico, et Savonarole combattant hardiment les erreurs qui envahissaient l'Eglise et la religion tout entière, avaient préparé le terrain où devaient germer les semences évangéliques. Avant l'année 1530 la vérité était prêchée publiquement en Italie.

« Nous avons appris avec la plus vive douleur, dit le pape Clément VII, qu'en différents endroits de l'Italie, l'hérésie contagieuse de Luther étend ses ravages non-seulement parmi les séculiers, mais encore sur les ecclésiastiques et les religieux, et sur les ordres de toute espèce ; à tel point, que quelques hommes, par leurs discours et leurs conversations, et ce qu'il y a de pis par des prédications publiques scandalisent et corrompent un grand nombre de fidèles attachés à l'église romaine et observateurs de ses lois : l'hérésie s'accroît de toutes parts, le faible heurte contre la pierre d'achoppement, et la foi catholique reçoit de cruelles atteintes[1]. »

A Modène nous voyons non-seulement plusieurs personnes correspondre avec Luther, mais un grand nombre des savants distingués qui y affluaient embrasser avec ardeur les nouvelles opinions.

A Florence les changements dans l'Eglise étaient attendus avec la plus vive impatience. En 1525 naquirent dans cette ville des discussions sur divers points de religion, et quelques Flo-

[1] Raynaldi, *Annales*, ad. ann. 1530.

rentins se mirent déjà du parti de la Réforme.

A Ferrare, Renée, fille de Louis XII, roi de France, et qui devint en 1527 l'épouse d'Hercule II, chef de la maison d'Este, accordait sa protection aux partisans des idées nouvelles, et c'est grâce à l'influence de cette princesse que la vérité échappa quelque temps aux poursuites. Avant de dire adieu à sa patrie, Renée de France avait appris à connaître les principes rénovateurs, en conversant avec les hommes illustres qui se trouvaient à la cour de Marguerite de Navarre. Ceux de ses amis que la persécution chassait de France venaient chercher un abri à Ferrare, où leur qualité d'hommes de lettres les dérobait aux soupçons. C'est ainsi que Calvin, sous le nom de Charles d'Heppeville, fut reçu par la princesse Renée avec les marques de la plus haute distinction.

A Bologne, Jean Molio prêchant l'Evangile fut le fondateur d'une église que Bucer félicitait en 1541 au sujet de ses doctrines avancées, et qui aurait fourni quatre années plus tard, si cela eût été nécessaire, six mille soldats au parti évangélique pour marcher contre le pape. En dépit des plus sévères ordonnances publiées dans cette

ville contre l'hérésie naissante, la pure lumière qui éclairait les pays d'alentour finit par y pénétrer.

A Vérone, Bergame, Brescia, mais surtout à Vicence et à Trévise, on voyait se déployer le drapeau de la vérité, bien que les novateurs fussent l'objet de cruautés commises par ordre supérieur. A Padoue. l'Evangile fut embrassé par un grand nombre d'étudiants et de professeurs.

A Naples, la doctrine de Luther et des autres réformateurs avait fait des progrès qui s'étaient étendus dans tout le pays. On pense qu'elle y avait été introduite par les Allemands qui, après le sac de Rome, forcèrent le général français Lautrec à lever le siége de Naples et restèrent quelque temps en garnison dans cette ville.

A Milan, depuis l'année 1524, on comptait des partisans de la Réforme. Deux causes avaient contribué à la propager dans ce pays. En premier lieu le voisinage du Piémont et de la Savoie où le reste des Vaudois persécutés s'étaient retirés, puis la situation incertaine du duché. En effet pendant les longues contestations que la possession du Milanais avait fait naître entre François Ier et Charles-Quint, et durant les occu-

pations successives de ce pays par les armées de ces deux souverains, les efforts des réformés avaient passé presque inaperçus.

A Faenza et à Imola le nombre des évangéliques s'accroissait de jour en jour. A Venise le sénat s'était toujours sagement opposé à l'inquisition papale. Possédant par son industrie une place d'honneur parmi les pays commerçants du monde, la république vénitienne jugeait convenable d'accorder aux étrangers, que les affaires amenaient dans ses ports, une grande liberté de pensée et de langage. « Cette république, dit Maccrie [1] dans sa remarquable histoire de la Réforme en Italie, était alors parmi les papistes ce que la Hollande est devenue parmi les états protestants. Elle se distingua longtemps par le grand nombre de ses imprimeries, et pendant que partout ailleurs on cultivait les lettres pour elles-mêmes ou pour flatter la vanité de ceux qui leur accordaient protection, elles étaient encouragées à Venise avec l'intention d'en faire une branche

[1] Thomas Maccrie, *Histoire des progrès et de l'extinction de la Réforme en Italie au seizième siècle*, suivie d'un abrégé de l'histoire de la Réforme chez les Grisons, ouvrage traduit de l'anglais, Paris. Ab. Cherbuliez, 1831 ; pag. 101.

importante d'industrie et de trafic. Les livres des protestants allemands et suisses étaient confiés aux marchands de cette ville qui les répandaient dans toutes les parties de l'Italie, et ce fut principalement à Venise que les versions de la Bible, ainsi que les autres livres religieux, s'imprimèrent en langue vulgaire. »

Cependant aucune ville d'Italie ne compta dans la première moitié du seizième siècle autant d'évangéliques zélés que la capitale de la république de Lucques. Ces lumières spirituelles étaient dues après Dieu au zèle de Pierre Martyr Vermigli, ce doux apôtre de la vérité qui joignait à la plus grande érudition les mœurs les plus pures et la piété la plus sincère. Contraint pour cause de santé de quitter Naples, il fut nommé visiteur-général des Augustiniens en Italie. Ces derniers, peu satisfaits d'une surveillance trop sévère, et redoutant la Réforme que Martyr voulait introduire dans les monastères avec le secours du cardinal Donzago, trouvèrent un excellent moyen de se débarrasser de leur fâcheux inspecteur en le faisant nommer prieur de San-Fridiano à Lucques,

en 1541. Cette place était honorable et investissait Martyr des pouvoirs épiscopaux. Ses ennemis l'avaient fait élire dans la pensée que sa qualité de florentin lui amènerait quelques désagréments par suite de la vieille animosité qui existait entre les citoyens de Lucques et ceux de Florence, mais il n'en fut rien. Bien au contraire Martyr fit preuve d'une si grande prudence qu'il se fit bientôt estimer comme s'il eût été natif de Lucques. Les habitants de cette ville étaient depuis longtemps lassés des abus de Rome et reçurent avec joie au milieu d'eux celui qui regardait l'amélioration des mœurs comme le but principal du christianisme. Plusieurs personnes à l'ouïe des sermons de P. Martyr, comprenant la triste servitude à laquelle leurs conducteurs spirituels les avaient jusque-là condamnés, rejetèrent le joug papal, adoptèrent la doctrine des réformés, et fondèrent une petite église qui s'accrut rapidement. Martyr pensant qu'il ne serait pas sage de communiquer à ceux qui n'étaient pas encore bien décidés les doctrines qui ne devaient être confiées qu'à des âmes sincères, résolut de créer à Lucques pour faciliter le déve-

loppement des nouvelles idées, une école qui fût pour l'Italie ce que Wittemberg était pour l'Allemagne.

Dans cette institution Paolo Lacisio, natif de Vérone, enseignait le latin ; Celso Martinengho, de l'illustre famille de comtes de ce nom, professait le grec, et Emmanuel Tremellio, qui se distingua plus tard comme savant orientaliste, donnait des leçons d'hébreu. Martyr s'occupait lui-même d'appliquer toutes les connaissances littéraires recueillies par les élèves à l'interprétation des saintes Ecritures, et à cet effet il leur lisait le Nouveau Testament et les Psaumes. A ces conférences se pressaient des hommes distingués, tels que les Burlamaqui, les Christophe Brenta, les Théodore Trebellius, les Jules Terentianus, et tant d'autres. Aux protecteurs de la nouvelle doctrine il faut ajouter encore les descendants de l'une des plus anciennes familles de la république, dont les membres avaient exercé depuis le XIIIe siècle les plus hautes charges et s'étaient distingués dans les sciences et les lettres comme dans les armes ; nous voulons parler de la famille Diodati. Dans le temps où Pierre Martyr ouvrait le cœur des habitants de Lucques

à la douce parole de l'Evangile, Michel Diodati, homme de grands talents et d'un jugement éclairé, était à la tête de la république comme magistrat.

Sa femme Anne, fille de Martin Bonvisi, qu'il avait épousée en 1534, lui avait déjà donné deux fils et lui promettait un troisième enfant.

A cette époque les deux grands souverains du monde, Charles-Quint et le pape, eurent une entrevue à Lucques. Il fallait, suivant l'expression même de François Ier, « jouer quelque bon tour au Turc et aux Luthériens. » Pendant ce séjour où l'empereur et Paul III s'entretinrent longuement des querelles religieuses en Allemagne, du concile général [1] attendu avec impatience, de la guerre de Turquie et de bien d'autres intérêts, Anne Diodati accoucha le 17 septembre 1541. Charles-Quint instruit qu'une noble dame logée près du palais venait de mettre au monde un fils, voulut présenter lui-même l'enfant au baptême, et lui donner son nom. Le pape officia, et le petit Charles Diodati reçut comme présents les comtés de Sarsano, de Via regia et un quart des

[1] Le concile de Trente qui ne s'assembla qu'en 1545.

armoiries impériales [1]. Ce Charles Diodati devait être un jour le père du savant théologien à la mémoire duquel nous consacrons ces pages.

La visite de l'empereur et de Paul III eut les plus tristes conséquences pour Pierre Martyr. Dès longtemps les moines de son ordre, mécontents de la réforme de mœurs qu'en qualité d'intendant général il avait introduite parmi eux, l'espionnaient, le calomniaient et s'efforçaient secrètement de lui enlever sa liberté; mais redoutant les habitants de Lucques qui avaient une très grande estime pour leur prieur, ils n'avaient pu atteindre leur but détestable.

Après quelque temps d'hésitation, ils jugèrent que le moment de s'emparer de Martyr était venu. Toutefois avant d'exécuter leur plan, ils voulurent en faire l'essai sur un personnage moins important, afin de ne pas courir le risque de dévoiler leur impuissance par un échec. Ils jetèrent donc en prison un disciple de Martyr, un moine qui, en présence de hauts dignitaires

[1] *Armes des Diodati:* Parti: au 1er de gueules au lion d'or; au 2e, fascé d'or et de gueules de 6 pièces (quelques cachets portent le fascé de 8 pièces). Cimier: une double aigle éployée. Supports de lions. Devise: « Deus dedit. »

ecclésiastiques, avait osé prononcer un discours dans lequel il mettait en opposition les rites anciens avec les idées nouvelles. Les habitants de Lucques prirent parti pour le pauvre prisonnier, entrèrent de force dans le cachot et rendirent la liberté à leur compatriote ; mais à peine fut-il sorti de Lucques qu'il fut de nouveau emprisonné et traîné devant l'inquisition de Rome.

Les ennemis de Martyr, prévoyant que la noblesse et le peuple feraient échouer leur projet, renoncèrent donc au plan qu'ils avaient formé de se saisir de sa personne à Lucques, mais résolurent de le faire citer à Gênes.

Le cardinal Contarini, suspect d'hérésie, étant venu à Lucques pour se disculper auprès de Paul III des accusations dont il se voyait l'objet, fut informé du complot qui se tramait contre Martyr. Il conjura ce dernier d'apporter quelques modifications à sa prédication, le suppliant de ne pas s'exprimer avec autant de franchise sur certains articles, lui promettant en revanche de le défendre et d'être son intercesseur auprès du pape. Mais Martyr ne se laissa point ébranler, il déclara qu'il ne voulait à aucun prix cacher ses opinions, et qu'il professerait toujours et publi-

quement la vérité. Néanmoins il ne trouva pas prudent de séjourner à Lucques, et laissant de côté Gênes où il pressentait bien qu'un piége lui était tendu, il prit la route de Pise. Là il fut salué par la congrégation réformée au milieu de laquelle il célébra la première cène protestante. De Pise, Martyr partit pour Florence où il décida Ochino à quitter avec lui l'Italie. Cependant l'église qu'il avait fondée à Lucques ne devait pas succomber ; la plante qu'il avait semée avait poussé de trop profondes racines pour périr de sitôt. Le successeur de Martyr, Cœlio Secundo Curio lui fit faire de nouveaux progrès qui allèrent toujours croissant, et lorsque bien des années plus tard ce troupeau évangélique fut atteint par la persécution, ses membres aimèrent mieux quitter leur pays et leurs biens que de rentrer dans le giron de l'Eglise romaine.

A cette congrégation appartenaient aussi Pompée Diodati et sa mère Elisabeth, fille de Jeronimo Arnolfini ; il y avait encore Laure, femme de Pompée Diodati, fille de Julien Calandrini et de Catherine Balbani ; quelque temps après se joignirent à ce troupeau Nicolas Diodati et sa femme Julie, fille de Bénédict Calandrini, qui

tous après de longues pérégrinations et non moins de vicissitudes viendront en 1572 s'établir à Genève.

L'émigration des familles protestantes de Lucques commença en 1555. A cette époque les évangéliques de cette république, attachés à leur patrie et pleins de confiance en leur nombre, trompés d'ailleurs par la tolérance apparente de Rome qui semblait fermer les yeux sur leurs assemblées particulières, vivaient dans une parfaite sécurité et se vantaient même de l'attachement qu'ils conservaient à leur foi. Hélas ! cette douce illusion devait bientôt s'évanouir ! Dès que Paul IV fut assis sur le trône pontifical, des ordres sévères furent expédiés à Lucques pour y faire cesser les réunions évangéliques. Les membres les plus distingués de cette église réformée furent jetés dans les cachots. Plusieurs, cédant aux tortures, acceptèrent le joug. Rome accueillit la nouvelle de ces supplices avec des chants de joie et des cris de triomphe, et ces lâches victoires de l'inquisition redoublèrent le zèle des persécuteurs de la vérité. On connaît la lettre remarquable écrite par Martyr aux habitants de Lucques, lorsqu'il apprit la défection

soudaine de tant de personnes qu'il croyait inébranlables dans leur foi, lettre profondément mélancolique et qui se termine par ces mots: « Ah ! que ces nobles espérances ont été cruellement déçues ! quel sujet d'orgueil et de joie pour nos oppresseurs impies ! C'est avec des larmes plutôt qu'avec des paroles qu'il faut déplorer cette douloureuse catastrophe. »

Ceux qui étaient demeurés fidèles à l'église réformée de Lucques envisagèrent avec calme l'épreuve qui leur était envoyée, et comprenant qu'il fallait dire adieu à leur belle patrie, se préparèrent en silence pour le départ. On se représente avec émotion l'heure douloureuse de la séparation. Ici le doux climat, le ciel serein, les riantes demeures, les tendres affections dont il fallait faire le sacrifice, là-bas les frimas du nord, le dur pèlerinage, les dangers et les misères de l'exil. Dès que le châtiment accepté dans un esprit de soumission les eut amenés au pied de la croix, comme le dit M. Eynard dans son intéressante histoire de la république de Lucques, ils se trouvèrent fortifiés et capables de tous les renoncements. Ils serrèrent dans leurs cœurs cette promesse du Sauveur à ses disciples : « Je

vous dis en vérité qu'il n'y a personne qui ait quitté maison, ou frères ou sœurs, ou père ou mère, ou femme ou enfants, ou des terres pour l'amour de moi et de l'Evangile, qui n'en recoive dès à présent en ce siècle cent fois autant, des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants et des terres, avec des persécutions, et dans le siècle à venir la vie éternelle[1]. »

Les premiers qui s'exilèrent furent Vincenzo Mei, Philippo Rusticci, Paolo Arnolfini, Nicolo Balbani, Francesco Michéli, Mario Mazzei, Christoforo Trenta, Guglielmo Balbani, Scipione Calandrini, Vincenzo del Muratore et leurs familles. Puis suivirent successivement Paolo Minutoli, Simone Simoni, Salvatore Franceschi, Antonio Liena, Giuseppe Jova et Virginio Sbarra. Les Buonvisi, les Diodati[2], les Saladini, les Cenami, les Burlamachi, les Julien Calandrini, les Turrettini et tant d'autres ne quittèrent l'Italie que plus tard, lorsque Ghisliéri, montant sur le trône pontifical sous le nom de Pie V, eut

[1] Evangile selon St. Marc, chap. X, vers. 29 et 30.

[2] En 1504, Etienne Diodati de Lucques était à Genève, où il passa une obligation en faveur de Nicolas Gapt; mais il n'y était que momentanément.

signalé son zèle contre la foi évangélique par le supplice de trois éminents littérateurs de l'époque, qui avaient embrassé les nouvelles doctrines, Zanetti de Padoue, Aonio Paleario de Milan et Pietro Carnesecchi de Florence, arrêté à la table même du duc de Côme dont il était l'ami.

A cette même époque Charles Diodati allait à Lyon faire un apprentissage de commerce. Là, de même qu'à Gênes et à Anvers, existaient alors des maisons de banque dirigées par la célèbre famille Buonvisi.

Employé dans l'un de ces comptoirs, Charles se lia avec les pasteurs réformés lyonnais ; car bien qu'il eût été élevé dans la foi catholique, il avait goûté les enseignements de P. Martyr ; aussi fut-il disposé à suivre les prédications de l'église protestante. Il était d'ailleurs attiré vers ces ministres français par le charme de leur conversation et le bon ton de leur société, qui contrastaient si fort avec la grossièreté cynique du clergé catholique.

Charles Diodati entendait annoncer l'Evangile avec le plus grand intérêt. Il fut amené tout naturellement au désir d'examiner lui-même les saintes Ecritures et de lire les ouvrages des ré-

formateurs. Il ne tarda pas à reconnaître les nombreuses erreurs qui s'étaient introduites dans la religion qu'il avait jusqu'alors professée, et sans abandonner publiquement le drapeau de Rome, il n'en fut pas moins au fond un zélé partisan des idées nouvelles. A ce moment le massacre de la St. Barthélemy répandit la terreur dans toute la France protestante, et Charles Diodati, entendant déjà gronder l'orage qui s'avançait vers Lyon, s'enfuit à Genève, pour y servir Dieu en paix.

Dès le milieu du XVIme siècle, de tous les pays où l'inquisition exerçait son tyrannique empire, les réfugiés évangéliques étaient venus dans notre ville jouir de la liberté religieuse et recevoir les précieux enseignements de Calvin. Des Français, des Allemands, des Espagnols, des Anglais, des Hollandais, et des Italiens y rencontrèrent des compatriotes et y entendirent annoncer la Parole de Dieu dans leur propre langue.

Sur la demande du comte Galeazo Caraccioli, marquis de Vico, parent de Charles-Quint, homme fort éclairé, qui pour la cause de la vérité avait quitté sa femme, ses parents, son foyer et ses emplois, les magistrats genevois avaient

concédé aux réfugiés italiens l'église de la Madeleine qui fut consacrée à ce nouveau culte par Maximilien de Martinengho, frère du comte de ce nom.

Lorsque Charles Diodati vint à Genève, Nicolas Balbani qui, par son savoir et ses vertus, jouissait d'une grande estime, se trouvait à la tête de cette petite congrégation à laquelle appartenaient beaucoup d'exilés de Lucques. Le pasteur italien trouvait dans l'affection de son troupeau un dédommagement à l'absence de tant d'amis qu'il avait laissés dans sa patrie; aussi sa maison était-elle ouverte à tous ses compatriotes exilés. Charles Diodati fut accueilli dans cette demeure hospitalière avec les marques de la plus touchante cordialité et y fut admis dès lors comme un fils.

Après s'être joint publiquement à l'Eglise réformée, Charles Diodati, sur le conseil de Nicolas Balbani, s'établit à Genève d'une manière définitive. Il fut reçu bourgeois le 29 décembre 1572, et se maria en secondes noces avec Marie, fille de Vincenzo Mei[1] qui lui donna quatre fils

[1] Charles Diodati avait eu pour première femme Flaminia,

et trois filles. Ces dernières qui s'appelaient Anne, Marie et Madeleine, s'allièrent aux Burlamaqui, aux Offredi et aux Pelissari. Les quatre fils se nommaient Jean, Joseph, Théodore et Samuel. C'est au premier qui fut une des gloires de notre Eglise et que Richard Simon désigne comme « le grand auteur de ceux de Genève » que nous consacrerons les pages suivantes.

fille de François Michéli, qui lui donna en 1569 un fils mort en bas âge.

CHAPITRE II.

Jeunesse de Jean Diodati[1].

Charles Diodati dont le baptême fut béni par un pape et qui eut pour parrain un ardent ennemi de la vérité évangélique, devait un jour avoir un fils destiné à porter haut la bannière de Christ. Jean Diodati naquit à Genève le 3 juin 1576, et fut baptisé, le 6 du même mois, par Nicolas Balbani. Etant encore tout jeune il attira l'attention

[1] Un savant théologien hollandais, M. le Dr Schotel a écrit dans sa langue natale un volume sur Jean Diodati, ses ancêtres, ses descendants et sa famille en général. Cet ouvrage de 152 pages in-8°, dédié à madame la douairière Diodati, née Nolthenius, et au professeur, pasteur et bibliothé-

de ses parents par la finesse de son esprit et la sûreté de son jugement. Comme il joignait à ces qualités naturelles des aspirations vers les études sérieuses, son éducation fut constamment dirigée en vue du saint ministère. Il suivit les enseignements de l'académie, où les Bèze, les Corneille Bonavent, les Bertrand, les de la Roche, les Chandieu, les Casaubon, et tant d'autres maintenaient par leurs leçons la réputation que Genève s'était acquise dans le monde savant. Jean Diodati fit de si rapides progrès dans les

caire de notre ville, M. Edouard Diodati, a paru en 1844, sous le titre de « Jean Diodati, door Dr G. D. J. Schotel predikant te Chaam ; 's Gravenhague, P. H. Noordendorp. » Après avoir consacré à Jean Diodati la première partie de son livre, M. le Dr Schotel publie dans la seconde des documents concernant la famille de Michel Burlamaqui, sorti de Lucques en mai 1567 et venu à Genève en 1585 ; des mémoires de Mlle Renée, fille de Michel Burlamaqui ; des notes sur Diodati de Gozon, Louis Diodati, Antoine Diodati, Michel, Pompée et Jules Diodati, une relation du « Convoy funèbre de D. Jules Diodati, sergent major général de bataille de l'empereur Ferdinand II et III, roi de Hongrie et de Bohême, tué d'un coup de mousquet au siége de Mayence, le 26 juillet 1635 ; des notices sur Jean Diodati, grand prieur de Venise, sur Elie, Alexandre, Scipion, Nicolas, César, François, Dominique Diodati ; G. L. Diodati ; Luigi et Edouard Diodati ; »

sciences philologiques, qu'avant d'avoir atteint sa dix-neuvième année il fut élevé au grade de docteur en théologie. Fort peu de temps après, Théodore de Bèze le jugea capable d'occuper la chaire de Casaubon qui était parti pour Montpellier, et deux ans plus tard il fut installé comme professeur d'hébreu. Pendant les dernières années de Th. de Bèze, pour le soulager alors qu'il ressentait les graves effets de l'âge, Jean Diodati fut autorisé à donner des leçons à sa place, partageant cette tâche fort honorable pour un jeune homme avec le professeur La Faye.

puis « la relation faite par noble Pompée Diodati de Lucques, tant de sa vie que de diverses grâces qu'il a reçues de Dieu, traduite de l'italien par César Diodati ; le discours de Pompée Diodati, fils de Nicolas, citoyen de Lucques, sur les faveurs reçues de Dieu, fait à Aix-la-Chapelle, en février 1575 ; un tableau indiquant la descendance de Michel Diodati ; une lettre du cardinal Spinola à ceux qui sont sortis de Lucques et se sont établis dans la ville de Genève ; » la réponse faite par les familles lucquoises établies à Genève à la lettre sus écrite du cardinal Spinola ; les preuves pour établir la descendance des Minutoli de Genève de celle des Minutoli de Lucques, et la noblesse des deux familles, enfin des notes nombreuses et pleines de science qui font de l'ouvrage du Dr Schotel une source précieuse de documents historiques et littéraires.

En consultant les registres de la vénérable compagnie des pasteurs genevois[1], nous avons rencontré le nom de Jean Diodati bien longtemps avant l'époque de sa consécration. En 1601 nous le voyons au sein du corps ecclésiastique présider à son tour aux disputes théologiques. En 1603 il présente à la compagnie des pasteurs sa version italienne de la Bible sur laquelle nous aurons à revenir plus tard. En 1606 et à deux reprises nous sommes témoins de la vivacité avec laquelle l'église le sollicitait de se faire imposer les mains, cérémonie qui, sur la demande de Diodati, n'eut lieu qu'en 1608.

En éloignant lui-même l'époque de son ministère et en résistant aux démarches tentées auprès de lui, afin de lui faire accepter dans la fleur de son âge une charge aussi honorable, le jeune homme fit preuve d'une louable sagesse. Il était convaincu que pour être conducteur spirituel, il faut acquérir une qualité indispensable, que ni le grec ni le latin ne sauraient jamais donner, l'expérience de l'âme humaine. Toute-

[1] Nous remercions ici M. le professeur Munier, modérateur de la V. C.; et M. le pasteur Siordet, archiviste, d'avoir mis si obligeamment à notre disposition les registres de ce corps.

fois nous aimons à croire qu'en refusant des propositions aussi flatteuses, Diodati était poussé par un sentiment plus profond encore que la modestie, une humilité sincère, qui lui faisait reconnaître qu'avant d'entrer en contact journalier avec le cœur de ses frères, il fallait descendre par un examen attentif dans le fond de sa propre conscience.

Comme nous allons le voir le jeune théologien fit un fort bel emploi des années qui précédèrent son admission au saint ministère. Non content d'avoir traduit la Bible en italien, il voulait établir la réforme évangélique sur la terre qui fut le berceau de sa famille, et d'où plusieurs de ses compatriotes persécutés par l'intolérance de Rome, étaient venus naguères, le bâton de pèlerin à la main, chercher un asile auprès de nos pères. Ce fut la grande pensée qui anima les jours de sa jeunesse, et qui les partagea avec les pures joies du foyer domestique.

Avant de suivre Diodati dans ses voyages à Venise, consacrons quelques lignes à sa vie particulière.

En 1600, le 10 décembre, il s'était marié avec Madeleine Burlamaqui ; cette union, bénie par

M. Bernardo Basso, fut célébrée à Genève dans l'église italienne. L'épouse avait reçu *mille écus d'or sol de dotte* de sa tante Calandrini, qui avait retiré cette somme d'entre les mains de ses frères de Lucques, et qui fit un don semblable à chacune de ses nièces. Les jeunes époux Diodati ne conservèrent pas longtemps cette excellente parente, car l'année suivante Dieu reprit à lui cette âme pieuse et dévouée. Rien ne peint mieux l'estime dont jouissait cette digne femme au milieu de ses neveux et nièces que ces lignes empruntées au journal de Mlle Renée Burlamaqui.

« Notre tante Calandrini mourut à Genève, le 7 mars 1601. Elle était âgée de soixante et treize ans, et fut grandement regrettée et pleurée amèrement de nous tous, ayant perdu en elle tout soutien et apuy. Dieu s'étant servy de cette vertueuse dame pour secourir et élever premièrement la famille de Calandrini, enfants de son beau-frère, en quoy elle leur a servi de véritable mère, et en effet ils l'appelèrent toujours de ce nom, et depuis notre famille étant de même orpheline, Dieu l'a employée pour luy prêter un semblable et même un plus grand secours ; puis

qu'ayant perdu nos père et mère, elle nous a tenu lieu de l'un et de l'autre. Dieu ne luy ayant point donné d'enfants propres la fait par ce moyen être la mère de plusieurs autres. »

Nous avons dit que Diodati songeait à propager la Réforme en Italie; son plan qui était dès longtemps mûri parmi les amis de la religion évangélique, consistait à introduire dans la république de Venise, au moyen de prédications particulières auxquelles seraient admis ceux des catholiques qui le désireraient, de nombreuses semences de réforme, et à créer ainsi des assemblées. L'antagonisme contre le pape s'étendait chaque jour, le joug de Rome devenait de plus en plus odieux, soit pour le temporel soit pour le spirituel, et plusieurs hommes influents travaillaient secrètement à saper les doctrines papales; parmi eux on comptait fra Paolo Sarpi, l'auteur de l'histoire du concile de Trente, le père Fulgentio et d'autres que favorisaient puissamment l'appui de l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Wotton, et celui de tous les protestants de haut rang d'Allemagne et de France. Diodati par son origine italienne, ses connaissances théologiques, son zèle chrétien, et ses travaux sur

la Bible, était l'homme que désignait particulièrement aux Vénitiens le vœu général. On peut bien dire avec son illustre ami Duplessis-Mornay « qu'il fut la clef de cette affaire. » En effet pour tenter la délivrance spirituelle de Venise nul ne montra une ardeur plus grande, des sentiments plus désintéressés, et ne sut allier à la prudence des moyens plus énergiques. Sans cesse préoccupé de cette belle cause, il mettait à contribution dans un travail incessant l'élan d'un cœur généreux et les lumières d'un esprit distingué. Il consacrait à une correspondance étendue le temps que lui laissait la traduction des saints Livres en italien. Il s'efforçait de découvrir ou de préparer des pasteurs capables de le seconder dans sa tâche, enfin il partait lui-même pour Venise en 1605, afin d'y former une assemblée, d'instruire les faibles et d'encourager ceux qui étaient plus avancés dans la foi. C'est sur la demande de l'ambassadeur d'Angleterre qu'il entreprit ce voyage sous le pseudonyme de Giovani de Coreglia.

Citons ici les lettres qui furent échangées entre Diodati et Duplessis-Mornay, et qui font connaître les préliminaires de cette campagne évangélique.

En date du 1er juin 1605 Diodati écrivait à son ami :

« Les affaires vont de bien en mieulx ; le nombre des acquis croist grandement; ils sont altérés de mon labeur et m'y désirent infiniment présentement. Je suis resoleu de suyvre ceste tant saincte et souhaitable vocation. Que pleust à Dieu que vostre âge et aultres commodités portassent de revoir le dict lieu pour nous y servir d'advis, et l'établissement de ce qui se présente quasi asseuré! J'ay remis par nécessité le départ jusqu'à la mi-aoust; ce peu d'intervalle ne sera pas perdu, leur préparant d'autres instruments du grand œuvre. Resjouissés vous, Monsieur, de ceste saincte ouverture ; je ne vous entretiens poinct de vaines attentes, les termes d'eulx siens sont si expres et formels, qu'on ne peult doubter que les préparatifs ne soyent très grands; toutefois il est besoing de cacher le tout encore de ça, dont le pape a des advis plus asseurés de ces affaires que de delà, comme il adveint des Bibles que j'y envoyai dont le pape feut adverty de deça les monts et en feit reproche à l'ambassadeur du lieu. Cela n'a de rien refroidi le désir, ains fort augmenté par le pré-

jugé qu'ils ont pris que c'estoit œuvre qui lui pouvoit taire et nuire. La curiosité y est aujourdhui quasi pareille qu'en France pour la lecture de tous escrits et la liberté très laxe. Pryés pour moy et pour eulx. *Veniat regnum tuum*. Il faut s'esvertuer; le Seigneur haulse sa bannière et lasche peu à peu ses prisonniers. Je vous supplie, n'oubliés point la recherche de quelque personnage, comme je vous en ecrivis. On parle de plusieurs ouvriers necessaires; nous aurons la communication de tous les secrets du Senat; les senateurs et nobles en grand nombre sont de la partie et attendent béans à ceste pasture. »

Le 11 juillet, Duplessis-Mornay répondit à Diodati :

« Vous me faictes honneur de me désirer et pour mon age il en seroit prou capable ne m'apportant, par la grâce de Dieu, aulcune incommodité, joinct que l'esprit y porteroit le corps, mais *noti meas compedes*; le lieu que je tiens ne me permet pas de sortir sans l'autorité du souverain, et je n'en aperçois aulcung suffisant pretexte; reste donc que je combatte avec vous par vœux et par soupirs vers Dieu, et aultre ouverture par sa grâce ne m'est donnée, ce

que je fais certes de tout mon cœur. J'entends que le pape, depuis ce mouvement de Hongrie se rend plus facile vers les Vénitiens; cela les pourrait-il bien affadir, qui au contraire, deust roidir leurs courages. Il a aussi de nouveau irrité le roi d'Angleterre par une descente en Irlande notoirement favorisée de lui, et cela pourroit servir à joindre les deux mers, *si quid nobis aut animæ aut animi*. Dieu préside sur le tout. »

Diodati partit dans le milieu du mois d'août après avoir écrit à Wotton et à Duplessis de l'aider par leurs prières. « Combattez pour moy, leur disait-il, que parole me soit donnée à bouche ouverte et hardiesse pour donner à coignoistre le secret de l'Evangile, si la vocation de Dieu m'y porte, et que Dieu envers ces pauvres âmes tant ensorcelées et tenues si serrées es liens de diable jusques à présent, perfasse le bon plaisir de sa bonté et l'œuvre de soi puissamment. »

En arrivant à Venise il constata une grande animosité contre le pape, et un désir marqué de lumière et de vérité. Le triomphe de la liberté sur l'intolérance religieuse semblait proche, mais ayant étudié les événements de plus près, Jean Diodati fut forcé de reconnaître que le ter-

rain n'était pas suffisamment préparé pour la Réforme, et que c'était moins par conviction que par haine contre Rome que plusieurs familles étaient disposées à la séparation. Le jeune théologien genevois revint dans son pays se préparer silencieusement à une nouvelle tentative.

Fort peu de temps après son retour, Diodati eut la douleur de perdre Théodore de Bèze, ce vénérable professeur qui avait tout d'abord distingué les talents naissants de Jean, et en avait hâté le développement par ses précieuses leçons. A la mort de ce digne vieillard se rattache un épisode dont le souvenir demeura toujours gravé dans la mémoire de Diodati, et que nous allons raconter.

Bèze tomba malade sur la fin de l'année 1605, il avait alors quatre-vingt-sept ans. Arrivé au terme d'une longue carrière, ayant conservé jusqu'au bout toute sa fermeté d'esprit, il sentit s'aggraver le mal qui devait le faire descendre dans la tombe. En effet son état empira dans l'après-midi du deux octobre. Il demanda à être levé pour adresser à Dieu de ferventes prières et faire entendre aux assistants de touchantes exhortations, puis ayant dépensé ses forces dans

ce dernier effort, il se recoucha pour expirer sans douleur. Il n'oublia point Sully dans ce moment suprême. On se rappelle que le ministre d'Henri IV accompagnant son maître dans une visite qu'il fit à notre ville lui avait présenté Th. de Bèze à la tête des autres députés génevois. En mourant le vieux professeur recommanda à Jean Diodati de lui offrir de sa part son livre intitulé : *Trésor de Piété ;* c'était le Nouveau Testament traduit de sa façon avec des notes qui, jointes aux autres versions anciennes et nouvelles, formaient un ouvrage complet. Il s'était livré à ses sentiments pour Sully dans la dédicace qu'il lui en faisait à la tête du volume. Afin de satisfaire à la dernière volonté de Bèze, Jean Diodati envoya le livre à son illustre destinataire en l'accompagnant d'une lettre d'où ces circonstances sont extraites.

Pendant ce temps les idées de réforme germaient et se développaient chaque jour en Italie. Le rapport que M. de Liques rédigea à la fin du mois de novembre 1605 sur l'état politique et religieux de Venise montre que la situation était bien tendue. La république, excommuniée par Paul V, pour avoir pris diverses mesures que le

pape jugeait attentatoires aux intérêts de l'Eglise, nourrissait contre Rome une grande inimitié. Elle n'attendait la réconciliation que de l'entremise du cardinal Joyeuse, envoyé du roi de France. Le saint siége qui n'avait pu obtenir le rappel des Jésuites dans la république vénitienne s'efforçait d'y faire rentrer les théatins et d'autres ecclésiastiques dont les intrigues étaient favorables à la cause catholique. Pendant ce temps, des gentilshommes italiens, Biondi en particulier, étaient accusés d'avoir fait venir de France des écrits protestants, et, pour s'emparer de ces ouvrages prohibés ou s'assurer de leur destruction, les prêtres descendaient aux procédés les plus bas.

En dépit du zèle clérical on voyait diminuer insensiblement les partisans de la cour de Rome. On s'habitua petit à petit à la pensée de l'excommunication. On vit que la malédiction du pape n'était pas si terrible. En effet durant l'année où de sa faible voix Paul V avait maudit la république de Venise, Celui qui règne et qui gouverne au-dessus des petitesses pontificales avait envoyé à ce peuple des récoltes d'une richesse exceptionnelle. Aussi finit-on par mépriser les fou-

dres du saint père. Pendant cette lutte entre l'Etat et l'Eglise, cette dernière espérait profiter de l'attachement et du respect que les Vénitiens portaient naguère à la foi catholique; mais elle était dans l'erreur; loin de se prêter à ses caprices ils s'étaient convaincus qu'on abusait de la religion toutes les fois qu'on voulait en son nom empiéter sur les droits des gouvernements. Aussi voyons-nous que tous s'empressèrent d'obéir aux ordres du sénat. Les plus célèbres docteurs en théologie avaient été consultés, parmi eux le servite Sarpi, connu sous le nom de fra Paolo. Cet homme distingué fut en cette circonstance aussi utile par sa vaste érudition que par sa profonde politique pour défendre la cause de sa patrie. Il combattit par un manifeste les maximes du saint siége. Ce manifeste répandu avec profusion dans toute l'Italie, parvint même au Vatican, faisant éclore dans chacun des deux camps une foule d'écrits de controverse. Le nom de Paolo est si intimement lié avec celui de Diodati dans les affaires italiennes qui nous occupent, qu'il n'est pas hors de propos de consacrer quelques lignes à cet homme important.

Fra Paolo Sarpi, né à Venise en 1552, entra

chez les servites où il prit le nom de frère Paul. Il étudia toutes les sciences et devint en 1585 procureur général de son ordre. A partir de 1597 il se porta défenseur de sa ville natale dans ses démêlés avec Paul V. La république le nomma son théologien consultant, puis membre du tribunal des Dix. On a dit avec raison que c'était un protestant travesti en moine ; en effet bien qu'il agît plus par ses conseils que par ses actes, et que tout en combattant les abus de Rome il n'osât pas se déclarer ouvertement pour la doctrine nouvelle, il était au fond tout dévoué à la cause de la Réforme. Comme savant, Paolo fut universel. Quand on jette un coup d'œil sur la liste de ses travaux, on est frappé de leur variété. Tout lui était familier ; il s'occupait dans ses écrits des objets les plus divers : fiefs, bénéfices, juridictions, procès particuliers de clercs et de laïques, navigation, endiguement des fleuves, causes de confréries religieuses, politique des nations, administration intérieure d'un pays, etc., etc... chacune de ses pages étant rédigée avec une connaissance exacte de l'histoire, de la géographie, de la topographie et du droit. A tant d'érudition Paolo unissait un esprit de logique

remarquable. Sa manière de parler était pleine de finesse, ses théorèmes fondés sur des faits et des principes incontestables, ses conclusions géométriques. Diodati possédait en Sarpi un ami distingué et influent, un prédicateur éclairé, un homme habile, mais dont l'esprit était si prudent et la dissimulation si grande qu'il compromettait par ses lenteurs continuelles le résultat d'une œuvre qui pour réussir réclamait aussi de l'action.

Au mois de novembre 1605, précisément à l'époque où M. de Liques écrivit le rapport que nous avons mentionné plus haut, Paolo affirmait que dans le peuple à Venise, douze à quinze mille personnes étaient disposées à se retirer de l'Eglise romaine. « C'étaient, remarquait-il, des gens institués de père en fils en la vraie connaissance de Dieu, soit qu'ils fussent venus des Grisons leurs voisins, soit qu'ils fussent les restes des anciens Vaudois qui avaient laissé cette semence en Italie. » Toutefois le peuple n'ayant pas d'autorité en pareille matière, cette réforme ne pouvait encore exister qu'à l'état de désir. Quant à la noblesse, disait Paolo, « il y a parmi les principaux plusieurs qui ont la cognoissance, soit

qu'aux occasions il ait eu moyen de leur faire voir les erreurs de la papauté, soit qu'eulx mesmes poussés ou de curiosité ou de nécessité ils se soient instruits en la doctrine, en cherchant seulement ès histoires et droict canon l'autorité des papes, » voulant voir si le pouvoir de Rome était une usurpation ou fondé sur une déclaration de la Bible ; « ils ont en ces recherches, ajoutait Paolo, rencontré le contraire de ce qu'ils croyaient trouver et ont vu à nud les grossières erreurs de l'Eglise catholique [1]. »

Ces gens parmi lesquels Paolo citait le duc, un Duedo, un Michéli, un Barbarigo, un Contarini, et un Cornezi, ne tenaient à être connus que lorsque l'occasion de se déclarer serait assurée.

Quoique bien disposés dans le fond de leurs cœurs à embrasser au moment opportun les nouvelles doctrines, tous ces gentilshommes vénitiens n'agissaient pas, ils attendaient.

Pour montrer d'un côté la nonchalance de ces Italiens contre laquelle venaient se briser les efforts des évangéliques, et de l'autre indiquer les

[1] Voir le rapport de M. de Liques inséré dans les *Mémoires et Correspondances de Duplessis-Mornay*, tome X, pag. 141. Edition complète, Paris 1824, Treuttel et Wurtz, libraires.

moyens que les réformés devaient employer pour tenter la réalisation de leurs projets, nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement la dernière partie du rapport de M. de Liques.

« On les remarque aussi, dit ce dernier en parlant des seigneurs vénitiens, d'une nonchalance qui semble tenir beaucoup de l'imprudence, car ils n'ont desseing qu'au jour le jour ; si on leur propose des expédiens pour prévenir quelque accident, ils sont si froids qu'ils ne les veulent pas seulement écouter ; mais aussi quand le mal les presse, bouillant par dessus tous aultres.

» Est aussi considérable que quelque faict qui se mette en avant, la plus grande partie est toujours pour la négative ; et cela est si naturel à ce peuple que sans aultre information tout conclut à la négation.

» Ce qu'il faut bien regarder quand on leur veult faire accorder quelque chose, de la proposer en sorte que la négative soit l'affirmative de ce que l'on désire.

» De ceci se peul-t-on fort avantageusement servir en cas d'assemblées secrettes ; car si d'adventure quelque soupçonneux s'en formalise et le réfère au senat, sans doubte tout conclura à

dire que cela n'est poinct, et pour peu qu'elles se fortifient, pourveu qu'ils soyent asseurés qu'il ne s'y die rien contre l'estat, elles seront souffertes, craincte que la défense n'engendre quelque alteration au corps ; et ainsi sont établis les grecs qui sont près de trente-mille. Semble donc pour le present necessaire de donner ouverture à ces assemblées secrettes, et ne se peult que par deux voies ; ou que les Flammands et les Grisons qui sont là en grand nombre commencent tout doulcement à faire corps et sous ombre de quelque communication d'affaires ou de marchandises accoustumant le peuple à les voir assembler ordinairement ; ou que remontrans qu'estans si grand nombre et si longtemps absens des lieux de leur liberté ils demandent permission de s'exercer en leur religion, chose non tant éloignée d'espérance si on les y peult faire résoudre veu la permission obtenue par l'ambassadeur d'Angleterre de faire prescher chez soy ; ce que, il n'y a pas longtemps, eust semblé du tout impossible. Mais rien ne facilitera tant ceste œuvre que si on pouvoit persuader les princes protestants de tenir à Venise chacung un gentilhomme, comme pour quelques affaires particulières, mais recomman-

dés de créance envers la Seigneurie pour commencement d'une bonne intelligence et est sans doubte que cela serait fort agreable au senat et un grand esguillon de les enhardir à se résoudre à une mutation et certes ils s'estonnent que dès la naissance de leur différend personne n'y a pensé. Et pryé M. Duplessis d'en avoir soing. »

Bien que le second voyage de Diodati à Venise n'eût lieu qu'en septembre 1608, il était instruit depuis longtemps des changements favorables survenus dans cette république et qui étaient de nature à faciliter le développement de son œuvre.

Par une lettre datée du 26 janvier 1607[1] Wotton invitait de nouveau le théologien génevois à venir constater lui-même à Venise les progrès accomplis. Fra Paolo lui faisait annoncer que le temps était venu de former une congrégation dans la ville, et qu'il fallait y envoyer de Genève une personne savante, éloquente et exercée dans le texte des saintes Ecritures; qu'elle serait rétribuée par l'ambassadeur d'Angleterre et logée chez un docteur ami de Paolo. On voit aussi par la lettre de Wotton que, pour ne pas

[1] Missive chiffrée que nous avons lue à l'aide d'une clef heureusement retrouvée.

heurter les catholiques dès le début de l'affaire, on devait tirer une forme de liturgie d'un missel romain et ne supprimer pour le moment que les articles les plus opposés à la doctrine évangélique ; ainsi l'on établirait d'abord les fondements orthodoxes généraux, et on laisserait à l'intelligence de chacun le soin d'en tirer de salutaires conséquences. Mais ce n'était pas là que se bornaient les espérances de Wotton. Il entrevoyait pour le roi d'Angleterre, son maître, toute une œuvre à accomplir à Venise ; savoir la fondation de séminaires où la doctrine nouvelle serait enseignée et d'où sortiraient chaque année bon nombre de jeunes hommes destinés à travailler à la conversion de l'Italie. En effet, il fallait imiter les catholiques dans leur zèle de propagande, et emprunter pour une cause de lumière et de vérité un peu de cette ardeur que le clergé romain déploie pour son œuvre de ténèbres.

Wotton ajoutait dans sa lettre que Fra Paolo et le servite Fulgenzio, dont nous aurons à parler plus tard, avaient reçu les deux dernières missives de Diodati, et qu'ils éprouvaient une grande préférence à ce que ce dernier vînt

lui-même ; l'assurant qu'il serait reçu avec beaucoup de joie, et que, sous le couvert d'un nom d'emprunt, il n'aurait nul danger à courir.

Ce fut seulement l'année suivante que Diodati se rendit à cette invitation. Gardant un secret impénétrable, il partit au mois de septembre 1608, profitant des vacances académiques d'automne et avant sa réception au saint ministère.

Une fois arrivé à Venise, il se mit en relation avec les principaux chefs de la Réforme, discourut longuement avec eux sur ce grave sujet, et examina soigneusement les facilités et les difficultés plus grandes encore de former un corps d'assemblée évangélique.

CHAPITRE III.

Jean Diodati à Venise.

Avant de céder la parole à Diodati, qui nous racontera lui-même son séjour à Venise dans un mémoire assez détaillé que nous avons retrouvé dans nos archives, et que nous citerons textuellement, donnons ici quelques fragments d'une lettre de Biondi à notre théologien, datée du 11 avril 1608, et dans laquelle on voit la raison positive du voyage et du secret gardé.

« Si vostre Seigneurie est disposée à venir à Venise, je vous y exhorte et je vous en prie. Cette résolution sera pour vous même une consolation, un soutien puissant à l'esprit, produira

son fruit pour quelqu'un et la gloire sera pour Dieu.

» C'est à votre Seigneurie qu'est réservée cette affaire. Veuillez je vous prie vous revêtir du désir d'accomplir une œuvre aussi élevée; si vous la faites, j'espère que les semences qui seront par vous jetées feront un arbre si grand que tous pourront prospérer sous son ombre.

» Je vous prie de faire en sorte que la nouvelle de votre départ soit *pour tout autre endroit* que pour Venise, parce que si la chose était sue, si Rome l'apprenait, il ne pourrait en resulter qu'un dérangement dans l'œuvre et quelque scandale qui aurait des conséquenccs considérables; car je puis dire à votre Seigneurie que le pape est informé de tous côtés.

» Si pour le jugement vous voulez user du mien ou du très respecté ambassadeur anglais, je le juge sûr, plus qu'aucun autre, et j'en userai moi aussi, espérant que son Excellence ne le prendra pas à charge. »

Avant de partir, Diodati qui, depuis l'invitation qu'il avait reçue l'année précédente, n'avait cessé, dans le but d'être instruit de tout, d'entretenir une active correspondance avec ses

amis de Venise, écrivait à Duplessis-Mornay une lettre pleine de faits encourageants pour son œuvre. Il lui racontait aussi son entrevue avec un secrétaire de Wotton qui, passant par Genève après avoir quitté Venise peu de temps auparavant, lui avait donné de fraîches nouvelles sur l'état des affaires. En entendant parler ce personnage, Diodati avait cru ouïr la voix qui fut adressée à St. Paul dans sa vision :

« Ne crains point, mais parle et ne te tais point, car je suis avec toi et personne ne mettra les mains sur toi pour te faire du mal ; car j'ai un grand peuple dans cette ville. »

Par le rapport de ce gentilhomme dont le caractère sérieux offrait toute garantie, Jean Diodati vit que le moment était propice, que le sénat de Venise semblait tenir en bride l'inquisition, que la rage contre Rome grandissait, et que la doctrine des Jésuites réfutée et diffamée paraissait perdre de son autorité. Sans doute il y avait encore bien à travailler avant que l'on pût établir une congrégation proprement dite, mais les circonstances se montraient favorables à ce projet. Plusieurs nobles se pourvoyaient de maîtres d'écoles de la religion, et les trois quarts

de la noblesse vénitienne aspiraient à la connaissance de la vérité.

Laissons maintenant Jean Diodati raconter son voyage lui-même, dans un rapport authentique et détaillé où il reprend l'histoire de ses tentatives évangéliques à son début.

« Monsieur l'ambassadeur d'Angleterre résidant à Venise, dit Diodati, mon ancien seigneur et ami, m'avait dès longtemps communiqué les bonnes espérances qu'il avait de voir les affaires de la religion prendre quelque notable changement en bien, à l'occasion de l'animosité et de la liberté qu'avait apportées la querelle passée avec le pape, et m'avait requis de rechercher quelqu'homme capable et qualifié pour pouvoir commencer à former quelque assemblée secrète de fidèles, pendant le cours du procès. Mais d'un côté, parce que nous étions mal informés de l'état des affaires; de l'autre parce qu'il ne se put trouver alors un homme qui pût s'en occuper, bien qu'on y employât toute la célérité possible, l'affaire demeura en suspens; moi étant alors engagé à poursuivre l'impression de mon œuvre de la *Bible italienne*, que je ne pouvais ni entremettre, ni remettre à aucun autre.

» Dès qu'elle fut achevée, j'en fis tenir un exemplaire à mon dit seigneur l'ambassadeur, qui, par même moyen, me donna la facilité de faire valoir mon travail en ces quartiers-là, et me fit part du désir qu'avaient ceux à qui Dieu avait donné sa connaissance, et surtout les bons pères Paolo et Fulgentio, que je fisse un voyage jusques à Venise, afin de tâcher de former une fois un corps d'assemblée ou au moins de reconnaître tellement l'état, que ce soit au temps présent, soit à l'avenir, de moi-même ou par le moyen d'autres personnes instruites et informées par moi, je pusse selon les occasions, y apporter l'avancement et le service nécessaires. Ils s'étaient promis de grandes choses par les pratiques et les menaces d'un certain seigneur français nommé M. Papillon qui ayant familier accès dans beaucoup de maisons de nobles, avait reçu de plusieurs d'entre eux de grandes assurances et promesses dont on n'avait tiré de plus formelle déclaration ou obligation que de bouche, sans les avoir amenés à souscrire à quelque forme de confession de foi ou de liturgie, ni à quelque étroite promesse d'union, de fidélité, d'aide, de silence, de contributions et d'autres. Il est à noter que

M. l'ambassadeur ne pouvait entretenir avec les nobles des relations familières, à cause de la loi qui défend à Venise la fréquentation des nobles avec les ministres des princes étrangers, sans permission; lui-même n'avait pu mettre l'activité nécessaire pour disposer la matière et les volontés à recevoir cette nouvelle impression.

» Le père Paolo [1] qui eût infiniment de pouvoir à le faire comme la première roue instrumentale

[1] M. Le Bret, au tome II de son *Magasin historique*, raconte que Linck, agent de l'électeur palatin dans la république Vénitienne, se lia avec l'avocat Pessenti, et remarqua dans leurs entretiens confidentiels, que celui-ci vantait beaucoup les règlements des princes allemands, ceux des protestants surtout. Pessenti lui confia qu'il existait à Venise une association secrète composée d'un grand nombre de personnes disposées à se détacher de la cour de Rome, que les familles patriciennes les plus distinguées faisaient partie de ce complot évangélique. Linck s'adressa à l'envoyé d'Angleterre pour savoir si la chose était telle, et celui-ci la lui ayant confirmée, ils allèrent faire une visite à Paolo. Après avoir fait un compliment au frère servite sur ce que sa renommée avait passé les Alpes, ils lui dirent qu'ils souhaitaient que Dieu bénît ses efforts; à quoi Sarpi répondit qu'il était flatté que son nom fût parvenu chez les hommes qui les premiers avaient vu la lumière. Ensuite il s'expliqua sur le peu d'accord des théologiens notamment au sujet des paroles « Ceci est mon corps » et

de cette sainte affaire et comme ayant autant de créance et d'autorité au milieu des bons patriotes qu'on se peut imaginer et au delà, lui à sa façon si circonspecte et ménagée ne s'était point déclaré et ne se voulait point déclarer avant de communiquer le fond de cette affaire aux gentilshommes qui avaient des relations avec lui, et dépendaient totalement de son opinion ; mais se contentant de jeter dans leurs âmes quelques

Linck lui ayant demandé par quel moyen il espérait amener le succès de l'œuvre, le servite ajouta que ce serait l'ouvrage de Dieu, qu'il était à désirer que la Réformation s'établît dans les provinces allemandes qui confinent au territoire de Venise, notamment dans la Carinthie et la Carniole, parce qu'elles sont placées entre l'Istrie et le Frioul vénitien, qu'il importait que les princes protestants entretinssent des rapports plus intimes avec la république, qu'ils eussent constamment des agents à Venise, et que ces agents y célébrassent leur culte parce que la prédication des ministres produirait un bon effet et ouvrirait les yeux du peuple, qui n'établissait aucune différence entre les Luthériens et les Mahométans. Autrefois, disait-il, on ne regardait pas ici les Anglais comme chrétiens ; depuis qu'ils y entretiennent un ambassadeur on a pris toute autre idée de leur religion. Les querelles entre la cour de Rome et la république ne sont pas tellement apaisées, ajouta-t-il, qu'il ne reste bien des ressentiments dont il serait facile de profiter.

semences de vérité, par des avis familiers et les sermons de son disciple Fulgentio et de saper secrètement la doctrine et l'autorité du pape, ce en quoi il a extrêmement été utile, laissait volontiers le soin de poursuivre la formation d'un corps d'assemblée au dit sieur Papillon et à d'autres gens de grand zèle et piété, mais, qui n'ayant point l'autorité du dit père Paolo bien qu'ils en entraînassent plusieurs à désirer une assemblée, ne pouvaient néanmoins si fortement persuader qu'aurait pu le faire le dit père Paolo ; aussi peut-on dire que voyant le père Paolo conniver et dissimuler si profondément le fait de sa profession, cela les a toujours refroidis et arrêtés, n'ayant encore aucune confiance ni aucune direction confidente (confidentielle) en tout ce fait, qu'au dit père duquel ils dépendent tout à fait comme d'un oracle de savoir, de prudence, de piété et d'autorité. Et de fait, on ne saurait tant donner d'éloges de ce personnage qu'il n'en mérite encore davantage ; on peut le dire un parfait politique, jurisconsulte et théologien et même médecin. Mais ce grand et incomparable savoir est détrempé en une si scrupuleuse prudence, et si peu échauffé et aiguisé de ferveur d'esprit,

quoique accompagné d'une vie très intègre et tout exemplaire, que je ne le juge point capable de donner le coup de pétard et de faire ouverture. Il faudra ou que Dieu fasse naître cette circonstance de la nature, du temps ou bien que quelqu'autre, appuyé de sa propre autorité, soit porté à agir, et je ne puis juger personne plus apte que le père Fulgentio qui a, outre les vertus du père Paolo, le zèle ardent, moins de crainte et de froideur naturelles, moins de scrupules politiques, plus de force de corps, plus de faconde, plus de jeunesse et une très grande réputation comme prédicateur, et déjà il aurait sans doute exécuté quelque notable exploit, s'il n'était continuellement contrepesé par la lenteur du père Paolo. Toutefois il a fait et fait encore beaucoup, tant par ses discours, par ses avis, par ses démonstrations ouvertes d'impatience et de frémissement que par sa dissimulation et son très grand désir de mettre un terme à la captivité.

» Le père Paolo allègue trois raisons pour se couvrir en ce qu'il condamne lui-même, m'ayant plusieurs fois protesté avec larmes qu'il se trompait lui-même, mais que la nécessité l'y forçait; que s'il se déclarait plus nettement, il lui fau-

drait s'expatrier et partant toutes les espérances seraient tronquées et étouffées pour tout jamais ; que cela relèverait infiniment le courage du parti de la noblesse qui est contraire au bien, et qu'alors le pape et tous ses adhérents chanteraient victoire assurée, après avoir découvert que ceux qui avaient maintenu la cause de la république, auraient été en fait hérétiques avoués, chose qui décrierait totalement, principalement sur le continent où la superstition est extrême, où les dispositions sont peu favorables à la république et où il y a beaucoup de défiances et d'ombrages, le droit de la république au différend passé, et peut-être qu'alors, le différend se ranimant, ils pourraient abandonner la cause de la république, laquelle n'ayant ni traité de paix, ni transaction couchée par écrit et articulée avec le pape, craint toujours que l'occasion étant offerte, celui-ci ne lui suscite quelque trouble sérieux. C'est ce que le roi d'Espagne, ses ministres et les Jésuites, épient et espèrent certainement ; on tient même pour chose assurée que Tolledo en a traité avec le roi de France, par l'entremise des principaux chefs de son ambassade.

» Mais les trois principales raisons dans lesquelles il se renferme *principalement* sont celles-ci :

» 1° Que Dieu ne lui a pas donné un naturel ardent, ni véhément, pour faire une semblable tentative qui exigerait beaucoup de mouvement et de vigueur, ce qui est complétement opposé à sa nature qui ne procède que par discours et par raison, d'une façon fort douce et bénigne.

» 2° Que la nature des Italiens n'est pas si prompte en ces choses célestes que celle des autres nations, et que s'il venait à se déclarer et qu'il ne fût point suivi il aurait tout gâté en une fois. Qu'il ne faut point qu'en ces tout premiers commencements de la formation de ce corps d'église il éprouve un grand choc et secousse qui l'anéantirait entièrement, qu'il faut procéder froidement et à la longue et secrètement au commencement, et peser le fondement ; et cela fait, la chose sera très difficile à être ébranlée, la forme du gouvernement vénitien penchant naturellement à ne permettre les nouveautés par autorité publique, mais aussi ne les abolissant pas volontiers, lorsque le temps leur a donné quelque pied et quelque consistance, ce

dont il y a de notables exemples. Donc il fallait procéder pas à pas et travailler encore par dessous terre, en attendant l'éclat de quelque guerre et publique rupture.

» 3° Qu'il était conseiller d'Etat de la république qui lui confiait ses plus grandes et ses plus importantes affaires, et les lui communiquait pour recevoir son avis, et qu'ainsi il avait de très grands moyens de saper l'autorité du pape, de préparer les cœurs, de faire tourner les délibérations vers le bon parti, de parer aux dangers qui se pourraient présenter, d'être averti à temps de toutes choses, et des événements inévitables, et qu'en somme, il pouvait être infiniment utile tant au point de vue politique qu'au point de vue ecclésiastique; tous moyens qui lui seraient ôtés, s'il se déclarait plus ouvertement, ce qui, sans aucun doute, amènerait avec soi une privation certaine de cette position et une très grande défiance; surtout que le sénat n'est pas tout entier également porté au désir de la vérité, mais que le plus grand nombre de ses membres n'a d'autre différend avec le pape que pour sa tyrannie quant au temporel.

» Bref il m'a dit plusieurs fois que par trois

moyens la religion se pouvait de nouveau planter en quelque lieu : par une simple efficace d'esprit, et par un zèle qui ne laisse quasi point de temps à la délibération, à la résolution, et à l'exécution ; ou bien par raison et une instruction établie de longue main, ou par passion à l'occasion d'autres mécontentements et démonstration : que pour le premier cas, sa nature ne l'y portait pas; pour le troisième il n'en avait point la volonté; pour le second qui était son affaire propre, c'était une œuvre de longue haleine et d'atermoiement. Ce sont là les plus grandes difficultés que nous ayons vues dans l'entreprise et l'acheminement de l'œuvre. Car n'ayant trouvé prêt un nombre suffisant de personnes qui fussent disposées à se réunir et à professer la piété, nous ne pûmes venir à bout de faire une assemblée pendant le temps que nous demeurâmes à Venise. Et à cette occasion il est à propos de dire ce que nous y avons remarqué d'espérance pour l'avenir afin qu'en le contrebalançant avec les difficultés nous puissions d'autant plus clairement faire connaître les moyens les plus expéditifs pour pousser l'affaire au point où Dieu soit glorifié, l'Eglise augmen-

tée, les fidèles réjouis et consolés, le royaume des ténèbres abattu.

» J'ai remarqué trois dispositions bien nettes et caractérisées ; en premier lieu une connaissance bien grande de plusieurs points chez plusieurs personnes, et des plus qualifiées, jointe à une quasi générale mauvaise estime des abus de la papauté comme cela se put voir au dernier jubilé ou pardon, publié par le pape du temps que nous y étions, à l'occasion des affaires et des troubles d'Autriche, jubilé qui ne fut pas célébré par la dixième partie de la noblesse, là où autrefois il ne se fût pas rencontré un gentilhomme sur cinquante qui ne l'eût fêté. J'observais aussi, que par les carrefours et les places, ils s'en moquaient ouvertement se dévoilant les uns aux autres les abus de ces inventions papales pour attraper les deniers.

» En second lieu, il y avait une liberté incroyable à discourir, à parler, à lire toutes sortes de bons livres et à condamner le mal ; à bien juger favorablement et à parler de même de notre parti et de nos actions ; à justifier nos guerres et nos soulèvements passés et présents, de sorte que je vis des boutiques et des arrière-boutiques

pleines de bons livres, et le sénat manifestement dissimuler et se moquer du nonce quand celui-ci s'en est plaint.

» J'ai trouvé bon nombre de Bibles et de Testaments qui sont si avidement recherchés que le bon père Fulgentio me dit qu'ils se les arrachaient des mains les uns aux autres, ce dont il me donne un exemple remarquable arrivé à lui-même. L'inquisition est tellement bridée et contrebalancée par la modération du bon sénateur qui y assiste et sous lequel elle ne peut rien exécuter d'elle-même, hormis pour un fait de religion, pour un scandale public et trop apparent qu'elle ne s'exerce que sur les sorciers et les magiciens et autres gens de cette espèce. Et il est à noter que le sénateur qui y est adjoint de par l'autorité du sénat, est maintenant toujours choisi, ou reconnaissant tout à fait les abus, ou ennemi du pape, ou au moins d'une clémence ou d'une douceur d'esprit notoires. Et pour faire paraître le point de liberté qui a chaque jour plus aisément pris une place plus grande dans les choses spirituelles, et dans les lieux où la politique est ancrée profondément, comme à Venise, je ferai remarquer ici la brave

réponse de l'ambassadeur vénitien qui est à Paris, un des meilleurs hommes sous tous les rapports. Le roi instruit par les entretiens de *Cotton*, lui fit le reproche que le sénat permettait à Venise l'entrée des livres huguenots, qu'il avait récemment entendu dire qu'il y était entré deux mille Testaments de fabrique huguenotte et que cela lui déplaisait. — Là-dessus l'ambassadeur répondit qu'il n'en avait rien entendu; mais toutefois que Venise était une ville libre où toutes sortes de livres pouvaient être vus, lus et vendus comme lui-même le permettait aux catholiques de son royaume.

» Bref, à l'exception du menu peuple, qui est noyé plus que jamais dans l'ignorance et la superstition (mais aussi qui n'a aucune influence dans ses affaires, par le fait qu'il dépend entièrement de la noblesse, qu'il est engagé avec elle par plusieurs moyens, désarmé, servile, lent, étranger à toute connaissance et au maniement des affaires publiques), la liberté existe dans tous les esprits non intéressés avec le pape et sa cour, c'est-à-dire ce sont des personnes de qualité, de savoir, d'expérience et de valeur.

» La troisième disposition est la passion dé-

mesurée et universelle de la cour de Rome de donner cours à son ambition jusqu'à la témérité et ses invasions habituelles sur le temporel des Etats, parce qu'elle veut reprendre sur l'Italie ce qu'elle a perdu en deçà des monts. Ainsi anciennement l'Italie tirait des autres parties du monde et participait au butin de Rome ; maintenant Rome appauvrit l'Italie, énerve les états et les particuliers par les charges et les pratiques de la chambre, par les impositions sur les bénéfices, sur les dates, les annates, les pensions, les réserves, les règnes, et autres monopoles. Parmi les états Venise en éprouve de terribles incommodités, elle qui a perdu beaucoup de ses revenus par le manque du commerce détourné par les invasions des pirates, par Marseille, par les Hollandais, a toujours l'œil à empêcher que ces grands revenus (acquets) des ecclésiastiques ne croissent, que l'argent ne soit transporté à Rome, et même en cas de nécessité, elle est prête à dégraisser un peu ces sangsues, qui ont tant sucé du sang de ses sujets par leurs artifices. Tout au contraire le pape et sa cour se voyant aujourd'hui plus que jamais idolâtrés par les rois de France et d'Espagne et autres grands potentats,

ne peuvent supporter d'être écornés par une république de Venise, qu'ils dédaignent grandement. Le pape a beaucoup de parents et de créatures à pourvoir ; les Jésuites chassés et extrêmement envenimés enflamment la cour de Rome ; les querelles anciennes se renouvellent, le voyage de Ferroye tient en alarme le pape et n'inquiète nullement les Vénitiens ; les secrets des Ferrois sont très mal vus du pape, et eux ne désirent rien tant que de voir les armes levées, aussi bien que les Boulonnais. Il n'y a aucune relation agréable entre le pape et les Vénitiens, établie par les ministres et les agents, ils n'ont d'entrevue que pour se plaindre, se menacer, se piquer réciproquement. Au moins, du temps que j'étais à Venise, le bruit courait qu'il y avait de continuels mécontentements. Et depuis il s'est présenté de fréquentes occasions de demandes, et dernièrement encore on m'écrit que l'on avait découvert une nouvelle conspiration contre le père Paul. Toutes ces remarques nous firent répondre (vu que nous ne pouvions de mon temps voir un commencement assuré, principalement parce que j'eusse été découvert, que j'eusse été en danger, et eusse mis toute l'affaire dans un abîme

en ce qu'il n'y avait rien de prêt pour l'assemblée qui ne requiert de longs termes de temps), nous firent, dis-je, répondre qu'il fallait songer aux moyens d'y pouvoir faire face à l'avenir, moyens que je rapporterai à cinq :

» Premièrement aux livres qu'on leur pourra composer, imposer et envoyer ; et on y travaille. A cette occasion je me suis mis à une nouvelle traduction en rimes des *Satyres italiennes*, et j'espère d'en avoir le bout dans un an et demi, s'il plaît à Dieu. De petits livres pleins de suc et de doctrine bien fondés principalement sur l'autorité des Ecritures et des Pères y seront de très grande utilité.

» En second lieu nous avons délibéré d'y envoyer en de bonnes maisons de marchands flammands, de jeunes écoliers de bonnes mœurs et de savoir, qui pourront apprendre la langue et avec le temps pourront servir suivant les occurences.

» En troisième lieu, il sera nécessaire de trouver quelque personnage docte, prudent et mûr, un ou plusieurs qui ne soyent pas connus et qui y soient entretenus pour seconder les circonstances qui pourraient se présenter et donner entrée d'un moment à l'autre.

» En quatrième lieu, il faudra tâcher que les états de Flandre demandent d'y avoir une maison commune, comme les Allemands, avec liberté d'exercice de religion en langue française dont les rapports avec l'italien pourraient insensiblement porter de grands fruits, au moins donner odeur au peuple ignorant, et détruire les préjugés et la haine, ainsi que la demeure de M. l'ambassadeur de l'Angleterre y a très heureusement servi jusqu'à présent.

» En dernier lieu, il est absolument jugé nécessaire que quelques princes d'Allemagne maintiennent à Venise des agents avec offre de bonnes correspondances et de faveur, en cas de nécessité ; que ces agents aient avec eux, chacun un personnage docte qui puisse servir en cas d'avis, conférer et s'occuper de divers points de connaissance que la loi de la ville ne permet pas aux agents mêmes.

Cela fortifierait le bon parti infiniment, quand avec l'aide et l'action de l'Angleterre, on pourrait prendre ensemble des conseils communs pour l'avancement de la religion ; cela entretiendrait le pape en perpétuelle jalousie, favoriserait les bons, encouragerait la république, en la favorisant d'un si grand appui, à se roi-

dir contre le pape ; obligerait les Vénitiens qui reconnaissent bien qu'en leurs querelles, ils auront toujours le pape contraire, et par conséquent tous les partisans papistes, comme ils en ont fait l'expérience dans cette dernière querelle.

» En somme ce dernier moyen est estimé le plus utile et le plus nécessaire de tous. Monseigneur le landgrave y peut beaucoup par sa très grande piété, sa sagesse, sa puissance et autres grandes qualités. Monseigneur le prince palatin en est déjà averti, et on espère que sa peine ne sera pas sans fruit.

» Cette affaire requiert de n'être communiquée qu'à des gens confidents, et d'être embrassée d'affection comme je le désire, et le requiers très instamment. »

A son retour d'Italie et pour tenir la promesse qu'il avait faite à la vénérable compagnie au mois de juillet précédent lorsqu'on lui avait imposé les mains, Jean Diodati accepta la charge de ministre. Revêtu de cette dignité le vendredi 4 novembre, il mit pour condition qu'il ne serait pas « surchargé de plus d'une action par semaine » en considération du temps que lui pre-

nait sa place de professeur de théologie. Il fut décidé que le nouveau prédicateur prononcerait un sermon devant le peuple, ce qu'il fit en effet trois dimanches plus tard dans le temple de St. Pierre. Huit jours après ce discours public il fut présenté aux fidèles comme pasteur ordinaire de l'église.

Cette promotion fit naître dans le cœur de Diodati des scrupules analogues à ceux qui lui avaient fait retarder de deux ans l'imposition des mains. En effet les natures d'élite sont celles qui se jugent le plus sévèrement, et placent le moins de confiance en leurs propres forces ; ce ne fut qu'appuyé sur les promesses divines, et ne comptant que sur les lumières qui viennent d'en haut, que le jeune ecclésiastique entra résolûment dans la carrière. Les lignes suivantes qu'il écrivit à Duplessis-Mornay montrent quels sentiments partageaient son âme au début de sa nouvelle vocation.

« J'ai esté subit à mon retour chargé du sainct ministère auquel je m'estois engagé de promesse avant mon départ et n'a poinct esté sans beaucoup d'apprehensions et frayeur, lesquelles m'ont tenu fort perplexe, jusqu'à ce que j'ai faict la re-

solution de me laisser hors et contre toute ma raison et jugement emporter à la necessité et force de la vocation de Dieu, laquelle comme elle a esgard à la necessité de son Eglise sera comme j'espère et ai jà de bonnes harres accompaignée de sa bénédiction puissante, par satisfaire à quelque petite partie d'icelle. J'en requiers sa bonté de tout mon cœur et me mets soubs sa sauvegarde en ce grand voyage. Je tasche tous les jours de regarder, et les saincts exemples des grands serviteurs de Dieu, et aussi les périls, précipices et fascheux encontres que plusieurs d'iceulx ont encourus, pour les esviter ou surmonter. Je vous prye m'ayder par vos saincts et tres sages conseils et avis et par vos charitables pryères envers le Donateur. Je prendrai l'ung pour guide; l'auttre pour renfort et compaignie très fidèle et assurée en cette grande route. »

On pourrait croire qu'en revenant au pays Diodati fut découragé de n'avoir pas pu porter un coup définitif dans les affaires de Venise. — Nullement. — Il rentra dans ses foyers sans perdre l'espoir de réaliser un jour ses chers projets sur les bords de l'Adriatique. Il pensait que ce n'é-

tait plus qu'une question de temps ; que le pli était pris, et selon sa propre expression il ne supposait pas qu'il fût possible de « rancrer la superstition et l'erreur en ces cœurs tant passionnés et émeus. »

Tout en vaquant aux nombreuses occupations particulières et publiques, académiques et ecclésiastiques qui l'assaillirent à son retour à Genève, il se félicitait intérieurement des résultats de son séjour en Italie où il avait acquis une profonde connaissance de la situation des affaires. Ces précieuses observations faites sur les lieux mêmes, jointes à l'instruction qu'il avait retirée de ses conversations intimes avec les principaux instruments de l'œuvre, telles étaient les lumières dont il comptait s'éclairer pour continuer son entreprise.

CHAPITRE IV.

Suite et fin de l'affaire de Venise.

Aussitôt que Diodati fut de retour chez lui, il reprit sa correspondance avec Fulgentio, Paolo Sarpi, Bedell, Wotton et Duplessis-Mornay. Des lettres sans nombre, le plus souvent chiffrées, étaient échangées entre l'Italie, la France et Genève. Dans ces missives la politique européenne occupait une large part. Loin de regarder avec anxiété l'horizon chargé de nuages, les évangéliques nourrissaient le secret espoir que la guerre hâterait les progrès de la Réforme. Tel était du moins le sentiment de Diodati. Ce dernier pour assurer à la république italienne un appui mili-

taire, faisait tous ses efforts pour engager le sénat, par l'entremise de ses amis, à contracter une étroite union avec les souverains protestants et pour amener ces derniers à envoyer des ambassadeurs sur les bords de l'Adriatique. Duplessis-Mornay instruit déjà des grands desseins de son roi prit à cœur les intérêts de Venise de telle sorte que les princes réformés décidèrent dans leur réunion de Halle en Souabe d'avoir des représentants dans la république, et bientôt on vit se joindre à Wotton, Christophe, baron de Dhona, Baptiste Linck et d'autres diplomates favorables à la cause de l'Evangile.

De même, sur le conseil de Henri IV, les Pays-Bas envoyèrent une ambassade qui sous la conduite de Corneille van der Myle se rendit à Venise. Cette dernière ville de son côté chargea Thomas Contarini d'une mission analogue en Hollande où il se lia comme Georges Giustiniani à Londres, avec des savants protestants et des hommes d'Etat capables de le renseigner sur l'Eglise réformée.

L'arrestation d'Archangelo di Ponte, l'augmentation des appointements des théologiens qui avaient maintenu les droits de la république

n'avaient pas diminué la tension entre Rome et Venise.

Une guerre, dont la probabilité s'était accrue de beaucoup depuis le traité entre l'Espagne et les Pays-Bas, paraissait imminente. Les projets d'Henri IV d'humilier la maison d'Autriche avec le secours de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne protestante, de la Suisse et de la Vénétie étaient connus de tous. Les alliés semblaient assurés de leur succès; l'œuvre si longtemps caressée par les amis de l'Evangile allait être achevée pour leur récompense. Mais celui qui dirige le sort des peuples, comme l'a si bien dit le Dr Schotel, et qui gouverne avec sagesse, en avait décidé autrement. Une lettre écrite par Jean Diodati, au pasteur Durand à Paris, et qui fut saisie par Cotton le confesseur du roi, vint malheureusement compromettre l'affaire de Venise, que le meurtre d'Henri IV survenu peu de temps après eût d'ailleurs mis à néant, comme on le verra plus tard.

Voltaire dans le style railleur qui lui est familier raconte l'incident de la missive interceptée. Laissons-le se divertir un instant aux dépens de l'historiographe Daniel, nous réservant de faire

voir ensuite que la narration de ce dernier n'est pas si dénuée de vérité que se l'imaginait le sceptique philosophe de Fernex.

« Daniel, dit Voltaire, raconte une particularité qui paraît bien extraordinaire, et il est le seul qui la raconte. Il prétend qu'Henri IV après avoir réconcilié le pape avec la république de Venise gâta lui-même cet accommodement en communiquant au nonce à Paris une lettre interceptée d'un ministre de Genève (Diodati) dans laquelle ce ministre se vantait que le doge de Venise et plusieurs sénateurs étaient protestants dans le cœur, qu'ils n'attendaient que l'occasion favorable de se déclarer, que le père Fulgentio, de l'ordre des servites, le compagnon et l'ami du célèbre Sarpi, si connu sous le nom de fra Paolo, travaillait efficacement dans cette vigne. Il ajoute qu'Henri IV fit montrer cette lettre au sénat par son ambassadeur et qu'on en retrancha seulement le nom du doge accusé. Mais après que Daniel a rapporté la substance de cette lettre (dans laquelle le nom de fra Paolo ne se trouve pas) il dit cependant que ce même fra Paolo fut cité et accusé dans la copie de la lettre montrée au sénat. Il ne nomme point le ministre qui

avait écrit cette prétendue lettre interceptée. Il faut remarquer encore que dans cette lettre il était question des Jésuites lesquels étaient bannis de la république de Venise. Enfin Daniel employa cette manœuvre qu'il impute à Henri IV comme une preuve du zèle de ce prince pour la religion catholique. C'eût été un zèle bien étrange dans Henri IV de mettre ainsi le trouble dans le sénat de Venise, le meilleur de ses alliés, et de mêler le rôle méprisable d'un brouillon au personnage glorieux d'un pacificateur. Il se peut faire qu'il y ait eu une lettre vraie ou supposée d'un ministre de Genève, que cette lettre même ait produit quelques petites intrigues fort indifférentes aux grands objets de l'histoire, mais il n'est point du tout vraisemblable qu'Henri IV soit descendu à la bassesse dont Daniel lui fait honneur; il ajoute que *quiconque a des liaisons avec des hérétiques est de leur religion ou n'en a point du tout*. Cette réflexion odieuse est même contre Henri IV qui de tous les hommes de son temps avait le plus de liaisons avec les réformés. Il eût été à désirer que le P. Daniel fût entré plutôt dans les détails de l'administration d'Henri IV, et du duc de Sully

que dans ces petitesses qui montrent plus de partialité que d'équité et qui décèlent malheureusement un auteur plus jésuite que citoyen. Le comte Boulainviliers a bien raison de dire qu'il est presque impossible qu'un Jésuite écrive bien l'histoire de France.... »

L'incident de la missive interceptée tel qu'il se trouve dans les documents originaux et authentiques peut se résumer en ces mots :

Henri IV fit communiquer la lettre de Diodati au nonce Ubaldini qui la lut avec autant de surprise que de joie. Il conjura le roi d'user de toute son autorité pour arrêter les progrès de l'hérésie dans la république. Le représentant du pape entrait bien dans les idées du prince qui venait d'envoyer à son ambassadeur une copie du document confisqué, avec ordre de demander audience au sénat, de lui parler d'une manière sérieuse et de l'exhorter à bien vouloir ouvrir les yeux sur le danger qui menaçait la religion catholique, si l'on ne prenait pas des mesures pour le conjurer.

L'ambassadeur montra d'abord cette lettre à quelques-uns des premiers sénateurs qu'il considérait comme attachés au culte romain. Ceux-

ci étonnés du contenu de cette pièce le prièrent d'exécuter sur-le-champ l'ordre du roi, s'il ne voulait pas que l'inquisition et le conseil des Dix fussent instruits de l'affaire. Alors le représentant français obtint audience du sénat et lut à la suite d'un discours une copie de la missive de Diodati au pasteur Durand, dans laquelle on avait supprimé le nom du doge et les lignes relatives aux Jésuites.

Le cardinal Ubaldini raconte qu'un des sénateurs pâlit pendant la lecture de cette missive. Un autre considéra cette dernière comme une invention des prêtres qui voulaient par l'intermédiaire du père Coton porter préjudice à la république auprès du roi de France.

L'ambassadeur répondit avec respect «que son prince était trop éclairé pour se laisser tromper par une menée aussi grossière; que la lettre était authentique, ce que Sa Majesté soutiendrait toujours. » De plus Henri IV avait assuré à Foscarini, l'envoyé vénitien à Paris, que s'il n'eût pas été convaincu de la véracité de ce document, il ne l'aurait jamais communiqué à un conseil tel que le sénat. Les membres de ce dernier corps qui étaient défavorables à la Réforme s'a-

larmèrent, éclatèrent vivement contre les partisans de la doctrine nouvelle, et prièrent le représentant du roi de remercier son maître pour sa bienveillante sollicitude envers la république. C'est alors que l'inquisition reçut l'ordre de poursuivre l'hérésie, que la prédication fut interdite a Fulgentio et qu'on s'éleva fortement contre Paolo.

Bien que le roi de France compromît les intérêts évangéliques en communiquant au sénat la lettre interceptée, il n'en était pas moins au fond par sa politique générale un précieux auxiliaire à la cause de la Réforme. L'assassinat de Henri IV fut la cause véritable du profond découragement où tombèrent les états protestants. A l'ouïe de ce meurtre si fatal au parti réformé, fra Paolo Sarpi écrivit à Duplessis-Mornay :

« Spes cum vita regis periit. » A ce cri de désespoir le gouverneur de Saumur qui n'était pas moins affecté, répondit : « Linquor et liquor animo, sanctum illud opus nostrum tanto ardore inchoatum cum frigore audio. »

Alors l'Espagne, l'Autriche et Rome relevèrent de nouveau la tête. La Savoie abandonnée par la France dut s'humilier devant les armes

du roi très catholique après une lutte courte mais acharnée.

Venise eut à soutenir une guerre contre les Uskoks et se trouva compromise dans plusieurs démêlés politiques fort compliqués. Le doge libéral Leonardo Donato mourut subitement et Marco Antonio Nemno qui n'était pas favorable à la Réformation lui succéda. Wotton rappelé en Angleterre fut remplacé par Dudley Carleton que nous aurons l'occasion de revoir dans le cours de cette biographie.

Fra Paolo Sarpi resta conséquent avec lui-même, et modéra le zèle de Fulgentio qui lui survécut de plusieurs années et qui demeura jusqu'à sa dernière heure l'ennemi déclaré des Jésuites.

Quant à Diodati que l'incident de la lettre interceptée et surtout le meurtre de Henri IV avaient profondément attristé, il dut céder à la force des événements et se retirer peu à peu de l'affaire de Venise.

On a beaucoup dit que Jean Diodati, fasciné par les qualités brillantes de Paolo Sarpi, charmé de la liberté et de la chaleur avec lesquelles il s'exprimait, s'était abusé sur les convictions du frère servite ; qu'il avait pris des entretiens ani-

més de toute la verve italienne pour des ouvertures et qu'il s'avança trop.

On a même ajouté qu'il éprouva de cruelles déceptions en se convainquant de la froideur de Paolo chez qui « l'audace des idées n'avait pas pénétré jusqu'à la volonté. » Nous ne partageons pas cette opinion. Diodati était le premier à reconnaître les lenteurs de son ami ; ce dernier n'a d'ailleurs cessé durant tout le cours de ces négociations évangéliques, de faire comprendre à ses collaborateurs qu'il valait cent fois mieux pour la réussite de l'œuvre qu'il ne fît pas profession publique de la doctrine réformée et qu'il faisait plus de bien à la religion protestante « en gardant son habit » qu'il ne pourrait lui en faire en le quittant. On peut affirmer que Paolo n'a jamais cherché à monter l'imagination de Diodati, bien au contraire.

Lorsqu'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les tentatives faites à Venise de 1605 à 1610 dans le but d'y implanter les principes de la vérité, quand bien même ces essais n'ont pas amené le résultat si vivement espéré par les amis de l'Evangile, on n'en reste pas moins saisi d'admiration pour cette grande œuvre, inache-

vée, il est vrai, mais poursuivie avec foi par des hommes sincèrement dévoués à la cause de Christ. Si Diodati n'a pas eu la joie de voir pousser de profondes racines à cette semence chrétienne que d'avance on comparait à une graine d'où sortirait un jour un arbre vigoureux à l'ombre duquel se rafraîchirait un peuple renouvelé par la Parole de Dieu, ses efforts et sa pensée ont été compris, et son nom sera honoré à jamais parmi ceux des réformateurs en Italie.

Les obstacles qu'il eut à surmonter étaient immenses même pour établir les premiers fondements de cette œuvre d'évangélisation. La plus grande difficulté se trouvait dans le caractère italien chez lequel l'imagination l'emportait sur la profondeur des sentiments. Le culte calviniste paraissait trop froid à ces natures sensuelles. L'adoration de la Vierge et des saints, les facilités du purgatoire, la majesté des rites, étaient appropriés aux mœurs et aux goûts de ce peuple qui ne voulait et ne pouvait pas abandonner si facilement la pompe de Rome et son prestige matériel.

Puis, si l'on se reporte à l'époque où ces négociations religieuses avaient lieu, on compren-

dra quelles difficultés de tous genres devaient entraver Diodati. Au commencement du XVIIe siècle les voyages étaient encore très pénibles, et les démarches que le pasteur genevois faisait en chemin pour se renseigner sur l'état des affaires en Italie, augmentaient singulièrement la durée de la route.

Enfin l'obstacle capital à ces projets de réforme n'étaient-ce pas les Jésuites ? L'oreille tendue du côté de l'Allemagne ou de la France, ces derniers épiaient sans cesse pour surprendre quelque correspondance des évangéliques et faire mouvoir ensuite contre eux tous les ressorts de l'inquisition. Là confisquant un écrit, ici s'emparant d'une lettre, ailleurs faisant déposer un prêtre qu'un seul mot rendait suspect d'hérésie, toujours à l'affût, travaillant dans l'ombre comme tous les ouvriers d'iniquité, les Jésuites rendus méconnaissables sous le manteau de l'espion, entravaient par tous les moyens possibles le développement des idées libérales.

En dépit de toutes ces difficultés, auxquelles venaient se joindre de véritables dangers, Diodati ne perdit point courage, et de 1605 à 1610, il conduisit cette entreprise avec une finesse d'une part et une énergie de l'autre, qui sont

dignes de tous éloges. Deux fois il s'était rendu en personne à Venise, et en 1609 il avait été sur le point d'y retourner pour répondre à une nouvelle invitation que lui en fit M. Dauquoy de Couvrelles.

Lorsqu'à la mort d'Henri IV Diodati vit s'évanouir son espoir du côté de l'Italie, il trouva sa consolation d'abord dans les affections domestiques, dans l'approbation d'une bonne conscience, puis dans la correspondance de ses pieux compagnons d'œuvre dont les lettres profondément chrétiennes et sympathiques apportaient un baume à ses regrets. Ces nombreuses missives, la plupart signées des noms les plus illustres de la France et de l'Allemagne protestantes, honoraient sans doute le jeune théologien, mais les louanges qu'on adressait à son savoir, et les propositions flatteuses qui lui étaient faites de la part des églises étrangères, le réjouissaient moins que les sentiments d'estime dont il se voyait l'objet. Il était beau de recevoir à son âge un témoignage tel que celui de Biondi : « J'ai voulu par ces lignes vous assurer de l'impression que je garde de vous à ma très grande satisfaction. Le souvenir du juste est doux. »

Quelques écrivains se méprenant sur les vé-

ritables intentions de Diodati durant ces négociations évangéliques en Italie, ont mêlé aux éloges qu'ils ne pouvaient lui refuser une accusation fort injuste à laquelle nous avons hâte de répondre. On a dit que les vues du pasteur génevois n'étaient pas exemptes d'ambition. De l'ambition..., cela se peut, mais elle n'était pas personnelle. Planant au-dessus des mesquines prétentions de la gloire humaine, cette ambition-là était grande et légitime. C'était celle de voir la lumière dissiper les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur ; les princes éclairés de la terre se donner la main pour avancer le règne de Dieu ; des âmes dormant du sommeil de la mort se réveiller aux lumineuses clartés de l'Evangile; les vrais enseignements de la Bible remplacer les séditieuses prédications des Jésuites ; les idoles de l'Eglise catholique tomber brisées, les reliques être foulées aux pieds, et l'Italie se relever pour sortir libre et triomphante des entraves de Rome!

Ce que l'on prenait faussement pour de l'ambition personnelle, était chez Diodati un ardent désir d'arriver à ses fins. Loin d'être le résultat de la présomption en ses propres forces, cette

confiance dans l'avenir était chez lui le fruit d'une foi vivante en son Dieu. Doué de qualités précieuses, il ne voulait pas se renfermer dans une coupable timidité et rester un ouvrier inutile à la moisson du Seigneur. Il devait faire concourir à l'avancement du christianisme les dons qu'il avait reçus d'en haut.

« Je me garderai bien, écrivait-il à Duplessis, de mettre une barrière à l'opération très libre du Saint-Esprit, soit pour la considération de mon incapacité, soit par l'appréhension d'aulcung danger. Je m'asseure que Dieu, qui hors de mon espérance et à mon desceu, m'a employé en l'œuvre de son Ecriture, tante opportunément pour ce grand œuvre, avec un succès heureux, comme me font croire les jugements de divers très grands personnages, et le vostre entr'aultres, me donnera aussi et bouche et force et sapience, si besoing est, pour servir en ces quartiers à l'advancement de son règne et à la destruction de la grande Babylone. »

CHAPITRE V.

Diodati en France.

Après avoir vu Diodati en Italie, nous allons le suivre en France. Longtemps avant l'époque où il se rendit dans ce dernier pays pour visiter les églises, il avait reçu en date du 29 juillet 1609, une proposition très flatteuse de la part du Consistoire de Saumur. Ce dernier l'invitait en termes fort pressants à venir remplir à la fois une charge de professeur et de pasteur, et voici comment cet appel était conçu :

« Si vous estes en délibération de changer d'air pour une couple d'années, tant qu'il vous plaira,

faites-nous une ouverture que vous jugerez faisable honnestement et du consentement de ceux auxquels vous avez à respondre, et selon les moiens que vous estimerez convenables on agira de costé de deçà. Et d'autant que le synode national dernier a chargé ceste académie, c'est-à-dire toute la province d'avoir encore ici un professeur en théologie qui fit pareillement la charge de pasteur, nous estimerions une grande faveur du ciel que l'envie vous en prit et tachera-on de vous y donner le contentement que vous y désirez; vous ne seriez pas chargé veu le nombre de ceux qui y sont, vous serez auprès d'une personne de mérite qui vous aime et estime beaucoup, pres des affaires de delà les monts ; en un fort bel air et beau pais, en santé et sans alarme, si elle n'est générale; mais il faudroit avoir de vos nouvelles avant la fin d'Aoust, d'autant qu'en ce temps-là se tient le synode national de la province où se doit déliberer de ceste affaire et si res succedat et tibi et nobis, la poursuite s'en fera comme vous en ouvrirez les moiens. »

Il n'est fait nulle allusion à cette invitation dans les registres de la vénérable compagnie. Il est probable que Diodati, à peine installé dans ses

nouvelles fonctions pastorales, ne pensa pas même devoir communiquer cet appel au corps ecclésiastique, et ce ne fut que deux ans plus tard qu'il visita les églises de France. Voici dans quelles circonstances.

Les alarmes qu'avait causées dans Genève le meurtre d'Henri IV n'étaient pas sans fondement. A la fin de 1610 et au commencement de 1611, il venait des avis de toutes parts que notre ville allait être assiégée. L'armée du duc de Savoie approchait en effet, et le bruit courait que les troupes de ce prince n'étaient pas seulement envoyées contre Genève, mais aussi contre le pays de Vaud. Ces avis furent confirmés par des lettres diplomatiques venues de France. Marie de Médicis qui savait, comme elle l'avait dit elle-même, « combien son époux avait affectionné notre ville, » y envoya le seigneur de la Noue pour promettre aux habitants inquiets l'assistance du roi son fils. Elle écrivit aussi à Bellegarde, gouverneur de Bourgogne et à d'Halincourt, gouverneur de Lyon, d'observer les démarches du duc de Savoie, députant en même temps à Son Altesse, Jaubert, comte de Barraut, pour savoir le sujet de son armement. Le roi d'Angleterre informé de ce

qui se passait, désapprouva hautement les entreprises formées contre Genève, et les princes protestants de l'Allemagne donnèrent dans cette occasion des preuves de l'estime et de la considération qu'ils avaient pour notre pays. Enfin Marie de Médicis ayant réitéré au duc de Savoie l'expression de son mécontentement par l'intermédiaire de Lesdiguières qui lui représenta les malheurs que cette entreprise pouvait lui attirer, ayant la France pour ennemie, la Savoie abandonna son projet.

Au mois de mars 1611 alors que les Génevois se voyaient menacés dans leur indépendance, et que leurs ressources financières ne pouvaient plus faire face aux dépenses nécessitées par leurs préparatifs militaires, les syndics et les conseillers de la ville d'accord avec les pasteurs, décidèrent d'envoyer Jean Diodati auprès des églises de France pour obtenir d'elles une prompte subvention, qui payât une partie des frais auxquels la seule prévision de ce siége avait entraîné la république.

Le 5 du même mois, convoquée en séance extraordinaire, la vénérable compagnie, après avoir discuté ce projet de députation, formulait la dé-

cision définitive de l'assemblée dans le procès-verbal suivant.

« A esté proposé que nos seigneurs ont trouvé bon que nostre frère Jean Diodati entreprenne en France un voyage pour visiter les églises selon que de lieu à l'autre il verra estre expédient. La venerable compagnie ayant consideré l'intention de nos seigneurs, a advisé de donner lettre à nostre frère M. Diodati contenant son envoy et de nos seigneurs, et de ceste compagnie. »

Le député génevois était muni d'une adresse du conseil à Duplessis-Mornay, dans laquelle les représentants de la république avouaient l'état de pénurie où cette dernière se trouvait alors. Ils rappelaient au parti protestant en France les témoignages d'intérêt qu'il avait donnés à notre ville, et l'assuraient d'une éternelle reconnaissance. Ils terminaient la missive par des phrases pressantes qui tout en demandant des avis et des directions aux gentilshommes huguenots, laissaient voir que l'on comptait aussi sur leurs bourses.

La lettre que les pasteurs de Genève remirent à Diodati au moment de son départ était aussi destinée au gouverneur de Saumur. La voici :

« Monsieur,

» Le voyage de nostre cher frère M. Diodati nous impose necessité de vous escrire. Nous avons dès longtemps cogneus par ouvertes preuves, vostre singulière affection au bien de toutes les églises chrétiennes, particulièrement de celle de Genève, dont n'est besoing de vous rien ramentevoir. Aujourd'hui nous sommes en tel estat, que sans quelque extraordinaire support, le ravage d'une guerre perilleuse fond dessus ceste cité, par l'injuste violence de ceux qui cuident tout leur bien, plaisir, et repos, consideré en nostre mal, deuil et travail continuel. Cela nous induict à vous pryer humblement que selon la piété, le zèle et bon jugement que nostre Seigneur vous donne, il vous plaise addresser tellement nostre dict frère que son voyage soit fructueux; vous scauré bien peser la conséquence de tel et si importante affaire, duquel moins nous vous dirons, plus vous en comprandrés. La suffisance de nostre dict frère suppleera à nostre brieveté. »

La mission de Diodati porta des fruits. Marie de

Médicis prit à gré la requête des syndics génevois et le délégué de la république ne tarda pas à donner aux autorités qui l'avaient envoyé l'assurance positive de subventions de la part des églises réformées de France. La reine s'était empressée de dépêcher un gentilhomme de sa cour auprès de Duplessis-Mornay pour lui dire qu'elle avait la ferme intention de soutenir financièrement Genève menacée par le duc de Savoie. Le gouverneur de Saumur avait saisi cette occasion pour représenter à Marie de Médicis combien il était de son intérêt de se faire l'appui de la religion protestante, et en conséquence Villarnoul, gendre de Duplessis fut chargé d'expédier une circulaire à tous les consistoires du royaume pour les prier d'assister notre ville chacun selon ses moyens. Duplessis-Mornay qui pour sa part accueillait avec la plus profonde sympathie la démarche qui était faite auprès de lui par son ami Diodati, écrivit au syndic Sarasin :

« Ceulx qui ne peuvent vous porter leurs armes, combattent par pryères et par larmes pour vous. Et pour moy si ce que Dieu m'a retiré me restoit, je vous le sacrifierois plus volontiers que jamais. Cependant si Dieu vous détourne cest

orage, j'estime que ne debvés negliger d'avoir plus estroicte liaison avec nos Eglises. »

Le maire et les échevins de la Rochelle exprimèrent à M. de Villarnoul le désir qu'ils avaient de secourir Genève. Ils voyaient dans la situation de cette dernière une cause commune à soutenir, les mêmes intérêts religieux à sauvegarder; aussi promirent-ils une somme de 10 000 livres, en cas où la cité de Calvin serait assiégée; ils témoignèrent en outre tous leurs regrets de ne pouvoir garantir davantage vu les frais nécessités par leurs préparatifs de défense, leur ville étant également menacée.

Touchés et reconnaissants à la nouvelle de ces premiers témoignages de sympathie, les syndics de la république de Genève remercièrent Duplessis en ces termes :

« Monsieur, par les lettres du sieur Diodaty nostre deputé vers les Eglises, nous recoignoissons que vous estes touiours vous mesme, c'est à dire le premier en piété, en prudence, travail et affection envers nous, car il nous tesmoigne avoir trouvé par delà les volontés disposées par vous à nous bien faire et commence à recueillir les fruicts, et de vostre labeur et de leur charité.

Nous vous remercions de tout nostre cœur de tant de bons offices esquels nous scavons vostre seul but estre la gloire de Dieu et la défense de son Eglise. Aussi ne pouvons-nous sinon vous rendre la louange qui vous est deue d'un zèle ardent et piété constante. »

Les consistoires de Chatellerault, de Bordeaux, de Saumur et de bien d'autres villes envoyèrent successivement à Genève des subventions en argent ou des promesses de secours.

Malgré la faveur dont Genève jouissait au sein des églises réformées de France, tout n'était pas facile dans la tâche de Diodati. Ce dernier croyait rencontrer dans l'assemblée de Saumur où les députés protestants de tout le royaume se réunissaient pour discuter leurs intérêts communs, une excellente occasion d'exposer publiquement le sujet de sa mission. Il n'en fut point ainsi. La longueur des délibérations, la susceptibilité d'une partie de la cour[1] arrêtèrent Diodati dans son élan. Il comprit que trop de zèle eût compromis le mandat qu'on lui avait confié,

[1] Nous avons dit plus haut que la reine elle-même était favorable à la cause de notre ville. Nous allons voir plus loin la noblesse protestante offrir à Genève des secours militaires. Le

et fut loin de se repentir de son silence. Bien au contraire en voyant la défiance et les scrupules que les questions politiques faisaient naître chez une partie des assistants, il se félicita de sa réserve. Il préféra rédiger des mémoires pour recommander son pays aux églises qui pour la plupart répondirent généreusement à son appel.

Jean Diodati, le 29 juin 1611, écrivit aux pasteurs génevois une lettre dans laquelle il leur rendait compte de son voyage. Citons-en quelques passages :

« Vous aurez ci-jointes lettres de MM. du Consistoire de Bordeaux lesquels nous ont faict une notable assistance ayant fourni pour nous trois mille trois cents livres qui n'est pas une petite somme pour une petite Eglise et fort chargée d'ailleurs. Je vous supplye que vos remerciements soyent en leur endroit amples et très exprès, faisant mencion du rapport que je vous ay fait de la singulière bénédiction de Dieu sur leur Eglise et labeurs, qui apparoit en leur piété comme en leur charité et ordre excellents

vent défavorable aux intérêts de notre patrie qui souffla lors de l'assemblée de Saumur venait d'une fraction de la cour dont les jalousies étaient facilement excitées.

qui les fait luyre parmy toutes les Eglises de France. Cela se doit à la vérité et conscience et à nostre devoir. Je vous prye aussi d'advance de regarder s'il y aura point quelque moyen de pouvoir assister la ville et bonne Eglise de Chastelleraut d'un pasteur de nos frères des champs ; d'eux-mêmes ils m'ont parlé d'un des Messieurs les Gros et m'ont prié d'en porter lettre adressantes à MM. de vostre Compagnie, lesquelles ils me feront tenir à Paris ; et vous supplye y penser de bonne heure afin que s'il est possible ils soyent secourus à la première requeste. C'est une Eglise qui a fort bien mérité de la nostre et qui a grand besoin d'estre renforcée d'un homme façonné. Au reste, je loue Dieu des grandes bénédictions que je reconnay ès Eglises de France, riches en grands serviteurs de Dieu, en zèle, saint ordre et surtout en une universelle et indicible charité et affection en nostre endroit, laquelle requiert diligente fomentation et culture à quoy je croy que dorenavent il ne faudra manquer. Je ren grâce aussy a sa bonté avec vous de vostre delivrance du danger qui nous a menacés de sy près. »

Diodati ne reçut pas seulement des subven-

tions financières dans son voyage en France ; il y recueillit des offres de secours militaires, et partout il rencontra de grandes dispositions à défendre la république. Quatre à cinq cents gentilshommes lui parurent résolus de venir se jeter dans Genève pour la conservation de laquelle la France protestante aurait sacrifié bon nombre de ses places. On peut dire que si la cour se montra défavorable à la cause de notre patrie, si l'on craignit de voir plus tard la reine succomber aux intrigues des Jésuites, et retirer son appui aux réformés, la noblesse huguenote fit preuve pour notre pays d'un zèle très louable.

D'après ce qui précède on pourrait supposer qu'obtenir la protection d'une nation riche et puissante fut le but unique du voyage de Diodati. Ce dernier avait une autre mission, celle de nouer entre les églises des deux pays des relations encore plus étroites. Le délégué génevois remplit tout à fait les vues de ceux qui l'avaient envoyé. Ainsi qu'on le voit dans le procès verbal de la séance du 17 septembre de la vénérable Compagnie, les pasteurs reçurent par la bouche de leur collègue même les salutations cordiales des consistoires français, en retour des témoi-

gnages d'estime qu'ils leur avaient fait parvenir.

Ces consistoires recommandaient à l'église de Genève de conserver soigneusement la saine doctrine et le bon ordre. Ils exprimaient leur espérance de toujours être pourvus de ministres tirés de notre école, les considérant comme plus solides dans leur croyance, leur savoir et leurs mœurs, en un mot plus propres à la carrière ecclésiastique. Puis ils manifestaient un grand désir de voir s'établir plus de communications entre les congrégations protestantes des deux nations, et faisaient entendre qu'il y aurait moyen de donner à l'église génevoise une partie de l'argent que Marie de Médicis avait promis d'allouer au culte réformé dans son royaume, lors du décès de Henri IV.

En effet notre école de théologie étant à cette époque comme une sorte de pépinière d'où la France faisait venir ses pasteurs, il était juste que des subventions lui fussent accordées par les consistoires étrangers qui en profitaient.

Diodati était revenu dans son pays avant la clôture de l'assemblée de Saumur. Cette dernière réunion au lieu de tourner à la gloire de Dieu et à l'édification des chrétiens, dégénéra

en schisme. Quel que fût le résultat de ces délibérations dans lesquelles nous n'avons point à entrer, Duplessis-Mornay ne perdit pas de vue l'église de Genève. De retour dans ses foyers, Diodati reçut, au mois de septembre, les lignes suivantes de cet ami dévoué :

« Je n'ay oublié ce qui m'estoit recommandé de vostre part autant que la nature de nos affaires l'a peu compatir et conporter. Car sur ce qu'il a pleu à la royne accorder 45 000 livres de plus par an à nos églises, j'ai assemblé MM. les pasteurs de diverses provinces et anciens qui se trouvaient ici, personnages notables et de qualité, auxquels j'ai représenté le mérite de vostre Seigneurie, église et académie ; la necessité aussi à laquelle tant de misérables affaires avaient réduict vostre ville ; telle que vostre dicte académie, qui en faict une bonne partie, estoit en danger de dépérir s'il n'y estoit d'ailleurs pourveu. Tellement qu'ils s'en sont tous partis resoleus de disposer les provinces à vous assister de quelque partie sur la dicte somme et d'en charger leurs deputés qui se trouveront à Privaz en Vivaretz au 25 de mai prochain, pour le synode national ou j'estime qu'il sera à propos que vous

fassiez trouver quelqu'ung de vostre part pour les en requerir, ce que je ferai aussi de la mienne pour vous assister. Aussi sera à propos qu'entre ci et là vous entreteniez un peu vos amis par bonnes lettres parce que quelques uns se plaignent (nomemment des provinces plus voisines de vous) que vous tenez trop peu de compte d'entretenir l'union avec nos églises, vers les quels je n'ay manqué d'alléguer vos justes exceptions et défenses. »

L'estime et la considération que Diodati s'était acquises lors de sa députation en France ne tardèrent pas à se manifester d'une manière très flatteuse pour lui.

L'église de Nîmes se trouvant alors dans une situation difficile, le souhaitait ardemment pour pasteur et ne cessait d'adresser à la vénérable compagnie de notre ville de pressants appels à ce sujet. Pour diverses raisons que nous dirons plus tard ces sollicitations réitérées demeurèrent pour deux ans sans réponse affirmative, et ce ne fut qu'en 1614 que notre théologien partit pour aller occuper provisoirement ce poste où on l'attendait avec un si vif désir. Expliquons tout d'abord les circonstances dans lesquelles il s'y rendit. A cette époque l'église de Nîmes était troublée

par une fâcheuse affaire. Jérémie Ferrier, ecclésiastique d'un grand talent, qui avait été pendant de longues années l'un des soutiens les plus distingués du parti protestant, venait d'être excommunié par son consistoire.

Cet homme auquel on ne saurait refuser une remarquable capacité, s'était déjà mal comporté à l'assemblée de Saumur, où il avait pris fait et cause pour la cour contre ses coreligionnaires, et combattu en termes fort peu convenables les opinions de Henri de Rohan.

Destitué par le consistoire à la suite d'actions blamâbles souvent répétées, Ferrier se rendit à Paris pour abjurer la foi réformée, mais comme Cotton ne lui offrait pas une rémunération suffisante, il changea de rôle, fit l'hypocrite et s'excusa de sa conduite passée devant les pasteurs de Charenton, promettant de ne rechercher désormais d'autre vocation que le saint ministère.

Quelques jours après il fut nommé assesseur au présidial de Nîmes. De retour dans cette ville il prit possession de cette nouvelle charge, au grand scandale du consistoire qui le somma vainement de comparaître devant lui pour rendre compte de sa désertion de l'église.

Refusant obstinément de se présenter devant

ses anciens collègues, Ferrier fut excommunié dans le temple de la Calade par la bouche de M. Brunier.

Ferrier « déclaré publiquement scandaleux » dut se rendre au plus vite à Paris afin de se soustraire à la fureur du peuple qui saccagea sa maison et le poursuivit longtemps par les rues aux cris de « Judas, traître de Judas ! »

Arrivé dans la capitale du royaume il n'abjura pas tout d'abord ; il fit bien des cérémonies avant d'embrasser la religion catholique. Il n'en vint là que lorsqu'il fut assuré d'une grosse pension que le cardinal du Perron lui fit donner par le clergé. Cependant comme il était fourbe, nous dit Tallemant des Réaux, « il tenait toujours les réformés en jalousies et entretenait commerce avec Duplessis Mornay. »

Plus tard se portant défenseur de la politique de Richelieu, il devint le favori de ce ministre et fut nommé secrétaire d'état. Il mourut fort peu de temps après, le 26 septembre 1626, éprouvant le regret de ne pouvoir jouir de l'emploi avantageux qui lui était destiné et pour lequel il avait pris tant de peine.

Ce fut à l'époque où par ses scandales Jérémie

Ferrier venait d'affliger si cruellement l'église de Nîmes que cette dernière proposa à Jean Diodati de la desservir pour six mois.

Les syndics génevois empêchèrent Diodati de répondre affirmativement à ce premier appel, qui fut adressé à la compagnie en 1612. M. Savyon, au nom de la seigneurie, représenta aux pasteurs le vide que le jeune professeur laisserait dans l'académie, et fit entrevoir les plaintes qui ne manqueraient pas d'être formulées par plusieurs églises de France d'où l'on envoyait chaque année des étudiants dans notre ville pour se préparer au saint ministère.

En mars 1613 le consistoire de Nîmes répéta sa proposition. Cette fois-ci Charles Diodati s'opposa lui-même au départ de son fils. Ce père qui aimait tendrement ses enfants ne voulait pas consentir à ce nouveau voyage de Jean. Il disait être sur le bord de la tombe et ne pouvait faire le sacrifice de celui qu'il appelait « son bâton de vieillesse, sa compagnie, son aide et sa consolation. » Exiger de lui un tel abandon, ce serait lui arracher les yeux et le cœur. Et d'ailleurs, ajoutait-il, si je confiais à MM. de Nîmes ce précieux trésor, une fois qu'ils le posséderaient,

je n'aurrais pas de tenailles assez fortes pour le reprendre.

Loin de se décourager, l'église de Nîmes adressa au mois d'avril un troisième appel à Jean Diodati. Ce dernier, fortement encouragé par les pasteurs, accepta. Toutefois il ne se pressa pas trop dans ses préparatifs de départ, car au mois d'août on vit arriver dans notre ville un personnage chargé de le décider à vite gagner le poste qu'il s'était engagé à desservir. Le conseil de Genève, qui n'était nullement responsable des promesses faites par la vénérable compagnie et qui ne se souciait pas de voir s'éloigner un si bon professeur, réussit à le retenir quelque temps encore et le délégué nîmois retourna tout seul chez lui.

Au mois de novembre de la même année, Diodati reçut une autre marque d'estime. L'église de Rouen le réclama pour deux ans. Inutile d'ajouter que la réponse fut négative.

Pendant ce temps, le consistoire de Nîmes convoitait toujours Diodati. Ce dernier cédant enfin à tant de sollicitations prit possession de ce nouveau poste le 21 mai 1614 et l'occupa trois mois.

Lorsque Duplessis-Mornay apprit le départ de Diodati, il lui écrivit une lettre où faisant allusion au scandale de Ferrier, et à l'affliction du troupeau qu'il allait consoler, il lui dit : Les grands médecins sont volontiers appelés pour les grandes maladies.

Quand on lit le procès verbal de la séance où le consistoire de Nîmes motive le choix qu'il a fait de notre théologien, on voit quelle confiance Jean Diodati inspirait à l'étranger. En voici quelques passages [1].

« Séance du mercredi dernier jour du mois d'april, 1614, — par le sieur de Chambrun, pasteur, a esté proposé à la dite assemblée que depuis longtemps mesme depuis la désertion et excommunication de Jeremye Ferrier, cy-devant ministre de ceste église, les trois pasteurs qui y estoient restés, n'estoyent eux seuls suffisans, une église de telle importance auroit trouvé expédient et très nécessaire faire recherche d'un quatrième pasteur et graces especialles en telle manière que pour moyen d'icelluy avec ses au-

[1] Nous devons la copie de ces lignes à l'extrême obligeance de MM. les pasteurs Viguié et Hugues qui ont bien voulu les transcrire pour nous des archives de l'église de Nîmes.

tres collègues il put regir dignement le troupeau du Seigneur, voire pour rompre et extirper beaucoup de parciallités et desunions qui sont advenues depuis la cheute miserable du dict Ferrier pour moyen de la zizanie qu'il y auroit semé. A cause de quoy ils auroient jeté les yeux sur Monsieur Diodaty, ministre de la ville de Genève, tant pour servir la dite église en qualité de pasteur que pour avoir le gouvernement et la direction de l'académie du dict Nîmes, à la poursuite duquel ils auroient fait de grands frais par moyen de diverses depputations que furent faites en la dite ville de la part de ceste assemblée.»

Et ailleurs :

« Le consistoire considérant le ministère du dit sieur Diodati estre merveilleusement necessaire à ceste église tant pour les rares dons desquels le Seigneur l'a orné pour la fonction du susdit ministère que pour estre personnage d'une singulière éducation en l'académie de saincte théologie, a deslibéré de le propozer à ceste assemblée pour y prendre telle resolution qu'il verra estre expédiente tant pour la gloire de Dieu que pour l'édifficàtion de son église. »

Le consistoire de Nîmes ne fut point déçu dans

l'espoir qu'il avait fondé sur Diodati. Ce dernier, comme le prévoyait son père fut tellement apprécié par ses paroissiens, que lorsqu'il fut question pour lui de revenir en son pays, de tous côtés s'élevèrent des voix pour le retenir. Le Synode de Tonneins qui se réunit le 18 juin fit de grands efforts auprès des pasteurs génevois pour qu'ils prolongeassent le congé de leur collègue, mais ils se montrèrent inexorables, et le 14 août, rentré dans ses foyers leur frère remettait à la vénérable compagnie des lettres de remerciements de l'église de Nîmes. Cette dernière joignait à l'expression de sa gratitude pour Genève le désir de voir cette ville amie lui continuer à l'avenir la même bienveillance et lui accorder selon l'occasion des secours aussi précieux.

Jean Diodati fut vivement regretté par le troupeau qu'il avait provisoirement conduit.

« Sa voix éloquente, nous dit M. Borrel[1], son débit onctueux et ses convictions profondes firent une telle impression sur ses nombreux auditeurs, qu'ils furent affermis dans leur croyance, améliorés dans leur conduite, renouvelés dans leurs

[1] *Histoire de l'Eglise de Nimes.*

sentiments ; aussi lorsqu'il se sépara d'eux à la fin du mois d'août, il emporta leurs regrets et leur reconnaissance pour le bien qu'il avait fait à leur église, qui venait de passer par une crise tellement alarmante qu'elle l'avait fait chanceler sur ses fondements. »

Le synode national de Tonneins tâcha de remplir le vide que laissait à Nîmes le départ du pasteur génevois en nommant à sa place Jean Chauve de Sommières.

En retournant dans sa patrie, Diodati reçut du consistoire étranger qu'il avait obligé, la somme de deux cents quarante livres, à titre de « remboursement de la dépense et aultres frais qu'il a faicts et fera tant en venant qu'en s'en allant, et à ces fins il sera expédié mandement au sieur Guiraud ancien et recepteur des deniers. »

En 1617 Diodati se rendit de nouveau en France vivement sollicité par l'église de Pont-de-Veyle de l'aider de ses conseils dans la position fâcheuse où elle se trouvait alors. Il y passa quelque temps, et durant son pastorat il sut si bien remettre les affaires en ordre, que, fière de tant de succès, la vénérable compagnie députa pour le saluer à son retour deux de ses membres,

MM. Prévost et Chabrey, qui le remercièrent d'avoir accompli sa mission d'une manière si honorable. La réputation que Jean Diodati s'était acquise au dehors par ses voyages et l'estime dont il jouissait chez ses compatriotes, fixèrent tout naturellement le choix des pasteurs génevois lorsqu'ils le déléguèrent au synode de Dordrecht. Sa fermeté de principes, son respect pour la vérité, ses profondes connaissances bibliques, et son attachement inaltérable à la doctrine de Calvin, le désignèrent tout d'abord pour représenter dignement en Hollande le parti orthodoxe qui dominait alors dans l'église de Genève.

CHAPITRE VI.

Jean Diodati à Dordrecht.

En 1604 un professeur de Leyde nommé Hermann ou Arminius ayant proposé sur la prédestination des thèses contraires à la doctrine de Calvin, Gomarus l'un de ses collègues à la même université, lui répondit en se plaçant à un point de vue complétement opposé. Les différents académiciens prirent fait et cause pour l'un ou l'autre de ces savants, et de là naquit la grande querelle des arminiens et des gomaristes. Ces derniers disaient que Dieu a par un décret de sa volonté choisi entre les hommes ceux qu'il lui a plu, et sans trouver en eux aucune raison qui le por-

tât à faire cette élection. C'est la *prédestination absolue ;* leurs adversaires soutenaient que Dieu a résolu de sauver en Jésus-Christ les hommes qui par la vertu du Saint-Esprit croient en son Fils et persévèrent jusqu'à la fin. C'est la *prédestination conditionnelle.*

Arminius mourut peu d'années après le schisme dont il était l'instigateur, mais avec lui ne s'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Les calvinistes entrevoyant dans la conduite de leurs adversaires, l'intention de ruiner l'église et les lois de l'état, se préparèrent à une lutte énergique. Les arminiens formant entre eux une étroite union adressèrent au gouvernement une remontrance ; (de là le nom de remontrant, dont on les appela dès lors) ; dans ce document, distinguant entre les points de dogmes fondamentaux et les points non fondamentaux, ils soutenaient leur parfaite innocence sur les premiers et les droits de leur conscience à l'égard des seconds. Le prince Maurice, qui jusqu'alors ne s'était point déclaré, embrassa la cause des gomaristes ; il les reconnut ouvertement pour ses amis et comme les véritables et anciens réformés. Inutile d'ajouter que les arminiens, irrités de la conduite du prince, ne

virent là qu'une vengeance accomplie sur Barnevelt, grand pensionnaire de Hollande, l'âme du parti républicain, remontrant déclaré, et qui avait fait signer la trêve de douze ans avec l'Espagne, contrairement aux intérêts de Maurice qui avait été ainsi désarmé avant l'accomplissement de ses vues.

Les doctrines d'Arminius firent de grands progrès après sa mort ; Episcopius les propagea dans toute la Hollande. L'élément politique se mêlant aux questions religieuses, ces dernières furent débattues partout, de l'école de théologie à la taverne des matelots, ce qui amena fréquemment des scènes fort inconvenantes [1].

Il fallait mettre un terme à tant de scandales. A cet effet, on décida la réunion d'un synode dans lequel devaient se régler les différends relatifs aux dogmes, et l'assemblée à laquelle fu-

[1] Un jour un ecclésiastique qui passait devant un cabaret fut arrêté par des hommes ivres qui lui dirent :

— Monsieur le ministre, êtes-vous arminien ?

— Non, mes enfants, Dieu m'en garde....

— Si vous n'êtes pas arminien, nous vous ferons danser, car il n'y a pas d'autre vérité que la parole d'Arminius.

Et le pauvre pasteur gomariste eut ses vêtements en lambeaux.

rent invités beaucoup de théologiens étrangers s'ouvrit à Dordrecht le 21 novembre 1618. Au mois de septembre on avait proposé à notre église par les lettres les plus flatteuses de s'y faire représenter.

Genève n'était point indifférente aux débats religieux qui agitaient la Hollande. Bien au contraire, elle portait le plus vif intérêt à tout ce qui concernait cette contrée généreuse, qui l'avait si souvent aidée dans les moments difficiles. De leur côté les Pays-Bas conservaient pour la Suisse des sentiments de gratitude, en se rappelant qu'autrefois leurs citoyens réformés, persécutés et bannis par l'odieuse inquisition avaient trouvé chez nos pères une seconde patrie.

Notre église se déclara dès le début de la lutte contre Arminius, et continua après sa mort à condamner sa doctrine, avec tant de vivacité que les Hollandais se demandèrent un instant s'ils devaient réellement convier au synode des ennemis du parti remontrant aussi déclarés que les pasteurs génevois. Néanmoins, invitation fut faite à notre vénérable compagnie de déléguer à Dordrecht deux de ses membres, ce qu'elle fit en choisissant Jean Diodati et Théodore Tronchin.

Ce dernier était un disciple de Gomarus, qui en 1604, sous la direction de son maître, défendit avec beaucoup de succès des propositions sur le péché originel.

Après avoir reçu l'autorisation des magistrats, nos deux députés s'acheminèrent vers leur destination en passant par Heidelberg. Là ils eurent l'honneur d'être reçus par l'électeur palatin qui leur fit, dit-on, « beaucoup de caresses. » Arrivés à la Haye, ils présentèrent aux états généraux et au prince d'Orange les lettres que la république leur avaient remises. De là ils allèrent à Dordrecht, où, tous les délégués étant présents, eut lieu l'ouverture du synode. Ils y furent conduits par deux ministres de la province de Frise, et salués à l'entrée par les envoyés des états généraux qui leur assignèrent leurs places après les députés des églises de Suisse, et avant ceux de Brême et d'Embden. Les vingt premières séances furent consacrées à la discussion des règlements ecclésiastiques, et durant cent trente-quatre réunions, les docteurs s'occupèrent de la prédestination et de la grâce [1].

[1] Le docteur Schotel nous apprend que la grande salle où s'assembla le fameux synode de Dordrecht fut déjà louée au

Avant que Diodati et Tronchin eussent prononcé un seul mot à l'assemblée de Dordrecht, les sentiments évangéliques de la vénérable compagnie qu'ils représentaient étaient bien connus. En date du 7 octobre 1618, B. Turrettini, au nom des pasteurs génevois, avait écrit une lettre au synode en termes qui déterminaient nettement le terrain où se placeraient nos deux députés. On en jugera par les passages suivants [1].

« Honorables et illustres messieurs, très respectables pères et frères en notre seigneur Jésus, disait Benédict Turrettini, combien grande a été jusqu'ici la douleur qu'ont fait ressentir à tous les hommes pieux les dissensions survenues parmi les églises des Provinces Unies des Pays-Bas ; combien dangereux et triste il eût été pour tous les pays qui professent la pureté de l'évangile, que le mal se fût étendu davantage, vous le savez assez, très honorés pères, votre piété n'en a été que trop alarmée. Aussi c'est du

milieu du dix-huitième siècle à un aubergiste qui y entretenait le dimanche soir un bal public. Actuellement la maison dont cette pièce dépendait n'existe plus, et sur l'emplacement qu'elle occupait s'élève aujourd'hui une prison cellulaire.

[1] *Histoire de l'église de Genève* par M. Gaberel.

fond du cœur que nous, les membres de cette assemblée mystique, nous saluons avec joie l'aurore de ce jour qui, réclamé par tant de vœux, appelé par tant de prières pieuses, a lui enfin pour rétablir en Jésus-Christ la paix et la concorde sur des bases solides et assurées; nous avons en effet l'espérance que Christ qui est la vérité même, qui est notre paix, ne manquera jamais au milieu des délibérations saintes par lesquelles nous voulons que la juste vérité de Dieu, et la charité des cœurs unis dans l'esprit du Seigneur, soient resserrées dans une alliance indestructible; que rien ne soit imprudemment ajouté à l'une, qui viole l'intégrité de l'autre; que ce cruel embrasement qui détruit la maison de Dieu soit étouffé, et que l'église rejetant hors de son parvis les querelles et les questions épineuses sous lesquelles nous voyons avec larmes aujourd'hui un champ jadis fertile en bons fruits menacé d'enfouir ses récoltes, ce ne soit pas une seule province, mais le monde chrétien tout entier qui se réjouisse d'avoir reconquis la lumière salutaire de la paix. Déjà depuis quelques années on a pu se convaincre que c'était là l'objet des vœux des princes les plus sages et des états chré-

tiens, aussi bien que des prières et des efforts de tous les serviteurs du Christ. Tel a été le motif qui a porté les très illustres et les très puissants Etats-Généraux des Provinces-Unies à convoquer le synode pour lequel vous vous êtes rassemblés, afin que de la réunion des études, des efforts, des prières et des conseils, sortît la chose la plus agréable à Dieu, l'accord fraternel. Pour nous, sacrifiant les intérêts de notre église et de notre académie, nous envoyons à cette sainte assemblée, sous la protection de la grâce divine, deux des frères de notre compagnie, les très honorés docteurs Jean Diodati et Théodore Tronchin, fidèles serviteurs de Dieu, colonnes de notre église et de notre école, entourés d'une illustre réputation autant par leur science que par leur piété, et dont les dits Conseils de notre république ont doublé l'autorité en confirmant par leur propre élection les suffrages de notre compagnie. Nous prions Dieu très bon et très grand qu'il bénisse leur voyage et le motif de leur entreprise dans vos travaux, qu'il les préserve eux ou d'autres de toute erreur, et qu'il daigne par son Saint-Esprit présider et diriger votre assemblée. Ces messieurs vous exposeront franchement

la foi de notre église, ses prières, ses travaux, ses espérances, ses opinions, ses doctrines, en même temps que ses gémissements et ses soupirs, la douleur et même les craintes qui pressent nos cœurs de soucis poignants.

» Qui donc en effet ne serait affligé d'une vive douleur à la vue de cette discorde intérieure, qui travaille, pour en faire un exemple lamentable, ces provinces, les plus vigoureux soutiens de la liberté et de la religion.....

» Satan fait rage et secoue ses torches. Comme des voleurs se glissent dans un incendie, courent çà et là, pénètrent en tout lieu, et font main basse sur tout ce qu'ils rencontrent, ainsi maintenant nous voyons ébranlés et violés par des discussions amères et des innovations suspectes, ces articles de la foi qui devaient rester immuables au fond du trésor d'une bonne conscience; les noms des meilleurs serviteurs de Dieu sont insultés; les déclarations de la parole de Dieu, scellées du sang de tant de martyrs sont tournées à mal. Les vieilles hérésies d'Arien et de Pélage se réveillent. Où trouver du secours contre ces maux? Christ seul peut le donner par vous à son église souffrante, Christ qui est au-

près de vous, qui vous enseigne, vous exhorte et vous conjure de veiller au salut des consciences. En effet comme jadis, quand il s'éleva dans l'église des disputes sur les dogmes, et cela en remontant aux époques les plus reculées, les apôtres rassemblèrent les synodes, et comme plus tard cet exemple fut suivi par tant d'excellents princes, de même il doit en être aussi en ce moment. C'est dans une sainte réunion des frères qu'est le meilleur des remèdes, s'ils ne cherchent rien pour eux, ni pour le monde, ni pour la chair, mais seulement à servir Christ. Nous n'avons vu que trop déjà quelle est l'horreur de la guerre religieuse par l'histoire du schisme allemand ; nous avons trop appris hélas ! quelle pierre d'achoppement elle est à l'évangile et combien elle obscurcit la gloire de Christ.

» Agissez donc au nom de Dieu immortel, très honorés pères, comme des enfants choisis de Dieu, revêtez-vous des entrailles de Christ lui-même. Travaillez pour la vérité, rétablissez la paix, rendez son éclat à la lumière divine, défendez la réputation des pieux serviteurs du Seigneur contre des calomnies abominables, effrayez vos ennemis par le spectacle de votre union, redon-

nez la joie aux justes affligés, délivrez les églises des schismes, les chrétiens de leurs douleurs, et affranchissez-nous tous de nos craintes[1]. »

On conçoit que nous n'avons point le dessein de raconter ici le synode de Dordrecht. Cela nous entraînerait trop loin de notre sujet, et d'ailleurs cette grande lutte de l'orthodoxie et de l'arminianisme est assez connue. Notre tâche doit se borner à montrer quelle part les délégués génevois prirent dans ces célèbres débats théologiques, et surtout à dégager des documents généraux ce qui se rapporte directement à la personne de Jean Diodati.

[1] Outre la lettre de B. Turrettini qu'ils avaient apportée avec eux, Diodati et Tronchin reçurent, pendant leur séjour en Hollande, et en date de 16/26 novembre 1618, une lettre de la vénérable compagnie qui les priait instamment d'intéresser la cour au sort malheureux des protestants dans le marquisat de Salluces. « L'advis, disent les pasteurs génevois, que M. Turretin, nostre très cher frère, nous en a donné de leur part comme certain et véritable et dont il vous pourra plus amplement instruire, nous a occasionnez d'apprehender leur condition pour compatir avec eux et comme ne pouvant mieux les recommander à Dieu par nos pryères publicques et particulières. Mais d'autant que nous avions estimé qu'au lieu où vous estes le zèle et piété que Dieu a donné à S. E., joincte

Et tout d'abord les députés de notre république remplirent consciencieusement le mandat qui leur avait été confié, et se conformèrent pleinement aux instructions qu'ils avaient reçues à leur départ. Ils dépassèrent même dans leur zèle ardent pour la doctrine de Calvin les sentiments évangéliques renfermés dans la lettre de Bénédict Turrettini, et furent au dire de tous ceux qui ont écrit sur le synode de Dordrecht les adversaires les plus acharnés du parti arminien. S'indignant contre des idées qui dans leur principe comme dans leurs conséquences anéantis-

au grand crédit qu'il ha envers les grands et par advanture envers S. A. de Savoye, pourroit servir au soulagement de ce pauvre peuple, qui (soubs la tolerance du prince) est indignement inquiété par les ecclesiastics et mesme menacé de pis dans quelque temps. C'est pourquoy nous vous avons adressé ce mot en leur faveur, pour vous prier qu'a l'occasion et selon que prudemment en iugerez, vous les ayez en recommandation et obteniez pour eux quelque favorable intercession, par le moyen de laquelle leur soit octroyé quelque prolonge et liberté sans quoy nous ne pouvons prevoir pour eulx qu'une ruine inévitable. Nous remettons le tout à vostre prudence et charité et prians Dieu de rechef qu'il preside par l'esprit de sa grace en vostre saincte assemblée, soustienne sa vérité et maintienne son Eglise en paix...

saient les déclarations les plus formelles de l'Evangile, ils ne cessèrent pas un seul instant, de la première session jusqu'à la dernière, d'appuyer de toutes leurs forces les opinions Gomaristes.

Parmi les ministres étrangers, Diodati et Tronchin étaient les seuls qui fussent munis de lettres de créance du pays qu'ils représentaient, ce qui fit que ces missives furent lues avec d'autant plus de bienveillance par les autorités hollandaises. Si nous examinions les uns après les autres les différents discours prononcés au synode par les théologiens orthodoxes, nous reconnaîtrions que les députés génevois furent ceux qui énoncèrent leur opinion avec le plus de franchise. Ils dirent hardiment que les remontrants sapaient les fondements du salut, qu'ils privaient les hommes de toute consolation ; qu'ils ramenaient le vrai papisme, et qu'ils assaisonnaient l'ancienne hérésie des pélagiens avec une nouvelle sauce.

Le zèle gomariste qui animait nos délégués dans les discussions, se manifestait souvent ailleurs qu'aux séances, comme nous l'apprend l'anecdote suivante :

Un jour les membres de l'assemblée reçurent une petite boîte remplie de cartes à jouer, sur lesquelles on avait dessiné tous les instruments de la passion du Sauveur ; on crut que cela voulait dire que le synode allait crucifier Jésus-Christ une seconde fois en persécutant la vérité. Diodati et Tronchin s'adjoignant M. de la Vigne, pasteur de l'église française à Dordrecht, envoyèrent quérir l'hôtesse chez qui logeaient les ministres remontrants. On l'examina par rapport à cette boîte, et on la pressa de dire si elle soupçonnait que ces théologiens fussent les auteurs d'un acte pareil. Elle répondit qu'elle n'en avait aucune connaissance. Les arminiens qui habitaient chez elle fort irrités d'une semblable enquête firent tous la même déclaration en public et en particulier.

Pour en revenir au synode, les délégués génevois condamnèrent sévèrement les doctrines des remontrants. Tandis que les théologiens de la Grande-Bretagne et de Brême les jugèrent avec plus de modération. Nos députés dirent ouvertement que si quelqu'un refusait opiniâtrement de se soumettre aux justes décisions de l'Eglise il y avait deux manières de procéder contre lui.

1° Le magistrat pouvait user de contrainte envers lui.

2° L'Eglise pouvait exercer sa puissance, en retranchant de sa communion, par une sentence publique, celui qui viole la loi de Dieu.

Ce fut alors qu'on pressa vivement les remontrants de suivre les volontés du synode.

Bien que durant son séjour en Hollande Théodore Tronchin se montrât zélé gomariste, Diodati déployait une ardeur bien plus grande encore à défendre les mêmes opinions. Déjà lorsqu'au début des sessions les ministres arminiens avaient visité les théologiens étrangers afin de les prier de leur rendre des services, et que plusieurs de ces derniers leur avaient fait bon accueil. Diodati les avait reçus par des paroles vives et franches qui, ne leur laissant aucun doute sur sa manière de juger leur doctrine, leur reprochaient vertement d'avoir traité Calvin avec mépris. Dans les sermons qu'il prononça à Dordrecht, Diodati s'exprima également avec beaucoup de force contre l'arminianisme. « Le dimanche 9 décembre 1618, écrit Brandt dans son histoire de la Réformation des Pays-Bas, les pasteurs parlèrent violemment contre les remon-

trants et Diodati fut du nombre de ces prédicateurs. »

Pendant le carême, notre théologien cédant à l'ardeur de son zèle voulut prononcer tous les jeudis des discours évangéliques en langue italienne. Il pensait par-là donner du relief au synode, mais le nombre des personnes qui eussent pu le comprendre était si restreint que son projet échoua. Le résultat de son premier sermon ne fut pas en effet de nature à l'encourager ; il n'y eut point de lecteur, on ne chanta aucun psaume, et l'orateur n'eut que huit auditeurs, sept hommes, et une femme.

Pendant l'interruption momentanée du synode, Diodati se rendit à la Haye où il prêcha en français, deux jours de suite, dans la chapelle de la cour. Il parla en présence du prince d'Orange, des comtes Guillaume et Henri, de la princesse douairière et d'un grand concours de personnes des deux sexes et de l'un et de l'autre parti religieux. « C'était un bon présage de réconciliation, dit le chevalier Dubley Carleton dans ses lettres, mais en même temps une espèce de paradoxe, qu'une petite chapelle contînt plus de monde qu'une grande église ; car ces gens ne s'étaient

pas vus ensemble dans une même église depuis bien longtemps. »

Ce fut Diodati qui communiqua au synode un long mémoire de Pierre du Moulin, pasteur de l'Eglise réformée de Paris; dans cet écrit l'auteur disait: « Damno Arminium, ejusque sectarios; Arminii scholam damno et abominor. » C'est-à-dire: je condamne Arminius et ses sectateurs; je condamne son école et je la déteste. Après la lecture de Diodati, le synode adopta les conclusions de du Moulin.

Dans la cent-vingt-huitième session qui se tint le 25 mars 1619, les députés politiques des Etats proposèrent de joindre au président du synode et à ses assesseurs quelques-uns des ministres étrangers, et de quelques-unes des provinces pour formuler la décision de l'assemblée. Jean Diodati eut l'honneur d'être désigné avec l'évêque de Landaff, Scultet, Waleus, Trigland et Polyander pour travailler à la redaction des canons, qui furent lus le 6 mai, dans la principale église de Dordrecht au milieu d'un très grand concours de monde [1].

[1] On cite de Jean Diodati un jeu de mots qu'il aurait fait lors de la condamnation de Barnevelt dont la tête selon lui « aurait été emportée par les canons de Dordrecht. » Cette

Pendant son séjour en Hollande Diodati fut très apprécié par les savants de ce pays, par Berck et par Colvius qui plus tard lui rendirent visite à Genève.

Si ce voyage dans les Pays-Bas procura à notre théologien de nouvelles relations parmi les érudits, il lui fit retrouver également, dans la société des gens de lettres, d'anciens amis tels que Blyemberg, Polyandre, Kerkhoven et tant d'autres professeurs qu'il avait connus autrefois dans notre ville, au beau temps de la jeunesse et de l'étude, et à l'école de Théodore de Bèze. En passant par Develstein, Jean Diodati ne manqua pas d'aller voir van Beveren qui, comme Hooft à Muiden, rassemblait autour de lui les grands génies pour jouir de leurs doux entretiens.

Le synode une fois terminé, les députés des Etats généraux après avoir remercié messieurs les délégués étrangers, les invitèrent à aller à la Haye pour y recevoir l'expression de toute la gratitude que les Etats généraux ressentaient pour eux. Là, dans une réception officielle, qui fut très imposante, les députés des Etats s'étant

plaisanterie que d'Israeli appelle « un misérable calembourg » fut aussi attribuée à Tronchin. Quoi qu'il en soit, il aurait beaucoup mieux valu qu'ils ne l'eussent faite ni l'un ni l'autre.

levés de leurs places, vinrent toucher la main à chacun des envoyés étrangers, ce qui fut fait aussi par tout le synode dans le grand dîner que lui offrit le magistrat de Dordrecht. Tous les représentants des différentes nations furent invités à rester le lendemain au logis, afin d'y attendre la visite de quatre députés de messieurs des Etats. Jean Diodati et Théodore Tronchin reçurent d'eux, comme tous les autres théologiens, deux portraits de l'assemblée, l'un en satin, l'autre gravé sur une médaille en or, dont le revers représente un temple situé sur une montagne. On y voit des gens qui en gravissent le flanc par un chemin fort escarpé, tandis que de tous les côtés de cette élévation soufflent des vents impuissants à l'ébranler selon le sens de cette devise : ERVNT VT MONS SION. CIↃ. IↃ. CXIX. (Ils seront comme le mont de Sion. 1619.)

Et, sur le côté où est représentée l'assemblée du synode, on lit aussi une inscription ainsi conçue : ASSERTA RELIGIONE (Après avoir assuré la religion).

A ces deux souvenirs de ces importants débats théologiques était jointe une somme de quinze cents francs à partager entre les deux

délégués génevois afin de les dédommager de leurs frais de voyage [1].

Diodati et Tronchin s'empressèrent de remercier les Etats généraux et le prince d'Orange de l'honneur qui ressortait pour leur république dans cette circonstance, tandis que les autorités hollandaises leur faisaient encore remettre des lettres très flatteuses à l'adresse des syndics de Genève, et qui sont actuellement aux archives de notre ville. Tronchin fut seul à rapporter ces missives dans son pays, car Diodati, profitant du voisinage de la mer, s'embarqua pour l'Angleterre où il séjourna quelque temps.

A l'issue du synode, les délégués des églises belges à cette assemblée, et en leur nom Jean

[1] M. le pasteur Théremin, avec une grande obligeance, nous a communiqué la liste des dépenses faites par les deux députés génevois durant leur voyage jusqu'à Dordrecht. Ce curieux document, extrait des manuscrits de la famille Tronchin, bibliothèque de Bessinges, n° 48, feuille 80 et suivantes, nous permet de suivre pas à pas Diodati et son collègue dans leur route et de compter leurs étapes. Ces dernières furent : Nyon, Etoy, Lausanne, Moudon, Avenches, Aarberg, Soleure, Balstal, Liestal, Bâle (où ils reçurent le vin d'honneur de la part de la Seigneurie), Strasbourg, Rastadt, Landau, Heidelberg. — Là ils furent beaucoup festoyés, car, d'après une note du do-

Bogermann, président, Jacob Roland, assesseur du président, et Sébastien Damman, secrétaire, adressèrent à la vénérable compagnie une lettre fort sympathique en date du 12 mai 1619. Cette missive assurait les pasteurs génevois de la gratitude qu'éprouvait pour eux l'église belge, si douloureusement éprouvée. « Vous avez intercédé pour nous auprès de Dieu, y est-il dit, par vos prières tant publiques que particulières, afin qu'il guérît nos blessures, et que la divine vérité pût être conservée parmi nous pure et sans tache. Ce nous a été une preuve incontestable, que nous sommes bien les membres vrais et vivants d'un même corps dont Christ est le chef, des membres dont l'un ne peut être atteint par la

cument en question, nous voyons qu'ils firent leurs repas soit au château, soit au collége où ils furent reçus par les membres de l'Académie, soit encore chez l'ambassadeur de MM. les Etats. — Ils s'embarquèrent sur le Rhin à Mayence et arrivèrent à Dordrecht par La Haye. Le coche qui les transporta de La Haye à Dordrecht ne voulut point prendre d'argent, disant « que MM. les Etats lui paieraient. » La liste des dépenses de nos députés porte encore qu'arrivés au lieu de leur destination, ils firent emplète de souliers, de pantoufles et de gants. — Le prix de leurs repas le long de la route était en moyenne de deux florins par tête.

douleur, sans que cette douleur soit sentie par un autre et excite toute sa sympathie. Si cette sympathie de tant de cœurs pour nos malheurs ne nous a pas été d'une petite consolation, c'est avec une véritable joie que nous avons appris l'arrivée des députés que vous avez choisis avec grand soin pour les envoyer à notre synode national ; nous n'en dirons que ceci, c'est que nous serons toujours reconnaissants de l'heureux secours que nous ont prêté pour terminer l'affaire si importante que nous avions à conclure, leur sagesse, leur piété et leur science dans des circonstances très difficiles et fort embarrassantes, durant tout le temps qu'ils sont demeurés auprès de nous. C'est pourquoi, maintenant, que par la grâce et par la clémence de Dieu et par un accord unanime de tous les membres du synode, toutes les affaires qui concernaient des points de doctrine controversés ont été menés à bonne fin, et que nous pouvons renvoyer dans leurs foyers les théologiens qui nous avaient été députés de divers royaumes et provinces, nous n'avons pas voulu que ces hommes très honorables et très savants revinssent auprès de vous sans ce présent témoignage par lequel nous les re-

commandons à vous tous et à vos magnifiques magistrats, pour les services que nous avons reçus d'eux.... »

On a beaucoup écrit sur le synode de Dordrecht, mais la plupart des récits qui ont été faits sur cette assemblée sont dus à des auteurs arminiens. Nos deux délégués ayant appartenu ouvertement au camp orthodoxe durant ces délibérations religieuses et recevant ainsi une part des amers reproches que les historiens remontrants ont adressés aux gomaristes en les accusant de partialité et d'injustice, nous devons ici, poussé par un sentiment d'équité, rappeler en deux mots les faits tels qu'ils se sont passés au synode, et l'on verra par là que les calvinistes n'ont point usé envers leurs adversaires de l'intolérance dont on les a blâmés. Les arminiens qui avaient été appelés comparurent. On les exhorta au nom de Dieu d'aider à mettre fin à ces tristes débats qui depuis dix ans environ avaient agité et l'Eglise et le pays, et pour qu'ils vissent l'intégrité que tous voulaient apporter dans cette affaire, on décida qu'il serait prêté serment par les députés tant étrangers que nationaux selon la forme approuvée par MM. des Etats. Le som-

maire de ce serment était que dans les différents jugements on n'aurait d'autre but que la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise et que la règle dans les discussions serait la Parole sainte, sans qu'on eût aucun égard à des écrits humains. Ceux qui étaient cités, loin de répondre sur un ton pacifique à ces propositions toutes chrétiennes, parlèrent dès le début de l'assemblée en termes fort insolents. Ils s'élevèrent contre le synode qui, dans sa majorité, soit de plume, soit de bouche, rejeta cette protestation. Après quoi les remontrants auxquels on demanda la déclaration de leurs opinions, afin qu'elles fussent jugées par les divers représentants des églises, refusèrent obstinément d'exposer leur doctrine, ne voulant pas qu'on se rapportât à leurs écrits, pas même à ceux qu'ils avaient présentés aux Etats généraux de Hollande et qui avaient été imprimés avec leur consentement. Sur la nouvelle d'un refus aussi prolongé à obéir au synode, les autorités nationales sollicitèrent les arminiens par des lettres expresses de renoncer à leur manière d'agir, mais cette démarche resta sans effet. A la fin des procédures où tous les points furent traités publiquement, et examinés successive-

ment par chacun des délégués tant étrangers que du pays, le jugement rendu contre les remontrants fut unanime. Et, en effet, la doctrine établie au synode de Dordrecht était conforme aux sentiments des églises de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne et de Suisse.

Ce qui est à blâmer dans cette grande lutte entre les arminiens et les gomaristes, ce n'est point le zèle ardent que ces derniers ont montré pour la défense de leurs principes ; ils avaient le courage de leur opinion, et si leurs discours semblent trop violents, il suffit pour les expliquer de remonter par la pensée à l'époque où ils furent prononcés. On doit aussi se rappeler la gravité des matières religieuses qui se débattaient au synode, pour comprendre ce qu'il fallait d'arguments puissants et de forte éloquence pour combattre cette pernicieuse doctrine que les sectateurs d'Arminius avaient poussée à l'extrême en dépassant de beaucoup les erreurs de leur maître. On sait que les remontrants anéantissaient l'élection et la toute puissance de la grâce, faisant ainsi l'homme arbitre de son salut. Comme on l'a fort bien observé, l'orgueil et la présomption qui, depuis l'abdication de Phi-

lippe et l'indépendance des provinces, s'étaient emparés des esprits et avaient corrompu les cœurs, n'étaient pas compatibles avec cette humilité, ce renoncement à soi-même, cette complète dépendance de Dieu qui est l'essence du christianisme et la base de la doctrine des réformés. Que Dieu est tout, l'homme rien, voilà le sentiment du chrétien. Il a horreur de penser qu'il pourrait faire quelque chose pour son salut, ou l'obtenir autrement que par la grâce de Dieu, sentant que par lui-même il ne possède aucun pouvoir, aucune volonté. Sous tous les points de vue la doctrine d'Arminius s'écartait autant de la confession de foi adoptée par les églises des Pays-Bas que du catéchisme de Heidelberg, qui étaient tous les deux, comme on le sait, les liens de l'unité ecclésiastique. Ce qu'il faut déplorer, c'est qu'à ces disputes de théologie soit venu se joindre l'élément politique, et que cette éclatante victoire du parti orthodoxe ait été assombrie par l'échafaud où périt Barnevelt ! Ce dernier en se déclarant pour les remontrants agissait plus sous l'impulsion d'une ambition personnelle que sous l'influence d'une conviction religieuse bien profonde. Comme nous l'avons dit plus haut, il de-

vait être d'une opinion contraire à celle du prince Maurice, et celui-ci qui, en qualité de stathouder, avait à s'opposer aux armements que les menées du grand pensionnaire préparaient contre les Etats et l'Eglise, fut nécessairement amené à combattre le parti arminien tout entier en luttant contre Barnevelt.

C'est bien à tort qu'on a rejeté sur les calvinistes qui dans le synode avaient si vaillamment défendu leur cause une si grande part de responsabilité dans la déplorable issue de cette assemblée théologique, tandis que le blâme doit retomber uniquement sur les hommes politiques. Pour se convaincre de ce fait il faut lire « l'Histoire de la Patrie » de Bilderdick. En lisant ce remarquable écrit l'on saura vite discerner dans les troubles affreux qui ont ensanglanté la Hollande, les véritables auteurs de tant d'atrocités.

CHAPITRE VII.

Diodati citoyen.

Bien que dès sa jeunesse Diodati eût tourné ses regards vers la cité permanente, vers cet édifice éternel qui n'a point été fait par la main des hommes, et qui est notre véritable patrie, il savait que durant son court pèlerinage terrestre l'homme a une tâche à accomplir, et que les saintes aspirations d'un monde meilleur, et les perspectives lumineuses des joies immortelles sont loin d'exclure l'amour du pays natal et les devoirs du citoyen.

En consacrant sa vie au service de Dieu, en

ayant soin des âmes qui lui étaient confiées, en répandant du haut de la chaire les promesses de la vérité et les messages du salut et de la paix, en faisant luire aux regards des fidèles l'aurore de la vie éternelle, Diodati comprenait qu'il devait aussi travailler au bien de son pays, à son développement, à sa conservation, au bonheur de ses concitoyens.

Nous n'avons pas oublié sa mission en France où, en visitant les églises réformées de cette contrée, il cachait sous les dehors du théologien [1], les intentions généreuses d'un patriote, et assurait ainsi de l'argent à Genève menacée.

Nous le verrons plus tard dans plusieurs occasions déployer pour son pays un zèle désintéressé.

Dans les pages qui suivent nous raconterons un épisode particulier de la vie de Diodati où il apparaît comme citoyen, et nous verrons que sous cette nouvelle face il se montrera toujours conséquent avec lui-même. Son caractère se soutiendra, et la même persistance, la même ardeur, et, disons-le, la même violence se ma-

[1] Assemblée de Saumur, 1611.

nifesteront sur ce nouveau terrain comme elles s'étaient fait jour à Dordrecht, et ailleurs.

L'incident suivant exige, pour être bien compris, deux mots d'introduction.

On était en 1621, et bien que dix-neuf ans se fussent écoulés depuis la tentative du duc de Savoie sur Genève[1], notre ville était à peine remise de la crainte effroyable dans laquelle cet attentat l'avait jetée. Soudain on parla d'immenses levées de troupes que faisait la Savoie et que l'on disait destinées à venir récidiver sous nos murs l'entreprise qui avait échoué en 1602. L'on conçoit désormais combien les esprits devaient être inquiets; aussi ne s'étonnera-t-on pas de trouver chez Diodati un zèle un peu fébrile, un empressement un peu présomptueux à démasquer ceux qu'il soupçonnait être les ennemis de sa patrie[2]. Voici les faits :

Le vendredi 14 décembre 1621 Jean Diodati

[1] L'escalade, 12 décembre 1602.

[2] M. Philippe Plan a publié sous forme de brochure les extraits des registres publics ayant trait à cette phase de la vie de notre théologien. C'est à l'aide de cet opuscule intitulé: *Lettres trouvées, pages historiques sur un épisode de la vie de Diodati*, que nous raconterons l'anecdote qui va suivre.

représenta à l'assemblée des pasteurs que le lundi précédent entre neuf et dix heures du matin, le sieur Abdenago Ledouble, régent de la sixème classe, étant venu chez lui, tira de sa bourse un paquet de lettres, enveloppé de papier qui paraissait avoir séjourné assez longtemps dans une poche, car il était fort sale. De toute cette liasse où plusieurs missives semblaient avoir été primitivement renfermées, il ne s'en trouva plus que trois.

L'une ayant pour adresse : « A monsieur Fabri, près la maison de ville, à Genève, » contenait les lignes suivantes :

« Très cher ami,

» Faites état à ce que vous dira à boche le porteur de ma part et vous tenez disposé pour l'heure de l'assignation. »

♂

L'autre destinée au capitaine La Combe était ainsi conçue :

« Ma cambrade,

» Il ne faut point perdre courage ains fortifier nos resolutions puisque le temps est venu que

chacun doit penser à ses affaires. N'oubliez la journée puisque tout est prest pour clore nostre marché et le Seigneur vous ait en sa garde. Ce billet au feu. »

La troisième adressée « au capitaine Cabriol en la Fusterie, à Genève, » contenait l'avis suivant :

« Mon cher voisin,

» L'assurance que m'a donnée vostre parolle me tient en croyance que nous nous verrons à l'heure assignée pour mettre fin à nostre negoce. Je vous en ressouviens et prie le Seigneur de vous tenir en sa garde. Bruslez s'il vous plaist ce billet. »

Tout ému d'une semblable découverte, Jean Diodati courut à la maison de ville pour communiquer ces lettres à messieurs les syndics. Comme le conseil ne siégeait plus, il alla voir successivement MM. Savyon, l'Archevêque, Sarrasin, Rozet et Pictet qui furent unanimes à reconnaître là-dessous l'indice d'un péril pour la république du côté de la Savoie :

« Les dites quelles lettres, disent les registres du conseil, étant tombées entre les mains de

spectable Jean Diodati, il en a fait grand bruit par la ville disant qu'il avoit descouvert une trahison et qu'il la portoit en son gand ; mesme est allé de boutique en boutique aux rues basses, exhortant un chacun à s'armer. Et qui plus est voyant mercredy dernier que la compagnie[1] n'estoit pas encore venue sous la halle de la maison de ville à l'acoustumée, puisque c'était le jour de la célébration de l'Escalade, il se mit en une grande fougue disant que nous avions tous le cousteau sur la gorge et que cependant on ne s'en soucioit point et donna charge au saultier de veiller depuis la maison de ville jusqu'à la porte du chasteau. »

Les inquiétudes de Diodati étaient d'autant plus fondées à l'égard de ces lettres qu'il avait vu l'après-midi du même jour les sieurs Fabri et Lacombe en fréquents entretiens l'un avec l'autre, ayant une démarche et des gestes qui trahissaient de l'anxiété et du trouble. On croyait généralement que celui des trois billets adressé au sieur Fabri était du prince Thomas ou du duc de Savoie à cause des termes de « très cher ami »

[1] La garde.

et de la signature qui est le signe de Mars, nom dont le duc avait coutume d'appeler le prince lui disant : *Tout Mars*.

Le soir, chez monsieur le trésorier Lullin en compagnie des syndics de la Rive, Savyon et Lullin, on lut et relut ces missives et à l'issue de cette réunion l'on n'eut aucun doute sur l'existence d'une conspiration. Là-dessus charge expresse fut donnée à monsieur le syndic Roset de pourvoir promptement et extraordinairement à la sûreté de Genève.

Le lendemain 12 décembre comme Diodati se rendait à l'église il fit un rapprochement dans sa pensée entre l'objet de ses craintes présentes et le massacre des protestants en Valteline qui eut lieu tandis qu'ils étaient assemblés dans le temple, et il fut saisi d'un triste pressentiment.

Les appréhensions de notre théologien allèrent toujours croissant, il fit même de ses inquiétudes le sujet d'un sermon. Aussi se trouva-t-il bientôt en butte aux plus vives attaques, soit de la part des magistrats qui l'accusèrent de s'ingérer dans la police de l'Etat, dont ils avaient seuls le soin, soit des personnes compromises par les billets trouvés. Fabri disait ouvertement qu'il

se battrait avec le pasteur génevois s'il n'y avait pas empêchement de condition. Le capitaine Lacombe traitait Diodati de fou et de frénétique.

De cet incident résulta tout naturellement une citation de notre théologien devant le conseil. Mais la Vénérable Compagnie, se préoccupant bien moins des faits que des intentions, prit la défense de ce frère inculpé sous la prévention singulière de patriotisme séditieux, et de là naquit un conflit en règle ou comme on avait coutume de dire « un estrif » entre Messieurs et leurs pasteurs. » Avant de comparaître devant le conseil Jean Diodati reçut de Messieurs l'avis de faire des excuses au sieur Fabri afin de terminer cette affaire. Jean Diodati, ne voulant point consentir à cette rétractation, se rendit à l'audience où le premier magistrat qui, soit dit en passant, avait été blessé de ce que les lettres suspectes ne lui avaient pas été tout d'abord communiquées, commença à lui parler d'une première plainte dirigée contre lui, et portant que sur de fort petits fondements il avait répandu des doutes et de la défiance sur la fidélité du sieur Fabri. Jean Diodati assura qu'il n'avait pas nommé ce dernier à plus de trois

ou quatre personnes appartenant au Grand Conseil et à la Compagnie.

Monsieur Danse, parent de Lacombe, parla ensuite en faveur de ce dernier, disant qu'il était fort injustement accusé de trahison, et que le fait des billets trouvés n'était d'ailleurs qu'une pure invention.

Le syndic poursuivit l'accusation contre Diodati en lui reprochant d'avoir alarmé le public et empiété sur la charge du magistrat, et d'avoir communiqué au sieur d'Aubigny les lettres suspectes avant de les montrer aux syndics.

Pour se défendre contre ces deux dernières attaques, notre théologien fit d'abord ressortir la convenance qu'il y avait, selon lui, à ne rien cacher au peuple, afin que ce dernier pût se tenir en garde. Il dit entre autres « que nous avions esté eschaudés à l'escalade ; qu'alors tous advis furent estouffés pour avoir esté incogneus au peuple, qu'il avait appris par les histoires et exemples modernes, qu'en flagrante conspiration comme il tenait celle-ci, le plus asseuré estoit d'éventer promptement la mine parmi le peuple, et qu'il valoit mieux rompre l'entreprise que de s'amuser à découvrir les entrepreneurs,

ce qui requéroit du tems et de la dissimulation. » Et pour répondre aux propos de monsieur le premier syndic qui lui dit avec un sourire amer: « Nous ne sommes pas au temps de l'escalade, » Diodati ajouta : « Nous sommes dans la même saison de l'année, nuits longues, temps sec et froid, impropre à toute autre faction de guerre, et cependant l'ennemi armé et menaçant ; il poursuivit en disant qu'il prioit Dieu que les ennemis n'eussent les mêmes aides, mesmes plus grandes qu'à l'escalade ; qu'il trouvoit les termes de ces billets si forts, qu'on lui arracheroit plutost le cœur que la créance qu'iceux ne continssent vérité, qu'il en avoit esté alarmé comme d'un toxin, et que tout ce qu'il avoit fait en ceci n'estoit que de juste appréhension d'un danger public, ce que le dict syndic lui avoit advoué que messieurs recognoissaient bien. »

Jean Diodati n'eut pas de peine à se disculper du second chef d'accusation, en observant que le sieur d'Aubigny n'étant arrivé de Berne qu'à deux heures du jour en question, il ne lui avait pas été possible de lui communiquer en premier lieu les lettres trouvées, puisque les trois syndics et les deux autres membres du Conseil les avaient lues avant midi.

Pendant l'audience, Diodati, dont la vivacité était extrême, lança à Fabri une violente apostrophe. « Si vous estes innocent, lui dit-il, c'est un grand malheur pour vous, et je ne scay qu'un remède très asseuré et glorieux, qui seroit de vous devestir de toutes charges et commandements, et revestir les prisons pour six mois et autres six au delà avec bonnes et seures gardes, et là appeler et attendre tous ceux qui auroient quelque chose à dire contre vous. La bonne conscience honoreroit la prison, et au sortir en remporteriez pleine et entière persuasion de toutes gens de bien. »

A l'ouïe de ces paroles Fabri resta silencieux, quoique le Conseil eût les yeux fixés sur lui et vît « sa contenance transie. »

Lorsque le premier syndic congédia Jean Diodati en lui disant que, malgré toutes ses réponses, messieurs avaient jugé la procédure fort imprudente et indiscrète, notre théologien répondit « qu'il n'admettoit nullement, la censure estant fondée sur motifs destitués de vérité; que son intégrité et franchise mobiloient autre tesmoignage ; que d'autres en jugeroient ; qu'il ignoroit la prudence qui tant régnoit en ceste ville de tout taire et dissimuler de peur des inimitiés

et vengeances. Que tant d'ordre es affaires urgentes ne pouvoit estre gardé, qu'il valoit mieux de sauver par désordre, que de faire, comme on dit, des médecins qui laissent mourir leurs malades par méthode. »

Là-dessus il fut congédié en recevant d'une partie des conseillers des marques de bienveillance.

Mais tout fut gâté par de nouvelles attaques dont Jean Diodati fut l'objet de la part des sieurs Lacombe et Cabriol qui le calomnièrent atrocement. Ils allèrent jusqu'à dire « qu'il le falloit traisner au cancel sur une civière ; » « qu'il avoit tasché de faire une sédition, qu'il avoit tiré serment du peuple de s'armer et de se rendre au quartier. »

Il est vrai de dire que notre théologien avait prononcé en chaire un discours des plus véhéments, mais plein de justice, où il ne ménageait pas ses adversaires. Fort irrité des reproches qu'on lui adressait à cet égard, Diodati se rendit au Conseil pour s'y plaindre. Là il déclara « que pour sa prédication il la maintenoit saine, » qu'il en avait le témoignage de sa conscience et de tous les honnêtes gens. Il fit savoir plus tard aux syndics « que pour sa personne il lui étoit

indifférent ce que l'on pouvoit dire et juger de lui, mais qu'ayant charge publique, et ayant en deux fois eu l'honneur de représenter l'Eglise en assemblée solennelle, il se sentoit trop blessé et qu'il se voyoit opprimé par la rumeur qui croissoit en Conseil... »

Après avoir défendu sa cause avec beaucoup de modestie et de respect (car M. le syndic Colladon qui présidait l'assemblée était fort âgé), Diodati fut renvoyé avec l'assurance que « ni la requête du sieur Fabri ni autre chose n'en demeureroit escrite. »

La vénérable compagnie s'étant réunie le vendredi 21 décembre en séance ordinaire, M. Prévost représenta que suivant la commission qui lui avait été confiée ainsi qu'à messieurs Chabray et Tronchin, ils étaient allés devant les « syndics pour leur remontrer que par la grâce de Dieu il y avoit longtemps qu'aucun estrif ni différend n'estoit survenu entre messieurs et leurs pasteurs, ayant pleu à Dieu d'éteindre et de retrancher les si fâcheux procès et difficultés qui avoient tant porté de scandale et près et loin ; » mais qu'à leur très grand regret ils devaient formuler auprès de leurs seigneuries des plain-

tes sur le tort qui leur estoit fait. Que leur collègue incriminé estoit le principal soutien de l'Eglise, un personnage d'élite dont ils n'avoient point à faire ici l'éloge, mais « dont il falloit recognoistre néanmoins ce qu'on savoit assés de près et de loin, savoir : les dons de Dieu en lui et l'heureux fruit de ses labeurs. »

» Nous estions bon nombre et pour le moins dix de nostre compagnie au sermon de Diodati, continuoit M. Prévost dans sa harangue aux syndics, tous gens capables, grâces à Dieu, pour en juger et tesmoigner, et là, trois d'entre ces dix, mais qui tous ont attentivement escouté le dict sermon, et tous unanimement jugé, et docte et de très grande édification, tenants qu'il n'y a homme de bien qui l'aïant escouté avec oreille chaste et pure, n'en juge aussi de mesme, dont à très grand tort vient-on maintenant à lui mettre sus qu'il a esté séditieux, calomnieux, scandaleux. »

Le discours de M. Prévost se poursuivait par des récriminations faites contre le ton peu convenable avec lequel les premières familles de Genève parlaient en général des ministres. Puis, revenant au pasteur inculpé, il terminait par

le morceau suivant que nous citerons dans son entier, tant il met à découvert le mérite de Jean Diodati.

« Néanmoins, était-il dit, les ministres et pasteurs ne se plaignent-ils, hormis d'être pour toute reconnaissance chargés de reproches et d'outrages. Outre lesquels celui qui les touche le plus est celui qui la journée d'hier et lundi dernier leur fut fait à tous en la personne de leur susdit frère, taxant son sermon comme séditieux, scandaleux et calomnieux et où il s'estoit venu plaindre pour les insolents et injurieux propos que tenoit de lui le capitaine Lacombe ; en lieu de lui en faire raison, il avoit au contraire été accueilli d'une façon qui l'avoit et ses frères avec lui sur son rapport grandement scandalisés et mis en extrême amertume. La personne la moins sensée du monde peut assez juger tout ceci estre fait à dessein et haine de M. Diodati qui n'a fait acte que de bon citoyen de l'Etat et fidèle pasteur de l'Eglise. Si un pasteur, voire le premier, est si indignement traitté, voire pour avoir bien fait, que fera-t-on à d'autres ? Et qui osera plus ouvrir la bouche ? puisque ainsi est que pour louange et récompense

on reçoit reproche et outrage, voire peine et danger. Et si messieurs mesme rendent si pauvres salaires à leurs propres pasteurs, qui ne s'enhardira pas d'en faire autant à leur exemple et sous leur appui?

» S'ils estoient bons politiques, auroient-ils point de soing de leur honneur et de l'honneur public? Se souviennent-ils point de ce que M. Diodati lui-mesme revenu des Pays-Bas leur en a remonstré, voire et aiant charge et expresse de plusieurs gens d'honneur et de qualité, leur déclarant comme en leur occasion Genève estoit en diffame, excepté au regard de l'Eglise et de l'eschole qui estoit l'unique honneur et ornement de Genève? Et cependant c'est à recommencer voire contre un pasteur et un si digne subject.

» S'ils sont bons politiques, qu'ils regardent en quelle contradiction misérable ils s'impliquent par leurs belles procédures. Voilà le nepveu[1] qui par leur envoy et à leur requeste est allé au Pays-Bas, fournissant mesme lui-mesme à ses dépents, et s'emploiant fidelement et labo-

[1] Ben Turretini.

rieusement pour eux et leur Estat. Voici à Genève, pour lui donner corage, on tourmente et afflige l'oncle, par reproches et par outrages pour en avoir faict autant et pour s'estre employé fidèlement au bien public. Mais de rechef s'ils ont quelque prudence politique, à qui s'y prennent-ils ? que dira la nation italienne, gens qui sont l'ornement et soutien d'une partie de Genève, qui à leur moindre nécessité se trouvent si prests volontaires à tous bons offices publics et particuliers et maintenant qu'on les offense tous ensemble comme nous en la personne de nostre frère, et en un subject si unique, il faudra que le tort et injure du coupable soit soutenus et cachés et le droit de l'innocent soit opprimé ? Or en cela voions-nous bien le beau dépens qui est de nous intimider et nous fermer la bouche ; mais sachent tels gens, quiconques ils soyent, qu'ils se trompent lourdement ; qu'au contraire ce nous sont plus forts esguillons pour nous stimuler à nostre debvoir et duquel, homme vivant ne nous destournera, veu que, par la grâce de Dieu nous ne sommes point esclaves ni nés à servitude, et savons que debvons servir à Dieu et non point aux hommes. »

Après le discours venaient les détails de la réclamation des pasteurs.

Le vendredi suivant, 28 décembre, la vénérable compagnie, assemblée en séance ordinaire, apprit de MM. Prévost et Chabray que la veille MM. les conseillers les avaient fait appeler auprès d'eux pour donner réponse à leur requête.

Voici en quels termes M. le premier syndic leur avait parlé :

« Messieurs, ayant ouï ce qui a esté proposé par vostre compagnie, ont advisé d'y faire response. Et devant que par ci devant moy, en la charge que j'ai eue de Dieu et du peuple ayant porté la parole ai esté interrompu et pris à partie, messieurs ont ordonné que le secrétaire lira la dicte réponse selon qu'elle est couchée par escript. Et d'icelle à peu près tel que le contenu :

» Messeigneurs, aiants entendu la plainte à eux proposée par MM. Prévost et Chabray au nom de la compagnie des spectables ministres qui se rapportoit à trois chefs :

» Le premier concernant divers outrages et propos injurieux du capitaine Lacombe contre

M. Diodati, nommément qu'il falloit porter le dit Diodati sur une civière;

» Le second que si quelque chose en avoit esté escrit sur le livre de messieurs contre la fame et bonne renommée du dit sieur Diodati, fust rayé et biffé;

» Le troisiesme concernant exhortation à messieurs de recognoistre que les pasteurs de ceste Eglise en général et en particulier cheminoient fidèlement et loyaument en leurs charges au bien de l'Eglise et de l'Etat.

» 1° Déclarent que pour le premier point, ils feront appeler devant eux le capitaine Lacombe pour lui remonstrer qu'il ait à se contenir en modestie. Et en cas qu'on ne se veuille contenter de cela, qu'ils ne pourront de moins que d'admettre les parties à vérifier ce qui n'apporteroit que beaucoup de trouble et confusion.

« 2° Quant au second, ils déclarent qu'ils ont ordonné qu'il ne demeurera rien sur leur livre qui soit au diffame de M. Diodati, voulant entièrement supprimer et terminer cette affaire; entendants aussi que ce qui en auroit esté escrit sur les registres de la compagnie soit biffé pour en abolir la mémoire.

« 3° Pour le dernier que plusieurs personnes gens de bien et de qualité en ceste Eglise avoient trouvé que Monsieur Diodati avoit outrepassé en son sermon les bornes de sa vocation et parlé là d'affaires d'Estat, voulant faire entendre au peuple qu'il y avoit quelque trahison et conspiration. Aiant parlé de quelque fait des prisons qui, toutefois, ne se trouveroit point. Spécifiant les termes d'indiscrétion qui lui avoient esté dits le jour précédent, lesquels il ne devoit ramener puisque le tout avoit esté terminé, mesme à son contentement, comme il l'avoit fait entendre à quelques-uns de messieurs, ayant dit que la justice estoit tombée par les rues et parlé de « loups et de dents de loups » sans qu'on sache à qui cela se peut adresser, que donc là dessus messieurs désiroient que chacun se tinst en bornes de sa vocation, et que les pasteurs en leur prédication disposent le peuple à honorer le magistrat, qui de son costé ne desire rien tant que d'honorer les pasteurs et entretenir bonne correspondance entre les deux corps, n'empeschant les pasteurs quand il y aura quelques défauts, soit au public soit au

particulier d'en advertir dans le Conseil en charité sans descrier messieurs publiquement. »

C'est par cette réponse du conseil que finirent ces débats qui nous ont montré chez Jean Diodati, à travers les scrupules d'une excessive prudence, les nobles sentiments d'un cœur sincèrement attaché à la patrie.

CHAPITRE VIII.

Diodati et sa traduction de la Bible.

Jean Diodati n'était pas seulement un professeur distingué, un prédicateur éloquent, il était l'un des plus savants commentateurs bibliques de son siècle. Sa traduction des saints Livres en italien nous apparaît en tête de ses ouvrages, soit par l'ordre chronologique, soit par sa valeur. Elle vint remplacer d'une manière fort avantageuse celle du Nouveau Testament du florentin Massimo Théophilo, helléniste d'ailleurs fort remarquable, et celle d'Antonio Bruccioli, publiée en 1530, et dans les années suivantes. C'était de ces deux versions que se servaient aupa-

ravant les réformés d'Italie ou ceux qui avaient émigré de ce pays à Genève.

Ce fut en 1603 que, mettant à profit sa connaissance profonde des langues anciennes, Diodati entreprit cette nouvelle traduction, qu'il fit imprimer à Genève. Ainsi que nous le verrons plus tard, il l'édita de nouveau en 1607 in-4°, et enfin en 1641 in-folio, avec des notes. N'oublions pas de mentionner en passant son Nouveau Testament in-octavo, sans commentaires, qui devait être répandu en Italie et aider à l'avancement de sa belle œuvre de réforme à Venise.

Aussitôt après son apparition, la version italienne de Diodati remporta les suffrages des hommes les plus érudits de son pays et de l'étranger. Buxtorf, Hottinger, Duplessis-Mornay, fra Fulgentio, Paolo-Sarpi, Wotton, Casaubon, l'estimèrent d'une très grande valeur. De même Pfeiffer, Senebier et d'autres en parlèrent plus tard en termes fort élogieux. Celui qui la jugea avec le plus de sévérité fut Richard Simon [1], qui

[1] Richard Simon, savant hébraïsant, né en 1638, mort en 1712, était oratorien et professa la philosophie à Juilly et à Paris. Il fut exclu de son ordre et condamné par la cour de

cependant ne put pas lui refuser beaucoup de qualités. Voyons ce qu'il dit de cette version dans son *Histoire critique de l'Ancien Testament*, puis déposant le scalpel de l'analyste, nous ferons ressortir les mérites incontestables de cette œuvre, qui à elle seule eût rendu Diodati un théologien célèbre. Et d'abord, voici comment Richard Simon juge l'ouvrage dans son ensemble :

« Diodati, dit-il, ministre de Genève, a aussi fait une traduction de la Bible en italien, qui fut depuis traduite en français. Mais la méthode qu'il a suivie dans sa version est plutôt d'un théologien et d'un prédicateur que d'un homme savant dans la critique. Il s'est appliqué principalement à la netteté de l'expression et à ôter

Rome pour les opinions qu'il avait soutenues dans son *Histoire critique de l'Ancien Testament*, 1689. Outre ce dernier ouvrage, on a de lui une *Histoire du Nouveau Testament*, 1689; — une *Histoire critique de la créance et des coutumes des nations* du Levant (sous le pseudonyme de Moni), 1684; — une *Histoire de l'origine et des progrès des revenus ecclésiastiques*, 1684. — *Créance de l'Eglise orientale sur la transubstantiation* 1684, et des lettres qui furent publiées en 1730, par son neveu.

les équivoques. C'est pourquoi il ajoute quelquefois au texte des mots pour rendre le sens plus achevé[1], lesquels il marque à la vérité d'un autre caractère pour montrer qu'ils sont ajoutés; mais cela n'empêche pas qu'il ne limite assez souvent le sens de son texte sous prétexte de le rendre plus intelligible. Tout le monde ne conviendra pas avec lui des explications qu'il donne à plusieurs passages, où il spécifie trop de certains termes qui sont tout à fait équivoques. Il faut néanmoins avouer qu'il réussit en quantité d'endroits et qu'il s'explique avec plus de netteté qu'aucun autre traducteur de la Bible. Mais l'on ne peut pas l'excuser de la trop grande liberté qu'il a prise quelquefois dans sa traduction... »

Quant aux reproches que Richard Simon

[1] Ces additions sont fort excusables dans la traduction du *Nouveau Testament*, qui n'est pas une chose facile. Les obstacles que l'interprète rencontre proviennent surtout de la langue dans laquelle cette partie des Ecritures est rédigée; c'est un grec plein d'hébraïsmes, renfermant beaucoup d'ellipses qui font qu'à tous moments il est obligé de suppléer par quelque chose. Il est souvent très difficile de traduire ces phrases avec bonheur.

adresse à la version de Diodati sur quelques détails, ce sont plutôt des chicanes de grammairien que des censures de théologien. Ne pouvant prendre l'interprète en défaut dans les parties fondamentales des saintes Ecritures, et dans le sens même de la Parole divine, le critique se rabat sur les expressions, points secondaires d'où ne dépend en aucune façon l'édification des âmes.

Laissons-lui la parole.

« Diodati, dit Richard Simon, a suivi ceux de Genève, au chapitre premier de la Genèse, verset vingt-et-un, où il a traduit avec eux « grandes baleines[1]. » Au chapitre second du même livre, il a mal traduit le mot *bedola* par celui de perles, car bien que les interprètes ne conviennent pas entre eux de la signification de ce mot, il ne lui était pas permis pour cela de mettre un nom générique pour ainsi dire en la place d'un nom qui marque quelque espèce particulière. Cette méthode lui est cependant assez ordinaire parce qu'il a craint de ne se rendre pas assez intelligible en s'attachant trop au texte hébreu. C'est pourquoi il a changé des mots et en a sup-

[1] Au lieu de grands poissons. D'autres traduisent dragons.

pléé d'autres, selon qu'il a cru être le mieux; et lorsqu'il a vu que le sens n'était pas achevé, il a ajouté ce qu'il jugeait manquer au texte, comme au chapitre quatre de la Genèse, verset huit, où il a ajouté ces mots : « Allons aux champs. » Il est vrai qu'il les a mis en d'autres lettres pour marquer qu'ils n'étaient pas du corps de son texte, mais comme il les a renfermés dans le corps de sa version, il a montré par là que le texte hébreu qu'il traduisait était défectueux. Poursuivant sa critique, Richard Simon reproche à Diodati d'avoir traduit : « Alors on commença de nommer une partie des hommes du nom de l'Eternel, » au lieu de : « On commença d'invoquer le nom de l'Eternel. » Et plus loin il trouve que les notes, dont le traducteur accompagne sa version, sont insuffisantes à expliquer tous les mots hébreux, et que les remarques que fait notre interprète, la plupart fort éloignées du sens littéral, approchent plus des méditations d'un théologien que des commentaires d'un homme judicieux.

Richard Simon, qui dans le cours de sa critique laisse souvent percer l'estime qu'il a pour l'œuvre de Diodati, bien qu'il la regarde plutôt

comme une paraphrase que comme une traduction, rachète un peu la sévérité de ses appréciations par un jugement parfaitement vrai porté sur notre théologien, c'est qu'en dépit de ses imperfections il demeurait au premier rang des auteurs génevois de son époque et des temps précédents.

Bien des plumes savantes ont pris la défense de Jean Diodati et de son laborieux travail des Ecritures. Frédéric Spanheim, qui est appelé par Ancillon le plus grand érudit de son siècle, a fait un véritable plaidoyer en faveur de Diodati, sous la forme d'une lettre à un ami insérée à la fin de l'histoire critique du Vieux Testament publiée in-quarto à Rotterdam en 1685. Cocceius, Pictet et Véron font le plus grand éloge et de la version et de ses notes.

Avant de résumer les qualités de cette traduction, transcrivons les fragments suivants d'une lettre par laquelle Isaac Casaubon, accusant réception à Jean Diodati de l'envoi de sa Bible, lui fait part de ses impressions.

« Lorsque récemment j'ai répondu à ta lettre amicale, est-il dit dans cette missive du mois de juin 1608, illustre Diodati, je n'avais pas encore

reçu le présent vraiment divin dont tu m'as gratifié. Aussi t'en ai-ie remercié davance, en homme qui ne l'avait pas vu, et qui n'avait pas assouvi par une lecture approfondie la soif d'en jouir comme j'ai tâché de le faire plus tard..... En effet très savant homme, dès que j'eus jeté les yeux sur ta version et tes notes si remarquables, je fus tellement intéressé, que je résolus sur le champ de prendre connaissance de tout l'ouvrage avec le plus grand soin..... Maintenant comme d'autres soucis assez différents m'écrasent pour ainsi dire, ce sera plus lentement mais plus attentivement que je poursuivrai la lecture que j'ai commencée, et je le ferai avec d'autant plus de persévérance, que déjà souvent j'ai éprouvé quel grand profit je trouverai dans l'étude de ta version et de tes notes... »

Les qualités qui distinguent cette version sont d'abord : la fidélité, point essentiel dans l'interprétation du texte sacré. En second lieu la clarté, due soit à la netteté des termes employés par le traducteur, soit aux paraphrases qui, bien qu'elles aient été beaucoup critiquées, n'en sont pas moins fort utiles pour l'intelligence du sens biblique ; en troisième lieu la valeur

théologique des notes et des commentaires dont cette version est accompagnée, et qui témoignent à la fois d'un très profond savoir de l'interprète dans les langues anciennes, mais surtout d'une parfaite connaissance des Ecritures. Enfin une grande élégance. Diodati parlait et écrivait l'italien bien mieux que le français qu'il maniait avec assez de rudesse.

Nous ne devons pas oublier que la Bible italienne de Diodati est une traduction ancienne, et qu'elle renferme des termes inusités, et d'autres qui par la suite des temps ont changé de sens. De ce fait résulte par ci par là un peu d'ambiguité dans l'expression.

D'une manière générale, on a beaucoup discuté dans les comités évangéliques italiens si l'on voulait apporter des changements à cette œuvre, qui n'offre des imperfections que dans ses détails, et qui dans son ensemble demeure un travail remarquable par sa fidélité au texte hébreu et grec. L'on s'est contenté de faire de la Bible de Diodati une nouvelle édition dans laquelle on a traduit les noms en les conformant à l'usage ordinaire du langage ; ainsi ce n'est plus Josef, mais Guiseppe, non Adam, mais Adamo..., etc., etc.

Avant de quitter ce sujet, disons que la version Diodati restera en Italie la version nationale par excellence. En dépit des imperfections communes aux meilleures traductions, et qui étaient d'ailleurs inévitables dans un temps où la critique et les études philosophiques n'étaient pas arrivées à la hauteur qu'elles ont atteint de nos jours, cette belle œuvre de notre théologien eût été, sans l'intolérance de Rome, infailliblement adoptée dans les écoles d'Italie, et placée par l'académie de la Crusca parmi les modèles du langage. C'est bien comme un chef-d'œuvre en effet que l'ont regardée de nombreux savants qui ont reconnu dans la plume de Diodati une simplicité et une pureté qui rappellent le beau style du XVe siècle.

Voici en quels termes un écrivain religieux de l'Italie en parlait récemment.

« Deux cent cinquante ans se sont écoulés depuis l'apparition de cette version, et la critique n'a pu y découvrir que quelques nuages. Nous avons encore le bonheur de la voir entourée, comme une mère est entourée par ses enfants, de milliers de nos concitoyens qui lui demandent le pain de l'âme et le renouvellement de la vie spirituelle..... »

Oui, de nos jours cette excellente traduction se trouve être l'auxiliaire béni du mouvement évangélique dans la Péninsule. Il est doux quand on songe aux obstacles sans nombre que Diodati rencontrait naguères dans ses tentatives de rénovation religieuse à Venise, de voir aujourd'hui de l'autre côté des Alpes, grâces à la tolérance du gouvernement, nos chers frères réformés de l'Italie servir sans crainte leur Sauveur, au sein même des métropoles catholiques du royaume.

Jean Diodati fit présent d'un exemplaire de sa Bible italienne au président de Thou ; il accompagna cet envoi d'une lettre qui figure maintenant à la bibliothèque impériale [1] et que nous citerons ici :

« De Genève, ce 13 juillet 1605.

» A monseigneur de Thou, président en cour de Parlement de Paris.

» Monseigneur,

» Le favorable jugement qu'il vous pleut faire

[1] Collection Dupuy, folio 195 du volume 806. Nous devons, la communication de ce document inédit à l'excessive obligeance de M. Jules Bonnet, le savant auteur d'Olympia Morata, d'Aonio Paleario et de tant d'autres publications historiques.

de l'échantillon de ma translation de la Bible italienne que j'avois donné à M. de la Noue, ainsi que mon cousin l'advocat me l'a signifié, m'a servi d'un grand esguillon et confort en la poursuite de ce grand labeur que j'avois entrepris en ma première jeunesse; plein de suspension et de défiance de moy-mesme, m'a par mesme moyen obligé à vous en remercier très humblement et donné la hardiesse de vous en présenter un exemplaire entier, pour pouvoir estre consolé, après ces longs et très facheux travaux, de l'approbation de vostre jugement, si l'œuvre emporte quelque mérite, ou pour estre corrigé et redressé, là où la faiblesse de mon iugement et de mon aage, et mon insuffisance m'auroient laissé faillir à mon insceu. J'ay tasché de tout mon pouvoir, et en la plus grande intégrité de conscience que i'ay peu, ouvrir la porte à nos italiens à la cognoissance de la vérité céleste; nostre Seigneur qui m'a miraculeusement aduné et fortifié en ceste œuvre, la veuille faire fructifier par sa bénédiction, à laquelle seule comme ie rapporte la perfection de mon ouvrage, aussi d'icelle seule esperois-je le fruict de sa gloire et du salut des siens, qui est et sera

tousiours l'unique but où moyennant sa grace i'adresseray toutes mes actions. Ma petitesse me défend d'interrompre vos tant importantes occupations par plus longs propos. Ce me sera une singulière faveur d'avoir quelque témoignage que ma hardiesse n'a esté de tout désagréée de vous. Vostre singulière humanité me le promet et m'incite fort au désir très grand que i'ay de venir à Paris vous faire en passant la révérence et estre participant et admirateur de vos hautes vertus et du fruict d'icelles. Cependant, monseigneur, eslargissez vos bonnes grâces à vostre nouveau serviteur très humble qui ne désire rien plus que de voir les rares bénédictions du Seigneur augmentées et comblées en l'advénement du règne éternel de son fils.

» C'est vostre très humble et très fidelle serviteur.

» J. DIODATI. »

Diodati traduisit aussi la Bible en français, et la fit paraître, avec de nombreuses annotations, en 1644[1]. Comme cette version fut faite sur le

[1] Pour donner une idée des notes qui accompagnaient la Bible française de Diodati, nous ne pouvons mieux faire que d'en citer quelques-unes. Par exemple, page 3, chapitre I de la Genèse, verset 1.

texte des Saintes Ecritures en langue italienne du même interprète, on conçoit que l'appréciation que nous avons donnée sur cet ancien travail s'applique également à celui qui nous occupe maintenant ; mais hâtons-nous d'ajouter que le style de la traduction française est très inférieur à celui de l'italienne.

Au commencement : Dieu, donnant le premier estre au monde, commença par la création de ses deux parties générales, et puis suivit aux particulières.

Créa : fit de rien, en un moment, sans moyens, par sa toute puissance desployée au dehors : qui est nommée sa Parole.

Le ciel : la plus haute partie et ethérée : sous laquelle il semble qu'il faille aussi comprendre les anges qui en sont les habitants originaires. Gen. II, 1.

La terre : la partie de l'univers basse et élémentaire, nommée ici indifféremment, terre, eaux et abisme, d'autant que c'estoit une masse confuse de tous les éléments.

Chapitre I, vers 2.

Déserte : sans aucune créature particulière et distincte, sans ordre ni forme ni ornement.

L'esprit : la tierce personne de la sacrée Trinité, immédiatement et par sa propre opération : qui est de conserver et soustenir toutes les choses en l'estre qu'elles ont reçu par la volonté souveraine du Père et par l'action productive du Fils ; voir Psaumes CIV, 29, 30.

Ces notes se poursuivent ainsi, page par page durant toute la Bible.

Nous donnerons ici quelques détails sur les obstacles qui entravèrent l'œuvre de Diodati dans sa marche. Déjà en janvier 1610 notre théologien avait offert à la vénérable compagnie de revoir la Bible française et d'y ajouter de plus grandes annotations pour l'éclaircissement des passages les plus difficiles. On répondit à cette proposition « en advisant qu'au préallable les marchands qui ont receu la copie de la vénérable compagnie soyent advertis de se décharger des exemplaires qu'ils en ont et en oultre de ne rien faire mettre en lumière sans l'advis de la compagnie. »

A la fin du même mois, messieurs Goulart, Prevost, Tronchin et Gervais furent nommés examinateurs du travail de Diodati. Ces ecclésiastiques devaient lire chacun les cahiers de la version de la Genèse. En avril et pour diverses raisons on pria l'interprète de suspendre l'œuvre qu'il avait entreprise. Dix ans plus tard nouvelle tentative de notre théologien auprès du corps des pasteurs. En date du 21 janvier 1620 les registres de la vénérable compagnie portent qu'il « a esté proposé par notre frère M. Diodati que comme déjà quelquefois il avoit parlé à la vénérable compagnie d'une nouvelle traduction de la

Bible française, à quoy il avoit ià longtemps travaillé, puisqu'il avoit réveu tout le Vieux Testament où gist la principale nécessité, il se proposoit encore, prétendant achever ce qu'il y avoit sur le Nouveau Testament et demandoit advis à la vénérable compagnie. Il ajouta que laissant à l'Eglise sa liberté, toutefois de temps en temps on ne s'est point mal trouvé que chacun selon ses dons s'emploie à un tel œuvre ; qu'ayant travaillé l'espace de quatorze ans à sa Bible italienne, il croyoit en conscience pouvoir et debvoir y vaquer surtout à cause de l'obscurité de divers lieux du Vieux Testament, aux Prophètes. Qu'il laissoit toute version libre, mais aussi la sienne estant particulière demeureroit particulière sans faire tort au public. Qu'il en a pris advis de plusieurs personnes fort capables qui le desirent et s'en promettent du bien, et quand mesme quelques uns la blameroient il croit que ses raisons ouïes les désabuseroient. Qu'il avoit pensé pour voir les résultats de son propre labeur de le faire imprimer in-folio. Il se soumettoit pour conclusion au jugement de ses frères, et vouloit avoir l'advis tant de la compagnie que d'un Synode de France. »

Et voici la réponse qu'il reçut du corps ecclésiastique et que nous transcrivons du même procès-verbal.

« .... A esté advisé que le dict sieur Diodati tiendroit un double de ceste révision pour estre veue par les députés de la vénérable compagnie afin que puis après on en communique avec nos frères du Synode national prochain, et alors selon que son dit livre sera jugé utile à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, il pourra passer à l'impression d'icelui.... »

Le Synode tenu dans la ville d'Alais en novembre 1620 fit savoir à la vénérable compagnie que sans mettre un instant en doute le savoir de M. Diodati, il ne pensait pas qu'on dût publier sa traduction, crainte de produire du scandale.

Loin de se décourager, Jean Diodati entreprit une version latine des Saintes Ecritures. La vénérable compagnie, n'ayant pas de raison de lui refuser l'autorisation de faire ce nouveau travail, se réserva pourtant la condition que notre théologien ne publierait rien sans son consentement.

Toutes les difficultés que le corps des pasteurs apportait aux publications partielles de la version de Diodati n'étaient rien cependant en com-

paraison des obstacles qu'il opposa à l'impression de l'œuvre entière. Le traducteur dut alors en appeler aux étudiants de la faculté de théologie qui étaient fort bons juges en science hébraïque. Daniel Ancillon qui nous raconte lui-même l'anecdote dans ses Mélanges, et qui était alors préteur de l'Auditoire, fut chargé de la réponse, et prenant la parole au nom de ses collègues, il déclara que cette traduction était très bonne et qu'il l'estimait en toute sincérité devoir rendre de grands services. Nous ne savons jusqu'à quel point l'éloquence d'Ancillon a pu être utile à Diodati, mais peu de temps après ce dernier obtint la permission de publier sa Bible française, dont l'apparition fut un événement théologique de ces temps-là.

Ce qui montre la valeur de cette traduction, c'est qu'en dépit de tous les obstacles qu'on lui opposa elle finit par se faire jour, tandis qu'à la même époque on vit entièrement échouer les efforts collectifs des théologiens génevois, quand ils essayèrent de faire subir à leur traduction plusieurs changements désirés. On sait qu'ils adressèrent à leurs frères de Paris des projets qui leur furent retournés et non sans critique.

Jean Diodati envoya un exemplaire de sa version française de la Bible au cardinal de Richelieu. Celui-ci assura M. Diodati fils qui lui remit le volume, qu'il lui savait gré de ce présent et en faisait cas, ajoutant qu'il servirait avec affection Monsieur son père et lui, si l'occasion s'en présentait. Disons pour terminer ce sujet que soit dans sa version italienne soit dans celle en français, Diodati avait pour but unique la vérité dans l'interprétation du sens biblique, ou pour mieux dire une parfaite sincérité.

C'est bien lui qui aurait pu dire comme de Crinsoz dans l'avertissement qu'il a placé en tête de sa traduction : « Je ne croirai pas mon travail inutile, s'il peut plaire à ceux qui font leurs délices de la véritable piété, et réconcilier avec l'Ecriture sainte quelques-uns de ceux qui sont malheureusement prévenus contre elle, parce qu'il n'aperçoivent pas dans nos versions cette clarté, cette liaison et cette force de raisonnement, qui doit être le caractère d'une révélation divine. Pour ceux qui cherchent dans la Parole de Dieu non ce qu'elle nous enseigne, mais ce qui peut favoriser les opinions qu'ils ont embrassées et qui règnent parmi eux, je ne serais point

surpris qu'ils s'élèvent contre ma traduction. En telle matière on ne doit se proposer de ne plaire à aucun parti, et de faire de la vérité pure son unique recherche. »

Et pour le dire en terminant, quand on songe à tout le labeur de ces hommes à la fois savants et pieux, qui, en traduisant ainsi les saintes Ecritures, entrevoyaient au bout de leurs fatigues et de leurs veilles l'avancement du règne de Christ; quand on se rappelle en même temps les mesures rigoureuses et iniques prises par le clergé romain contre les propagateurs de la vérité évangélique, on comprend quelle amère tristesse devait pénétrer le cœur de ces fidèles messagers de la bonne nouvelle. Nous aurions pu dans ce chapitre avec l'appui de l'histoire et et sans nous écarter de notre sujet, signaler les affreuses persécutions dont les catholiques ont tourmenté les lecteurs de la Parole de Dieu. Pour peindre les souffrances de tant de martyrs, les faits ne nous auraient pas manqué ; ils se succèdent innombrables depuis les bûchers des Albigeois jusqu'aux sanglantes scènes de Barletta. Mais quand détournant nos regards de tant d'actes odieux, nous les reportons vers les pays ré-

formés où l'on peut en toute liberté adorer son Sauveur, et où, par le moyen de sociétés bibliques toujours plus nombreuses, les saints livres sont répandus dans les masses par milliers et par dix milliers d'exemplaires, un autre sentiment de tristesse s'empare de nous, et nous sommes forcés de reconnaître que tous les ennemis de la parole divine ne sont pas à Rome. Nous voyons s'élever du sein même de l'Eglise protestante des attaques contre l'Ecriture. Autrefois les docteurs qui tâchaient de saper les fondements de la religion chrétienne agissaient avec plus de franchise et se tenaient eux-mêmes bien loin de la bannière de Christ. Aujourd'hui il en est qui, s'attaquant aux règles infaillibles dictées par l'Eternel, osent se dire ministres du Saint-Evangile !

CHAPITRE IX.

Diodati et ses autres travaux.

En 1619 parut à Londres un ouvrage italien qui par la réputation de son éditeur, la dignité de la personne qui en recevait la dédicace, le mystère qui dérobait au public le nom du véritable auteur, enfin par la nouveauté du style, sa sobriété et sa profondeur, excita au plus haut degré la curiosité du monde littéraire. Ce livre était intitulé « Histoire du concile de Trente, dans laquelle on découvre tous les artifices de la Cour de Rome afin d'empêcher qu'on ne publie la vérité des dogmes et qu'on ne traite la réforme de la papauté et de l'église, par Pietro Soave Polano. »

L'éditeur était le fameux De Dominis, ex-archevêque de Spalatro, et le personnage auquel le livre était dédié, n'était rien moins que Jaques, roi d'Angleterre. Dans les lignes qui étaient publiées en tête du volume, le voile du pseudonyme était suffisamment soulevé pour ceux qui connaissaient Paolo Sarpi, car il y était dit que l'auteur était un homme habitant l'Italie, fort distingué par l'érudition, le jugement et l'intégrité. L'éditeur expliquait en outre dans sa dédicace, comment il en était venu à mettre au jour cette œuvre remarquable : «Ce manuscrit, disait-il, n'était connu que de moi et de rares confidents. Le jugeant digne de voir la lumière, je fis tous mes efforts pour en posséder une copie, et nanti de ce précieux joyau qui était loin d'être estimé à sa juste valeur par l'auteur lui-même, je pensai que je ne devais point le tenir plus longtemps sous le boisseau, bien que je ne sache pas ce qu'en dira l'écrivain, ni de quelle manière il interprétera la liberté que je prends de publier son œuvre. »

De Dominis avait été, comme nous l'avons dit plus haut, archevêque de Spalatro. Il avait quitté son pays pour l'Angleterre, et fait en 1617 abju-

ration de la foi catholique dans la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, montrant ouvertement par là le profond mépris qu'il avait pour la cour de Rome. Aussi, à l'apparition de l'Histoire du concile de Trente, quelques personnes prétendirent que cet ouvrage était sorti de sa plume, mais les plus clairvoyants reconnurent qu'il était étranger à ce livre, en alléguant que De Dominis, ayant hardiment signé d'autres écrits, ne se serait pas gêné de le faire dans cette occasion. Regardant du côté de l'Italie, la majorité des lecteurs de ce livre désigna Sarpi; car elle découvrait dans les mots : Pietro Soave Polano l'anagramme de : Paolo Sarpi veneto.

Jean Diodati traduisit en français l'Histoire du concile de Trente. Adam Newton en entreprit la version latine, mais n'alla pas plus loin que les deux premiers livres. Il paraît que ce fut De Dominis qui continua ce travail pour les quatre suivants, tandis que Guillaume Bedell fit les deux derniers. Nathanael Brandt, qui avait été fort lié en Italie avec Paolo, interpréta l'œuvre de ce dernier en langue anglaise, en même temps qu'un anonyme en préparait la publication en allemand. Ce qui est assez curieux, c'est que

toutes ces traductions parurent presque simultanément.

On comprend combien les partisans de Rome devaient redouter de voir une plume aussi habile et aussi libérale dévoiler les incidents du concile de Trente, qui, au dire même d'un auteur catholique, « fut un scandale pour la chrétienté et un déshonneur pour son chef. » Cette relation de ce grand débat ecclésiastique est marquée au coin de la plus exacte vérité; pour l'écrire Sarpi ne négligea rien, il puisa ses informations à de bonnes sources, il lut avec attention les mémoires manuscrits ou imprimés touchant le concile, et rechercha minutieusement les opinions et les votes des prélats et des docteurs qui y assistèrent, et les discours qui y furent prononcés. En travaillant à son histoire, il avait devant lui des registres entiers de notes et de lettres de personnes qui eurent une grande part dans ces luttes théologiques.

Pour bien traduire un livre il faut en partager les idées, et l'on comprend avec quel zèle Jean Diodati devait poursuivre la version de l'œuvre de Paolo. Il avait de la joie à donner aux lecteurs de langue française un volume, dont le but était

de démasquer les illusions des catholiques, de mettre au jour les intrigues du Vatican, les motifs frauduleux opposés par l'Eglise romaine à la réforme des abus, l'incertitude des Pères dans des matières doctrinales, les décisions importunes ou mal digérées et les scandaleuses discordes des prélats, les détours, les artifices, les ruses, et les actes de violence employés par les prêtres pour vaincre ou éviter les difficultés. On conçoit que tous les amis de la vérité devaient accueillir avec satisfaction l'apparition d'un écrit, qui faisait ainsi perdre à ce synode une bonne part de sa prétendue origine céleste, et qui ardemment souhaité par les âmes pieuses afin de rallier l'Eglise qui commençait à se diviser, alla, à fin contraire de son but, en affermissant le schisme et en obstinant les partis.

La traduction de l'histoire du concile de Trente par Diodati parut à Genève in-quarto en 1620. Elle fut réimprimée plus tard à Troyes, in-folio. Elle est très exacte comme version, bien que Mesnage ait dit à tort que l'interprète « avait adjouté à l'histoire de Paolo. » Ancillon la trouve excellente pour la fidélité, mais au point de vue du style on peut lui faire le même reproche qu'à

la Bible française de notre théologien ; c'est qu'elle est fort rude. Pour la forme elle est très inférieure à celle de la Mothe-Josseval (Hamelot de la Haussaye) qui est beaucoup plus libre mais plus soignée, et les traductions Diodati et la Mothe, quels que soient leurs mérites respectifs, sont en tous cas surpassées par celle de Le Couroyer qui parut à Londres en 1736 en deux volumes in-folio.

Jean Diodati traduisit aussi en français et en italien un ouvrage anglais d'Edwin Sandys, intitulé : «Rapport de l'état de religion en Occident.» Paolo Sarpi qui avait composé, dit-on, les suppléments de ce livre ne resta pas non plus étranger à sa version, aidant l'interprète dans sa tâche par de nombreux éclaircissements. Quant à la publication de Sandys elle-même, qui parut à Londres en 1605 et sans nom d'auteur chez Simon Waterson, elle avait fait grand bruit en Angleterre, et avait été honorée de l'approbation du roi Jacques. Ce dernier qui lui-même combattit par la plume les erreurs de Rome, devait, hélas! seize ans plus tard, pour plaire à la cour espagnole, faire jeter le pauvre Sandys dans les sombres cachots de la tour de Londres.

Jean Diodati écrivit un nombre considérable de lettres dont beaucoup sont perdues. Celles qui furent publiées, sont celles adressées à Paolo, à Sully, à Duplessis, à Breitinger, et à quelques autres. Il est toutefois facile de reconnaître combien de missives il expédiait, par le nombre des réponses qu'il recevait. Si dans sa correspondance Jean Diodati exprime des sentiments religieux très profonds, il le fait dans un style qui n'est pas à la hauteur des sujets, et qui pèche surtout par le manque de clarté.

Diodati fit une traduction des Psaumes en italien, dont il espérait beaucoup de fruit pour son œuvre évangélique dans la péninsule. On en jugera par les lignes suivantes qu'il écrivait à son ami Duplessis-Mornay, en la critique duquel il avait toute confiance.

« Je travaille, dit-il, à une nouvelle traduction des Psalmes en rime italienne, de laquelle, si le temps le permet, je vous envoyerai par le Sieur Poteau ung essay. Le singulier zèle et diligence de M. de la Noue m'en a mis en goust, mais recognoissant qu'en la composition il se forme des règles, raisons et licences hors de nostre ordinaire poésie, et que d'ailleurs le temps ne promet recep-

tion sinon à choses ung peu exquises, je n'ay plus osé entreprendre sur la bonne poésie, et me suis mis à faire l'essay de suivre notre poésie ordinaire, capable assés de la diversité requise es Psalmes. J'en ay faict environ quinze, et avec l'ayde de Dieu ie pourray dans ung an et demi, ou deux ans en voir le bout. Ce seroit un des plus utiles et nécessaires et efficacieux outils de la besoigne. Je suis fort vostre obligé d'avoir accepté si gracieusement mon Nouveau Testament. Je debvrois participer à vostre judicieuse censure, et vous supplie combler vostre benefice par ceste liberté. Je prye Dieu de tout mon cœur que nous puissions voir son règne rebasti sur les ruynes de celui de l'ante-Christ et que nous puissions luy rendre le duplait qui l'attend. »

Et ailleurs il écrit encore à Duplessis :

« Pour mes Psaulmes j'en attendray encore vostre censure que ie presume debvoir estre autant sévère que véritable. J'en perds et l'espérance et le goût et ne scay sy je m'y remettray. »

Cette traduction qui parut en 1608 en langue italienne, fut publiée à Genève, et fut réimprimée à plusieurs reprises. Son titre exact est :

« I sacri Salmi di David messi in rime volgari italiane. Da Giovani Diodati di nation Lucchese. » Cette version est fort remarquable. Diodati donna aussi une édition des Psaumes mis par lui en rimes françaises mais elle n'est supérieure ni à celle de Marot ni à celle de Théodore de Bèze.

Nous devons encore mentionner parmi les ouvrages de Diodati celui intitulé: Glossae in Sanctâ Bibliâ, in-folio, Genève, 1644, puis les: Annotationes in Bibliâ, publiées sous le format in-folio à Genève, 1607. (Annotations de la Bible, Genève, 1607.)

Senebier nous rapporte que l'exorde de la confession de foi de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, écrit en grec et en latin, fut fait par Jean Diodati en collaboration avec le Clerc.

Notre auteur pour lequel le travail était une seconde nature, non satisfait du labeur que lui fournissaient la composition et l'impression de ses propres écrits, trouvait encore le temps de s'occuper des ouvrages des autres.

C'est ainsi qu'il donna des conseils à Odet de la Noue sur la version des Psaumes en italien que ce dernier faisait à la même époque. Diodati le fit renoncer à sa malheureuse innovation des

rimes masculines qui rendaient le chant des cantiques peu agréable. La Noue changea donc de manière, et consulta encore le pasteur génevois sur des morceaux particuliers qu'il avait intercalés dans les poésies sacrées. Dans tout le cours de sa traduction Odet de la Noue s'assujettit quant au langage à celui de Diodati, qu'il tenait pour excellent, et auquel il s'efforçait de ressembler.

Il fit bien pourtant à son ami le reproche d'avoir apporté dans son interprétation du texte sacré quelques mots nouveaux, ou tout au moins inusités, s'empressant toutefois de reconnaître que, si Jean Diodati se permettait ces licences, il avait de bonnes raisons pour agir ainsi. Notre théologien rendit aussi des services littéraires à Duplessis-Mornay. Il traduisit ou fit traduire sous ses soins en français et en italien quelques écrits du gouverneur de Saumur, en particulier son *Traité de l'Eglise*, et son *Avertissement aux Juifs*. Au mois de juin 1610 nous le voyons tout dévoué à son ami, dont il avait reçu quelque temps auparavant les lignes suivantes :

« Plusieurs graves personnes mesme de la nation m'exhortent sur cette occasion de faire ré-

imprimer en italien au plus tost mon traicté de l'Eglise espérant que la liberté des armes y donnera cours et alleguant que ce seul poinct retient plusieurs personnes en Italie dailleurs assés informées des abus. C'est pourquoi i'ay recours à vous, et ne puis à aultre, vous pryant de jeter l'œil sur quelqu'ung qui veuille et puisse faire cest office. Il avoit esté comme vous scavés traduict par feu M. Calandrini mais ie l'ay depuis augmenté de moitié et fauldroit le traduire sur mon édition dernière, soit de la Rochelle, soit de Genève, avec les passages latins en marge. Je vous supplye, Monsieur, de m'obliger tant que d'embrasser sérieusement cest affaire, afin que je donne ce contentement à ceux qui m'en sollicitent. » Diodati accepta la proposition et lui répondit en termes qui laissent voir avec quels soins il comptait s'acquitter de sa tâche :

« J'espère un grand fruict, dit-il, de l'impression de vostre traicté de l'Eglise traduict en italien, et y travaillerai très volontiers et vous promets de luy donner une belle robe l'entreprenant tout de nouveau pour éviter diversité de bigarrure. S'il vous plaict vous charger des frais de l'impression, ie vous trouveray imprimeur qui

le fera fort fidèlement et ornement et vous prye m'aduertir au plus tost de la forme, caractères, nombre de copies et aultres considérations semblables, et ie vous y promets tout fidele service, sinon qu'il vous pleust le faire imprimer à Saulmur où mon nepveu s'il y demeure jusqu'à l'hiver ne desdiroit point d'y servir à la correction. »

Nous devons encore faire connaître les titres de plusieurs dissertations que Jean Diodati publia pour servir de sujets de disputes aux étudiants.

Les voici dans l'ordre des années où ces pièces furent composées :

En 1619. — Mortis meditatio theologica, seu disputatio de miseriâ peccatum consequente. (Méditation théologique sur la mort, ou dispute sur le malheur, conséquence du péché.)

En 1620. — De fictitio pontificiorum purgatorio. (Du purgatoire imaginaire des prêtres.)

En 1620. — De ecclesiâ ejusque notis. (De l'Eglise et de ses caractères.)

En 1620. — De verbo Dei. (De la parole de Dieu.)

En 1620. — De peccato in genere et in specie.

Du péché en général et en particulier.)

En 1620. — De Christo mediatore. (Du Christ médiateur.)

En 1621. — De exaltatione Christi. (De l'élévation du Christ.)

En 1621. — De lege Dei. (De la loi de Dieu.)

En 1621. — De vocatione ministrorum. (De la vocation des ministres.)

En 1622. — De perseverantiâ sanctorum in fide. (De la persévérance des saints dans la foi.)

En 1622. — De hominis miseriâ, seu peccato in genere. (De la misère de l'homme, soit du péché en général.)

En 1622. — De vocatione hominis ad salutem. (De la vocation de l'homme au salut.)

En 1624. — De ante-Christo. (De l'ante-Christ.)

En 1626. — De noticiâ ecclesiasticâ in genere. (De la juridiction ecclésiastique en général.)

En 1628. — De justâ secessione reformatorum ab ecclesiâ romanâ. (De la juste séparation des réformés de l'église romaine.)

En 1628. — De justificatione nostrâ coram Deo. (De notre justification devant Dieu.)

En 1628. — De ecclesiâ. (De l'Eglise.)

En 1631. — De Domini Cænâ. (De la cène du Seigneur.)

En 1632. — De universitate mortis Domini. (De l'universalité de la mort du Sauveur.)

Nous ferons aussi rentrer dans les travaux de Jean Diodati ses fréquentes prédications, dans lesquelles il défendit la doctrine calviniste avec autant de force et de passion qu'il l'avait fait par la plume, se soutenant constamment dans son caractère de chaleureux avocat de la vérité.

Durant sa carrière, Jean Diodati prêcha un nombre considérable de sermons. Son talent de prédicateur fit du bruit dans les centres protestants de Suisse, de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Hollande. Nous avons vu précédemment les propositions avantageuses que lui adressèrent à plusieurs reprises des églises étrangères désireuses de le posséder comme pasteur. Lors du synode de Dordrecht, le prince Maurice le pressa vivement de se fixer dans les Pays-Bas, et l'on sait que sur le refus de ce dernier de demeurer en Hollande, le prince lui offrit de s'intéresser à l'un de ses fils qui devait s'établir dans les provinces unies. Il paraît que dans ses discours notre orateur se faisait re-

marquer plus par la force de ses paroles que par la clarté du langage, comme le montre l'anecdote suivante :

Pierre Du Moulin, ce fameux ministre français qui a laissé un nombre considérable d'ouvrages théologiques, ayant un jour prêché dans notre ville, quelqu'un demanda à Diodati ce qu'il pensait de son sermon. Ce dernier répondit par ces mots : « Les eaux claires ne sont jamais profondes. » Le même dimanche, le pasteur génevois ayant fait aussi une prédication à laquelle assista Du Moulin, celui-ci fut invité à se prononcer sur le discours qu'il venait d'entendre. Connaissant le propos que Diodati avait tenu sur son compte, il dit spirituellement en parlant de lui : « Les eaux profondes ne sont jamais claires. »

Bien que du haut de la chaire notre prédicateur eût souvent le tort de pousser jusqu'à la véhémence sa vivacité naturelle, on ne peut se dissimuler les heureux résultats de ses sermons. Son zèle passait pour ainsi dire dans le cœur de ses auditeurs, et l'influence excellente que Diodati exerça sur les mœurs de son temps ne se borna pas à Genève. On raconte une anecdote qui montre que l'une de ses prédications troubla

les Ier, roi d'Angleterre, et craignant que les pasteurs n'exprimassent avec trop de passion du haut de la chaire la douleur qu'ils ressentaient de ce déplorable événement, et ne nuisissent par là aux intérêts de l'Etat, défendit expressément qu'il fût fait allusion dans les sermons aux nouvelles qu'on venait de recevoir d'outre-mer. Jean Diodati ne tint nul compte de cet avertissement, et ne put s'empêcher, un jour de jeûne qui fut célébré au mois de mars, de déclamer contre les meurtriers du monarque étranger. Il le fit avec une extrême violence par des phrases entrecoupées telles que celles-ci : « Un diable... ces esprits infernaux... frénétiques... anabaptistiques... cette vermoulure... ce bon roi juste mort au lit d'honneur... non pas des rois, mais de Dieu... On dit qu'il faut se taire, je ne le puis... Nous devrions faire des manifestes pour montrer que nous condamnons cette action, d'autant plus qu'on a voulu dire que les étincelles de ceci viennent de Genève...

Il est inutile d'ajouter que cette désobéissance valut à l'impétueux orateur une verte censure de la part des autorités qui, ayant à cœur de ménager le nouveau gouvernement anglais, dé-

crétèrent que dorénavant on ne prierait plus dans les temples ni pour le roi ni pour le royaume, mais seulement pour la paix de l'Angleterre. On sait en effet que quelques années plus tard notre république entra en rapport avec Cromwell, dont elle reçut à plusieurs reprises des marques d'intérêt et de bienveillance. Cette vivacité de langage ne fut point chez Diodati l'effet de la jeunesse seulement ; il conserva cette véhémence toute sa vie. Peu de temps avant sa mort, il parla en chaire avec une grande force contre les élections des membres des Deux-Cents, où l'on admettait souvent des jeunes gens qui n'avaient pas encore atteint l'âge requis de vingt-cinq ans. Par cette prédication, Diodati préparait déjà le remède que les autorités apportèrent à ces abus sous la forme d'un décret qui fut mis en vigueur en 1653.

CHAPITRE X.

Diodati et les réformés d'Allemagne et de France.

Nous avons vu que lors des tentatives qui furent faites pour introduire la semence évangélique dans la république de Venise les princes protestants d'Allemagne avaient uni leurs efforts à ceux des réformés d'Angleterre et de France. On attendait, en particulier, un très heureux résultat de l'influence que pourraient exercer dans les différentes villes de l'Italie les représentants diplomatiques d'Outre-Rhin ; c'était du moins là l'espoir de fra Paolo et de Jean Diodati. Les relations de ce dernier avec les souverains germaniques ne se bornèrent pas essen-

tiellement à des négociations religieuses. En consultant nos registres publics et les archives de la vénérable compagnie, on voit que dans les nombreux séjours que les princes allemands firent dans notre ville, à laquelle ils portaient pour la plupart un bienveillant intérêt, ils se lièrent avec les pasteurs génevois comme avec les syndics. L'histoire de notre république abonde en faits qui montrent l'estime que ces seigneurs étrangers avaient pour elle. Tantôt c'est un landgrave de Hesse-Cassel qui remet dans les mains du conseil la somme de dix mille écus dans un moment difficile à traverser : tantôt c'est un électeur de Brandebourg qui fait aussi à nos magistrats un don de cinq mille écus. Ici c'est encore le landgrave de Hesse qui dit à noble Jean Sarasin, qu'il avait un petit coffret pour les amis, et que, quand il n'aurait que son pourpoint, il en réserverait la moitié pour Genève qu'il honorait comme une Jérusalem, dans laquelle il souhaiterait fort d'envoyer ses enfants. Là c'est un comte palatin, duc de Deux-ponts, qui écrit la lettre la plus flatteuse à la vénérable compagnie, en lui recommandant son fils qui devait passer quelque temps dans notre ville.

« Ce qui me consolera en l'éloignement du jeune prince, ajoute-t-il dans sa missive, c'est qu'il vivra parmy des gens qui lui serviront d'exemple en piété et crainte du nom de Dieu. »

Diodati avait été en rapport assez intime avec tous ces personnages. De son côté notre théologien visita l'Allemagne en se rendant au synode de Dordrecht. On se rappelle qu'en arrivant à Heidelberg, il avait reçu, ainsi que son collègue Théodore Tronchin, les marques de la plus grande considération de la part de l'électeur palatin dans le château duquel les députés génevois logèrent.

Tout ce que nous venons de dire explique le ton affectueux qui règne dans la correspondance des princes allemands avec Jean Diodati. Même le seigneur de Bade-Dourlach, ce zélé luthérien qui, comme nous allons le voir, eut avec le parti calviniste à Genève de graves démêlés, voue à notre théologien, dont les idées religieuses étaient certes bien tranchées, les sentiments de la plus grande amitié.

Nous citerons quelques missives de ces souverains du nord en commençant par l'une signée de Jean Casimir, prince d'Anhalt, fils du second

mariage de Jean-Georges avec Dorothée, fille de Jean Casimir, prince palatin.

» Dessau, le 22 novembre 1614.

» Monsieur,

» La peur d'estre mis au rang de ceux qui oublient facilement leurs bons amys, ne m'a pas voulu permettre de laisser passer la présente occasion sans vous mander ce petit mot, qui ne sera que pour vous faire entendre de nos nouvelles, comme aussy de vous pryer de répondre aux lettres lesquelles je vous ay escrites environ devant un mois, desquelles vous aurez entendu nostre état, s'ils ne sont venus entre les mains d'un messager tardif. Les affaires de l'empire sont en fort mauvais terme, et on en prévoit du mal, car à peine ostera-on Spinola du païs de Guliers, car il a la force en main, et le roi d'Espagne à sa dévotion, l'électeur de Brandebourg tire promesse de çà et de là des princes protestants, lesquels en partie font lever des gens, et il semble qu'aurons au printemps une guerre ouverte. Je vous prye aussi de me mander de vos nouvelles et m'assurer de vostre bonne disposi-

tion. Sur quoi n'ayant autre chose à vous escrire, je finirai après vous avoir recommandé à l'Eternel et demeure à jamais vostre très affectionné amy en perpétuité :

» JEAN CASIMIR, prince d'Anhalt. »

Voici en second lieu une lettre de Christian d'Anhalt-Bernbourg, né en 1568, mort en 1630. Ce prince succéda en 1606 à son père Joachim Ernest, passa une grande partie de sa vie à voyager et à faire la guerre. Il était dans l'armée qui vint en 1591 au secours de Henri IV contre les ligueurs. Il battit en 1619 les comtes de Dampierre et de Bucquoy, mais il fut défait lui-même à la bataille de Prague en 1620, et fut mis au ban de l'empire par Ferdinand II.

« De Bamberg, 18/28 août 1618.

» Monsieur,

» Ayant une commodité si bonne et asseurée, je vous ay voulu faire ce petit mot pour vous asseurer de ma continuelle affection envers vous, et le désir que i'ay de vous la faire paroistre de plus en plus pourvu que les occa-

sions s'en présentassent comme je n'en doubte nullement. Vous aurez sceu, monsieur, les remuements en ces quartiers, principalement en Bohême. Ils sont deià aux mains avec les impérialistes. Ce fait a bien servi à M. l'électeur palatin pour raser la fortification très nuisible d'Eidenheim (aucuns l'appellent Udenheim), que l'évêque de Spire avait commencée, (comme vous aurez entendu il y a longtemps), car cela s'est fait sans aultre tumulte ou grand bruict, ains plustôt a esté approuvé de plusieurs et des papistes mesmes. Le porteur de la présente, M. de Queraisnes a esté quelque temps au service de M. de Tochernemmel, et maintenant il desire de s'arrester au service de MM. de Genève. Je vous prye, monsieur, si vous luy pouvez ayder à son advancement, ou faire quelque bon office, comme ie n'en doubte nullement, à ce qu'il puisse obtenir le scope qu'il s'est proposé, de vouloir le gratifier en ma faveur et eu égard mesme à la religion et à ses qualités. En quoy faisant vous m'obligerez beaucoup à pryer Dieu pour vostre bonne prosperité et à demeurer toute ma vie, monsieur, vostre affectionné et asseuré à vous faire service :

» CHRISTIAN, prince d'Anhalt. »

» P. S. Je n'ay point voulu lesser aussi de vous faire ascavoir la bonne disposition de monseigneur et madame, et de nostre maison, excepté que naguères Dieu a prins à soy monsieur mon oncle le prince Jean-George, ce qui a apporté grande tristesse entre nous, mais Dieu qui est le consolateur des siens fera que nous supporterons ceste perte avec toutes ses aultres visites tant plus patiemment. Je vous prieray aussy de saluer de ma part tous ces messieurs de l'Eglise francoise, comme pareillement messieurs de conseil qui sont de ma connaisance, de mesme que messieurs les Italiens et tous mes bons amys tant en général qu'en particulier. »

Voici maintenant deux lettres du prince George Frédéric Ier, margrave de Bade-Dourlach, né en 1573 et mort à Strasbourg en 1638. Il défendit comme on le sait les protestants contre Maximilien de Bavière, entra en 1610 dans l'union de Halle, conclue sous les auspices de Henri IV contre la maison d'Autriche, et prit parti pour Frédéric V, électeur palatin, appelé au trône de Bohême. En 1622 il abdiqua en faveur de son fils aîné Frédéric Ier, et leva une armée de seize mille hommes avec laquelle il livra et perdit

contre Tilly la bataille de Wimpfen. Cet échec fut pour le margrave de Bade une source de ed nouveaux désastres. Ses états furent envahis par les Bavarois, et lui-même dut se réfugier à Genève. En 1627 il tenta de nouveau le sort des armes, grâces à des secours d'argent qu'il reçut de Charles Ier d'Angleterre, et au moyen desquels il avait fait une levée de troupes. L'on n'est pas surpris du ton aigre avec lequel le prince écrit à Jean Diodati, quand on se rappelle les démêlés désagréables qu'il eut avec notre gouvernement pendant son séjour dans nos murs.

Au mois de mai 1625 des étrangers commencèrent à fréquenter les sermons qui se prêchaient dans la maison du margrave, ce qui fit de la peine aux magistrats et aux ministres. Ces derniers firent des reproches au seigneur Dourlach, qui leur répondit que le service religieux qui se célébrait chez lui n'était que pour lui et ses domestiques. Néanmoins les étrangers continuèrent d'assister à ces exercices de dévotion. Alors le conseil fit témoigner au prince que le peuple, qui n'était pas habitué au culte usité parmi les luthériens, voyait avec chagrin s'aug-

menter le nombre de ceux qui fréquentaient ces assemblées. Ces dernières furent maintenues sur le même pied toute l'année 1625, ce qui fit que les magistrats lui ayant renouvelé les mêmes instances au mois de février suivant, le margrave quitta brusquement Genève.

Ces missives sont ainsi conçues :

« De Rötelen, le 26 mai 1626.

» Monsieur,

» J'ay receu la vostre de Genève du 16 de mai, pleine de toute sorte de consolation ; en vérité j'eusse désiré ardemment de vous voir devant mon départ lequel fut hastif, comme i'avois toujours préveu, quoique ce soit vous pouvés estre asseuré, comme ie vous l'ai fait dire par M. Tronchin, que par la grâce de Dieu j'ay vaincu la passion bien cuisante que la malice du parti Mironien, que vous avez en vostre ville, et non pas l'imprudence avait suscitée en mes entrailles, encor que je sache que leur conseil sanguinaire seroit venu jusque à là, qu'ils pensoient susciter le peuple pour couper la gorge à moi et les miens, auquel Dieu pour la probité de nous aultres a

pourveu dont il soit glorifié éternellement, prenez garde puisqu'ils ont eu le pouvoir de nous faire un acte sans exemple, qu'ils ne fassent encore avec le temps des choses encore plus préjudiciables pour vostre République, à la conservation de laquelle j'ai tant d'interest, pryant Dieu que tous les Luthériens d'Allemagne l'oublyent aussi bien que moy. La mauvaiseté des gens subdits ne m'empechera iamais de poursuivre avec l'aide de mon Dieu les mesmes intentions tant pour la religion que pour le public que i'ay toujours eues, iusques au dernier soupir de ma vie, me fiant tant à sa divine providence qu'il dirigera tout à sa gloire, et au bien des siens, à laquelle vous recommandant je suis toute ma vie, Monsieur, vostre très affectionné à vous servir.

» F. G., prince de Baden.»

» De Rötelen, 8 août 1626.

» Monsieur,

La vostre me fut rendue par laquelle vous me donnez à entendre la bonne affection en mon endroit, laquelle je vous prye vouloir continuer.

Pour l'affaire des differends de confession, tenez cela pour asseuré que les mauvaises actions de quelques uns à Genève ne m'ont jamais porté là, n'y auront onques tant de pouvoir sur moy que de m'abaliener de la bonne intention que j'ay eue d'aider à réconcilier ces deux religions, si Dieu nous donne le moyen, espérant que quand il viendra jusques à là vous aultres y contribuerez aussi vostre part, sachant que c'est le vray chemin à sa gloire, au salut de nos âmes, et à la confusion de nos ennemis. Au demeurant je vous asseure que je vous aimeray tousiours comme vos vertus et vos belles qualités le méritent, estant a jamais en qualité de, Monsieur, vostre très affectionné à vous servir :

» G. F., margrave de Baden.»

Passons maintenant à la lettre adressée à Jean Diodati par Maurice de Hanau. Ce dernier, qui avait vingt ans à peine lorsqu'il arriva au pouvoir, était fort distingué quant à la culture de l'esprit. Il connaissait les langues et les antiquités bibliques et classiques. Il était en outre poëte ; on a de lui plusieurs épîtres, et une traduc-

tion des Psaumes de David, le tout en latin. Il avait aussi des notions de géométrie et d'astronomie, et non content de ces ressources intellectuelles, il voulut encore les augmenter en étudiant la théologie. Ce fut ce dernier point qui lui causa des malheurs. Louis de Hesse-Marbourg avait institué pour héritiers par égales portions les deux branches de Cassel et de Darmstadt, mais à la condition que ses successeurs ne feraient aucun changement à la religion établie dans ses états suivant la confession d'Augsbourg. Maurice commença néanmoins une réforme calviniste, tant à Cassel qu'à Marbourg, ce qui le fit plus tard déchoir de toute la succession comme ayant contrevenu à une des clauses essentielles du testament. En même temps le pays devenant le theâtre de la guerre de Trente ans, des coups successifs et douloureux réduisirent le landgrave au désespoir ; il mourut en 1632, après avoir abdiqué déjà en 1627 en faveur de son fils aîné.

Dans la missive que nous allons citer on remarquera le calme du prince qui, dans le plus fort de l'orage politique qui se déchaînait sur sa patrie, s'occupait tranquillement d'affaires de librairie.

« Hanau, ce 22 octobre 1626.

» Monsieur,

» Je vous diray pour response à vostre lettre du 30 aoust qui ne m'a esté rendue que sur la fin de ceste dernière foyre de Francfort que j'ay aussytost fait demander à David Aubry qui est le seul imprimeur de ceste ville, s'il scavoit à parler que l'on voulust refaire les œuvres de M. Chamier. Il m'a fait asseurer par l'un de mes conseillers à qui j'avois donné ceste commission qu'il n'en scavoit rien, mais que ses deux associés en l'imprimerie estant en ce moment à la foyre de *Lipsyc*, il s'en *enquesteroit* d'eux à leur retour, qu'il ne croyoit pas pourtant qu'il en fust quelque chose pour ce qu'ils ne l'en avoyent averty devant leur partement. Voilà ce que je vous en puis dire pour le présent, vous pryant croire que je serai toujours fort ayse d'avoir moyen de tesmoigner et en général à ce qui est de vostre ville où j'ay receu toute courtoisie, et à vous en particulier, que je suis, Monsieur, vostre très affectionné et meilleur amy :

» P. MAURICE de Hanau. »

La lettre qui suit se rattache aux précédentes, car elle porte la signature d'une femme qui avait du sang allemand dans les veines. Cette missive, adressée à Jean Diodati par Marie Belgia de Croll, princesse de Portugal, exige pour être bien comprise quelques mots d'explication, autant sur son auteur que sur les circonstances qui l'ont motivée. Don Antonio, prieur de Crato, l'un des prétendants au trône de Portugal à la mort de Don Henrique, en 1580, fut battu par le duc d'Albe, général de Philippe II. Forcé de quitter sa patrie, il erra dans les pays étrangers et mourut à Paris en 1595 âgé de soixante-quatre ans. Son fils Don Emmanuel se maria avec Emilie de Nassau. Les Etats Généraux qui n'approuvaient point une telle alliance, conclue en dépit de la différence de religion, signifièrent à Don Emmanuel de quitter la Haye. En apprenant le départ de son mari, la pauvre princesse tomba dans un tel désespoir qu'elle faillit en perdre la tête. Des soins continus parvinrent à dissiper le trouble de son esprit, mais furent impuissants à guérir son cœur ; et, réclamant hautement son époux, elle le rejoignit après avoir découvert sa retraite. Quoi qu'il en soit, Emilie vint sans Emmanuel se fixer à

Genève vers l'année 1626. L'hiver elle habitait dans notre ville la maison qu'on nomme encore aujourd'hui le château royal[1] ; l'été elle demeurait à Prangins dont elle possédait la seigneurie. Elle eut six filles, qui pour la plupart épousèrent des gentilshommes vaudois, les Desvignes, les Rochemonday et d'autres[2].

La princesse Emilie mourut en 1629, laissant des dettes et des affaires, dont la liquidation fut un tissu de difficultés. Ce qui ne simplifia pas la situation, ce fut un événement tragique, l'enlèvement de l'aînée de ces six filles, Marie Belgia, par un simple officier, nommé Croll, attaché à la maison du marquis de Baden-Dourlach, en séjour à Genève. Dès lors, les six demoiselles

[1] Au coin des rues de Coutance et de Cornavin.

[2] Au XVIIIe siècle un gentilhomme vaudois, un Rochemonday, se rendit en Hollande pour y réclamer ses droits princiers. On lui offrit, ainsi qu'à ses fils, des places de colonels dans l'armée, honneurs qui furent refusés avec mépris. La famille Rochemonday porta ses réclamations devant les tribunaux des Pays-Bas, qui lui exhumèrent une vieille loi, par laquelle toute princesse, se mariant par mésalliance ou sans le consentement de ses parents, était déchue de ses prétentions. Les Rochemonday durent revenir dans le bon pays de Vaud sans principautés et sans brevets de colonels.

de Portugal vécurent dans un état de dispute continuel[1]. Les cadettes prétendaient être frustrées de certains avantages et craignaient d'être de plus en plus maltraitées dans l'avenir. Passons à la lettre même, qui est une défense assez originale contre les accusations dont Marie Belgia se voyait l'objet. Cette épître, dont nous conservons l'orthographe bizarre, présente un mélange curieux de colère et de sentiments chrétiens. Commençant par des expressions qu ne sont guères charitables, elle se termine par des phrases qui ne seraient point déplacées dans la péroraison d'un sermon. La voici :

« Prangins, le 30 juillet 1630.

» Monsieur,

« J'ay veu par la lettre qu'il vous a pleu prandre la paine d'escrire à monsieur mon tre cher mary vostre bonne affection envers nous, de quoy ie vous remercie de tout mon cœur et ne désire rien tant que de me la conserver. Au

[1] Voir l'intéressante notice intitulée : *Les princesses de Portugal à Genève*, par M. Th. Heyer. (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie* de Genève, tome XV, page 165.)

surplus, ie suis grandement estonne et scandalise de voir par la lestre que ce coquin de la Prime [1] vous escrit des termes qu'il use de moy. Je croy peut estre que ce vilain, à ceste heure, qu'il se voit couvert de velours et de panne a oublie comme il est entre à nostre servise habillé comme un moulin à vent et que toute la piafe qu'il faist vient du nostre, et a par sa vilaine avarice mis feu madame ma bonne mère d'heureuse mémoire souvent en paine comme je crains qu'il fera aussy à mes poures sœurs sy il les tient ancores longtamps sus son pouvoir, car celuy est tout un, quant il peut tirer quelque chose à luy soit à tors ou à droit tout luy est bon. Quant à ce que cest esprit broullon vous mande qu'il vaudroit mieux acorder avecques mes sœurs que les irriter, Dieu sait et me soit tesmoin que ie n'ay iames cherché et cherche encores que leur amitié, mais en telle fason que ie ne veus pas faire tort à moy et aux miens et que je veus preserver se que Dieu m'a donné par raison et iustice. Cest esprit malin vous mande aussy que ie tire tout à

[1] La Primaye.

moi S'il ne m'eust pas faict ce vilain trait d'an-gager les biens de l'hoirie et le mien propre et qu'il eut conseillé à mes sœurs de me faire pas si grosse défiance et faire comme nous faisons, eux et moi eussions eu plus de profit, car tout ce que nous avons icy c'est le couvert du reste. On tient bon conte et avons despandu du nostre en ble seulement plus que 200 tallers, car nous n'avons pas trouvé un grain de ble sur le champ pour mener à Genève et faire du pain. Du vin nous en avons trouve, mais Dieu mercy nous rendrons bon conte de cela et ne desirons rien faire en cacheste, car nous voulons faire le tout en iens de bien. Que ce menteur et ceux qui l'avisent de ces mensonges aprennent comme ils doivent parler et ce qu'ils doivent dire, et s'informer premièrement s'ils disent la vérité ou point. Quant à nostre resolution et le conseil de nos amys, monsieur mon tre cher mary vous le mande. Seulement ie vous dis encores en passant et vous suplie de vouloir tant prandre la paine de mander à cest impossteur de la Prime qu'il aprenne en quels termes il doit parler et panser à luy, car ie luy iure, le Dieu vivant, qu'il s'en repentira et il vera que i'ay encores le

moyen avecques l'aide et assistance de mon bon Dieu de luy faire resantir ces mechancetés, ie vous suplye, monsieur, de me pardonner que ie vous importune de tout cecy, mais mon juste resantiment me le fait faire, quant ie vois qu'un faquin, un homme de rien comme ce treste de la Prime se veust mesler de nos affaires pour desrober ce qu'il peut. Au reste, ie ne peux que vous dire que i'ay entendu à mon grant regret, par un chevalier de Malte, quy est passé par icy que mon seigneur mon père seroit mort fort subitement et l'a luy mesme veu mort. Le bruit en etoit bien desia et l'avois ouï dire par un courrier quy vint de l'armée du roy quy aportoit quelques lettres à monsieur mon mary, mais ie ne le pouvois bonnement croyre. Voilà mon bon père comme le monde va, et voilà le chemin qu'il nous faut tous passer, grands et petits, tost ou tard, pour cela nous devrions tous bien penser à nous et vivre comme nous voulons mourir, car c'est bientost fait de ceste vie et apres nous aurons nostre recompense selon que nous aurons deservy, et apres vous avoir encore pryé de la continuation de vostre bienveillance ie ne vous importuneray pas davantage, mais me dirai

a iamais, monsieur, vostre bien humble ser vante.

» MARIE BELGIA DE CROLL,
» née princesse de Portugal. »

Qu'on ne s'étonne pas de la franchise avec laquelle Marie Belgia parle de ses intérêts à Jean Diodati ; ce dernier était conseiller des demoiselles de Portugal, partageant cette charge qui ne devait pas être toujours fort agréable, avec MM. Graict, du Puis, Anjorrant, Bitri, Tronchin et Turrettini.

Malgré toute l'éloquence que Mme de Croll déploie pour se disculper, il résulte d'un examen plus attentif des faits que cette princesse était loin d'être sans reproche. Si ses rapports avec ses sœurs n'étaient pas des plus tendres, ses relations avec son mari n'offraient pas non plus l'image d'un accord parfait, ces deux époux s'accusant de torts réciproques.

On peut s'en convaincre en lisant l'intéressante notice rédigée sur ce sujet par feu M. le professeur Chavannes. Cette mésintelligence conjugale ne se termina qu'à la mort du seigneur de Croll, qui reçut un coup de poignard en Italie.

Diodati n'était pas seulement apprécié par les protestants d'Allemagne : il comptait parmi ses amis les plus illustres réformés de France. Au nombre de ces derniers, nous trouvons Odet de la Noue, dont nous avons déjà parlé comme traducteur des Psaumes en italien, et que nous reverrons plus tard dans le chapitre consacré aux correspondants littéraires de notre théologien, puis Henry de Rohan et le maréchal de Gassion. Le nom de Rohan peut se passer de commentaire. Après ses belles campagnes de la Valteline, il prit une glorieuse part à la guerre de trente ans, sous le drapeau de Bernard de Saxe-Weimar, fut grièvement blessé à Rheinfeld, et mourut la même année 1638. Ses funérailles furent un véritable triomphe ; elles eurent lieu dans la cathédrale de Saint-Pierre à Genève. On connaît les beaux vers que Voltaire lui consacra :

Avec tous les talents le ciel l'avait fait naître ;
Il agit en héros, en sage il écrivit.
Il fut même grand homme en combattant son maître,
Et plus grand lorsqu'il le servit.

Voici dans quelles circonstances il était venu se fixer dans notre ville :

En 1635, il avait reçu de son roi le comman-

dement de 15 000 hommes pour faire la conquête de la Valteline qui, par sa position géographique, importait à la France, puisqu'elle coupait la communication entre l'Autriche et la Lombardie. On sait les premiers succès de Rohan sur les impériaux et les Espagnols, mais fort mal secondé par le duc de Savoie, il ne put poursuivre plus loin ses opérations et fut obligé de traiter avec les Grisons. Il fut même retenu prisonnier jusqu'à l'exécution de la convention, mais on lui prodigua tous les soins dûs à son rang. En 1637, Richelieu lui envoya des secours qu'il avait depuis longtemps réclamés, mais H. de Rohan recevant à la fois un ordre du roi qui le sollicitait de se rendre immédiatement auprès de lui, se défia des intentions de la cour, prétexta sa santé et vint demeurer à Genève.

Ses rapports avec Jean Diodati étaient antérieurs à son séjour dans notre ville. En 1631, le duc de Rohan avait manifesté le désir de posséder notre théologien comme pasteur de sa chapelle. Il était alors à Coire, d'où il écrivit une lettre à la vénérable compagnie pour lui dire que Dieu ayant retiré le ministre qui servait l'église qu'il avait « recueillie en sa maison, » il était fort

désireux d'en trouver un qui pût lui prêcher en français, et celui sur lequel son choix s'arrêtait tout d'abord était Jean Diodati. Sur le refus de ce dernier, Théodore Tronchin accepta cette charge, qu'il remplit quelques mois à la grande satisfaction du duc.

Voici deux lettres d'Henry de Rohan à Jean Diodati qui feront voir les relations amicales qui existaient entre eux.

« De Coire, ce 8 febvrier 1632.

» Monsieur,

» Je suis infiniment marry que votre indispozition m'aye empeché le contentement de vous voir, comme vostre lettre du 9e de janvier me l'aprend et encore plus particulièrement monsieur Tronchin qui me l'a rendue. Je ne desespere pas néantmoins que les occasions et le beau temps ne nous ouvrent encore les moyens de nous entretenir; cependant ie recois à faveur singulière la venue de M. Tronchin, dont ie remercie en particulier votre Eglise. C'est un personnage qui m'estoit cogneu par reputation, mais sa veue et sa cognoissance ne la diminue

point en mon endroit. Je ne vous scaurois assez remercier du présent que vous m'avez faict de vostre traduction des Psaumes de David en vers italiens. Je les avois desia veus à Venise, et admirez avec beaucoup de iens de bien. Un des meilleurs musiciens d'Italie travaille desia à y faire la musique. Je soliciteray à ce qu'il l'acheve. Vostre traduction de la Bible, laquelle i'ay tantost leue deux fois, y est fort estimée. M. du Puy vous aura dict le desir qu'on a d'y voir en italien le livre de M. Mestrezat sur l'*Eucharistie*. Il ne faut laisser sans instruction la bonne semence qui se trouve en ceste ville là, où il y a des personnes quoyqu'en petit nombre, très zélées et affectionnées à l'Eglise de Dieu, à l'avancement de laquelle faut que chacun y porte son talent. Sur ce ie prye Dieu, monsieur, qu'il vous conserve longuement à sa gloire et à l'édification de son Eglise.

» Votre très affectionné à vous servir,

» HENRY DE ROHAN. »

« De Coire, le 30 mars 1632.

» Monsieur,

» Les diverses affaires que i'ay eues m'ont

empesché de respondre sy promptement à vostre lettre du 25 febvrier. Point que ie n'ay pas iugé que ce fut chose pressée, pour ce que le principal point d'icelle se peut plustost resoudre de vive voix (comme vous me le faites cognoistre) que par escript, aussy remettrai-ie en ce temps là à vous en entretenir, ce que i'espere, qui ne pourra se differer longtemps et que le service du roy m'obligera de faire un voyage en Suisse et m'approchera de vos quartiers, cependant ie ne scaurois assez vous remercier de la bonne oppinion que vous avez de moy, et encore que ie ne me iuge digne de vous donner advis sur ce que vous desirez de moy, je vous en parleray sans presomption avec toute franchise. J'ay veu les deux gentilshommes hollandais que vous m'avez recommandés, je leur ay baillé lettres de recommandation pour Venise; sy en meilleure occasion vous m'employez je tacheray de vous tesmoigner combien ie vous honore. Je prye Dieu, monsieur, qu'il vous fasse prosperer longuement pour sa gloire et le bien de son Eglise.

» Votre affectionné à vous servir,

» HENRY DE ROHAN. »

Le maréchal de Gassion était aussi fort lié avec Jean Diodati. On connaît la brillante carrière de ce soldat chrétien. Il naquit à Pau en 1609, servit en Piémont sous le duc de Rohan, passa en Suède, combattit en Allemagne et se distingua à la bataille de Leipzig. Il revint en France après la mort de Gustave-Adolphe et décida par une habile manœuvre la victoire de Rocroy. Il ne se signala pas moins à Thionville, Courtray, Furnes, Dunkerque, Lens. Blessé d'un coup de mousquet à ce dernier combat, il mourut cinq jours après, laissant un grand renom d'honneur et de talent militaire.

Voici une lettre qu'il adressa à Diodati et qui est datée des bords du Rhin.

« Sickingen, 11 juillet 1633.

» Monsieur,

» J'ay creu estre obligé de me servir de l'occasion de ce cavalier pour vous remercier trés humblement de l'honneur qu'il vous a pleu me faire en repondant à celle que je vous avois écritte. J'ay sceu du despuis nouvelles de Monsieur de Vignoles qui m'ont extrêmement satisfait. J'ay eu

l'honneur de recevoir Monseigneur le duc de Rohan dans mon quartier qui estoit venu pour voir le Ringrave nostre général et luy communiquer des affaires importantes au bien de la ligue dont vous verrez s'il plaict à Dieu les effets bien tost. J'espère que notre église en recevra de la satisfaction. Quand à moi ie mestime extrêmement heureux d'estre un instrument quoyque faible de ceste négociation, plus heureux encore si en ceste affaire là comme en tout aultre ie pouvois vous témoigner que ie suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. »

« DE GASSION. »

CHAPITRE XI.

Diodati pris comme juge ecclésiastique.

Parmi les nombreuses affaires ecclésiastiques où Jean Diodati fut appelé à jouer un rôle comme juge ou conseiller, nous en distinguerons trois: les débats suscités par les écrits du théologien Charles Perrot, le procès de Rémond de la Croix, et de Braconnier, et la condamnation de Nicolas Antoine.

Et d'abord pour ce qui tient au premier cas, qui était Charles Perrot?

Né en France de parents catholiques, en 1541, ce dernier vint à Genève fort jeune encore et y épousa en 1566 la fille de spectable Cop. L'his-

toire nous dit que Théodore de Bèze lui fit l'honneur d'assister à son contrat. Il se maria en secondes noces avec la fille de Simon Caillate de Paris. En 1567 il devint pasteur de notre ville. Il occupa la place de recteur de l'académie à trois reprises en 1572, en 1588 et 1590. Comme Jean Diodati il fut chargé de remplacer Théodore de Bèze dans l'enseignement de la théologie.

Joignant à un profond savoir un très grand dévouement, Perrot fut souvent chargé par la vénérable compagnie du soin des malheureux [1]. Une déplorable santé que n'avait pas amélioré la peste dont il fut atteint lui-même en 1574, l'entravait constamment dans sa carrière. Néanmoins il s'acquitta de ses fonctions académiques et de ses charges pastorales avec un zèle et un courage qui l'honorent.

Ses doctrines différaient sous plusieurs points de vue de l'opinion générale, car Perrot désirait un rapprochement pacifique avec l'église catholique et d'autre part la manière scolastique dont la justification par la foi était prêchée lui semblait voiler l'importance de la sanctification ; cependant elles n'excitèrent pas de son vivant, autant

[1] Ce fut lui qui soigna les pestiférés, en 1568.

qu'on aurait pu le croire, l'irritation du parti calviniste. En effet la douceur avec laquelle Perrot recevait les observations qui lui étaient adressées, la docilité avec laquelle il se soumettait aux décisions imposées, en même temps que l'empressement avec lequel il s'effaçait de l'administration de l'église pour s'occuper surtout des souffrances de l'indigent, devaient nécessairement diminuer les défiances.

Ce fut à ses écrits qu'on s'attaqua après sa mort qui eut lieu le 15 octobre 1608. En date du 18 février de l'année suivante voici ce qu'on lit dans les registres du Conseil :

« Monsieur le syndic Lect a rapporté qu'entre les papiers de feu spectable Charles Perrot, se trouvent deux livres l'un *De extremis in Ecclesiâ vitandis*, et encore un aultre, lesquels sont entre mains du sieur Timothée Perrot, et que s'il advenoit que les dits livres tombassent entre les mains des papistes, il seroit à craindre que cela n'importast grandement à cest Estat principalement au fait de la religion, et que mesme ils y pourroient adjouster. A esté arresté que Monsieur le syndic Sarrasin et Monsieur Gallatin conseiller, qui ont esté cy-devant commis pour accorder les dicts

frères en leurs différends, se saisissent des dicts livres et les rapportent ceans, et mesme les contraignent par serment de les déclarer s'ils en font refus. »

Le 24 février de la même année 1609 la vénérable compagnie reçut une plainte en commun des deux fils Perrot qui réclamaient contre la manière de procéder du Conseil et contre l'enlèvement arbitraire des manuscrits de leur père. La vénérable compagnie reconnut les droits du Conseil et le loua même de son zèle, mais en cette occasion les pasteurs demandaient que l'examen de ces écrits fût fait par des experts tirés d'entre les membres du corps ecclésiastique. On désigna à cet effet MM. Laurent et Jean Diodati.

Dans le cours de la même année et à plusieurs reprises différentes l'on fit parmi les papiers de Charles Perrot de nouvelles découvertes qui vinrent compliquer les affaires.

On trouva d'abord un commentaire de *l'Institution chrétienne* de Calvin et un *commentaire de St. Augustin ;* puis les *Adagia Sacra* et *les annotations* sur le catéchisme. A la place des délégués désignés pour la lecture de ces ouvrages, ce fut Lect qui fut de fait le seul examinateur, et la vénéra-

ble compagnie cédant à son influence ne tarda pas à consentir à la confiscation des susdits manuscrits.

Au mois de juin 1610 le conseil s'occupa sérieusement de cette affaire et décréta dans l'une de ses séances que les spectables ministres et professeurs eussent à comparaître pour ouïr la lecture des points erronés qui se trouvaient dans les écrits de Charles Perrot, et qu'ils se prononçassent catégoriquement, car les deux frères Perrot avaient de nouveau réclamé contre la décision du conseil sanctionnée par la vénérable compagnie.

On envoya chercher les membres du corps des pasteurs ; c'était un mardi ; ils arrivèrent les uns après les autres pour entendre la lecture des passages inculpés, et demandèrent quelque temps pour en conférer. On ne leur accorda que jusques à trois heures après midi, mais on leur remit le *De Extremis*, et *le Catéchisme*, le tout en quatre cahiers. Ils parlèrent successivement et tout en déclarant que la suppression de ces écrits était nécessaire, ils affirmèrent néanmoins « n'avoir pas trouvé aux livres qui leur ont esté communiqués aulcune errésie pour flestrir la mémoire

du dict sieur Perrot qui d'ailleurs avoyt l'âme telle qu'il acquiescoit quand on luy remontroit, ne répliquoit gueres, avoit néantmoins ses méditations particulières. »

Parmi ceux qui s'exprimaient de la sorte se trouvaient Th. Tronchin et Jean Diodati. Ce dernier avait reçu pour sa part le soin d'examiner la *Biblia Graeca*, de Perrot, qui contenait plusieurs annotations dans la marge. Après une monotone et pénible polémique qui ne dura pas moins de dix ans on arriva enfin au dénouement de cette histoire.

« Spectable Jean Diodati, est-il dit dans les registres du conseil en date du 30 août 1620, s'est présenté en conseil de la part de la compagnie des ministres, pour les sieurs Denys et Timothée Perrot, lesquels sollicitent toujours que les escripts de feu leur père leur soyent rendus ; sur quoy la compagnie trouve que ces escripts ayant cy-devant esté examinés, il n'y a aucun d'eux qui renferme hérésie et semble que le refus qu'on a fait de les bailler est plus dangereux que ce qui peut estre dans ces escripts, partie des quels ne sont que recueils et partant peuvent estre rendeus en toute asseurance, moyennant qu'ils pro-

mettent de ne les publier point, ni par impression ni aultrement qu'au préalable ils n'ayent esté veus particulièrement et examinés par ceux qu'il plaira à messieurs de commettre. »

Le conseil accepta comme décisives les raisons de Jean Diodati. Ce dernier en effet était bien celui des pasteurs dont l'opinion avait le plus de poids. Depuis le synode de Dordrecht son nom réveillait dans toute l'Europe protestante l'idée du calvinisme pur et de l'orthodoxie scrupuleuse; notre théologien était d'ailleurs connu pour son extrême franchise; la fermeté de ses opinions en même temps que l'ardeur qu'il avait toujours mise à défendre ses principes, répondaient assez que dans cette affaire il ne subissait aucune influence. Aussi lorsque Diodati assurait devant le conseil et au nom de l'église que les manuscrits inculpés ne renfermaient aucune hérésie, on pouvait bien ajouter foi à sa déclaration.

L'arrêté qu'il sollicitait fut rendu immédiatement et exécuté deux jours après, environ douze ans après la mort de Charles Perrot.

La seconde affaire où Diodati eut à rendre un jugement au nom de l'église fut le procès de Rémond de la Croy et de Braconnier. Au mois d'oc-

tobre 1628, la compagnie des pasteurs reçut avis que parmi les étudiants de théologie et de philosophie se trouvaient répandus des éléments profanes et des doctrines athéistes. On reconnut que les auteurs de ces faits regrettables étaient deux jeunes gens nommés Rémond de la Croy et Braconnier. Le premier, élève de la faculté de droit et natif de la ville d'Annonay en Vivarèz, âgé de vingt ans, fut convaincu d'être un jureur et un blasphémateur de profession, d'avoir profané et tourné en ridicule divers passages de l'Ecriture sainte. On lui reprochait aussi de s'être raillé des ministres tant en général qu'en particulier par des chansons « pleines d'impiété et de malice. »

Pour de pareils délits la loi prononçait la peine capitale; mais les magistrats ne pouvant consentir à cette excessive sévérité crurent devoir consulter la vénérable compagnie. Cette dernière par l'intermédiaire de MM. Gros, Perrot, et Diodati engagea le conseil à ajouter à la sentence de mort les lignes suivantes : Toutefois si le père et la mère du condamné, venus dans cette ville pour implorer la grâce du conseil des Deux Cent, la demandaient, on la leur accorderait.

Les parents de Rémond, comme on le conçoit facilement, adressèrent aux magistrats une requête en faveur de leur fils. Les conseillers sur lesquels cette démarche produisit un assez grand effet grâcièrent le prisonnier. En considération de sa jeunesse et du repentir sincère qu'il témoignait de ses fautes, on lui accorda la vie sauve, mais on lui imposa l'obligation de faire réparation de ses torts, devant le conseil, à genoux, la torche ardente au poing; de confesser d'avoir blasphématoirement, méchamment et calomnieusement parlé, et d'en demander pardon à Dieu, à la seigneurie et aux pasteurs de l'église[1].

Si par le moyen de Diodati et de ses collègues la vénérable compagnie dicta aux magistrats des sentiments d'humanité que la loi de cette époque ne comportait pas, elle fut d'autant plus sévère dans la condamnation morale du jeune blasphémateur. Les pasteurs voulurent mettre toute la solennité possible dans l'acte de rétractation publique qu'ils avaient imposé à Rémond et prononcèrent contre lui dans le temple de Saint-Pierre, le dimanche 30 octobre, la grande ex-

[1] Quant à Braconnier, il fut déchargé des plus graves accusations et s'en tira avec une amende de deux cents écus.

communication. Cette dernière ne fut levée que deux ans plus tard lorsque le consistoire de Genève eut la joie de recevoir de l'église d'Annonay la nouvelle de la conversion sincère de Rémond de la Croy, qui, après avoir fait de bonnes réflexions dans les prisons de notre ville, où il demeura jusqu'en 1629, était retourné dans son pays natal.

La troisième affaire ecclésiastique, affaire d'une bien plus haute gravité et dans laquelle nous retrouvons le nom de Jean Diodati, fut la condamnation à mort de Nicolas Antoine de Brieu en Lorraine. Voici pour quels motifs. On reprochait à ce jeune homme (qui était pasteur de l'église réformée de Divonne) d'avoir conçu d'étranges opinions au sujet de notre Seigneur Jésus-Christ. Puis on l'attaquait sur ses relations avec les Juifs de Metz et de Venise, relations qu'il entretenait avec eux pour suivre l'étude de leur fausse doctrine. Loin de se défendre contre ce dernier chef d'accusation, il confessa même avoir travaillé à amener ses parents au judaïsme. Il était allé en outre à Sedan où il avait débauché un jeune étudiant qu'il emmena en Italie, l'entretenant durant tout le voyage de ses opinions théologiques.

Il voulut à Venise se faire recevoir dans la congrégation des Juifs, mais ces derniers comme plus tard ceux de Padoue, lui firent comprendre qu'il n'avait pas besoin d'être reçu en leur synagogue, et que tout en vivant avec les chrétiens, il pouvait consacrer son cœur au judaïsme.

On l'accusait en outre d'être venu dans notre ville par hypocrisie, sous le prétexte d'enseigner la philosophie, et d'avoir indignement contrefait le rôle de protestant. Dans les premiers temps de son séjour à Genève on ne put guère se douter de ce qu'il était, tant il sut bien dissimuler. Laissons la parole sur ce sujet à l'historien Gautier[1] :

« Il arriva pour la première fois à Genève, dit-il en parlant de Nicolas Antoine, au mois de juillet de l'an 1624, dans le dessein de continuer sa théologie dans cette ville. Il apporta avec lui des témoignages avantageux des pasteurs de l'église de Metz. La Compagnie des ministres, à qui ils l'avaient recommandé, eut soin de lui faire trouver des conditions et de lui procurer des écoliers auxquels il enseignait, aux uns les

[1] Histoire manuscrite de Genève, tom. IX, pag. 239, 240.

belles-lettres, aux autres la philosophie et à quelques étrangers la langue française. Il se fit estimer par son savoir et par la régularité de sa conduite. Il disputait avec beaucoup de force dans les auditoires de philosophie et de théologie. Il fit ensuite les voyages dont il est parlé dans son procès criminel. Etant revenu à Genève il y fut reçu sur le même pied qu'il avait fait auparavant, enseignant divers écoliers en même temps qu'il continuait ses études en théologie. Il disputa avec beaucoup d'approbation la chaire de philosophie, entra dans la maison du professeur Diodati en qualité de précepteur où il se conduisit sans reproches, non-seulement par rapport aux mœurs mais aussi par rapport à la doctrine, ne laissant paraître aucun sentiment d'où l'on pût conclure ni même soupçonner qu'il ne fût pas chrétien, se conduisant aussi de la même manière dans tous les exercices qu'il faisait en qualité d'étudiant en théologie.... »

En acceptant la charge de ministre de l'église réformée de Divonne, Nicolas Antoine prêta un faux serment d'orthodoxie. Son troupeau reconnut bientôt qu'au lieu de prêcher Jésus-Christ

conformément à ce qu'il avait promis, il n'expliquait que des passages de l'Ancien Testament, et rapportait mensongèrement des textes qui parlent formellement de notre Sauveur.

Nicolas Antoine s'échappant un jour de l'église de Divonne, vint à Genève dans un état de surexcitation très grave, nus-pieds, sa personne toute en désordre et blasphémant d'une manière terrible contre notre Seigneur. Remis par les soins des médecins de cette exaltation fébrile, il continua ses imprécations odieuses, traitant Jésus d'idole et le Nouveau Testament de fable, et persista dans ses blasphèmes [1] en dépit des sages exhortations des magistrats et des pasteurs.

Les ministres le voyaient chaque jour et tâchaient, lorsque sa fureur lui laissait un peu de répit, de le faire revenir de ses erreurs, ce qui fut inutile, Nicolas Antoine ayant dit qu' « il persisteroit dans ses sentiments jusques à la mort qu'il était prêt de souffrir pour la gloire du grand Dieu d'Israël. »

N'ayant pu obtenir aucune réponse satisfaisante, les pasteurs en informèrent le Conseil,

[1] Il composa même un écrit contre la Trinité, niant toujours la divinité et l'incarnation de notre Sauveur.

concluant à ce que ce nouvel antitrinitaire[1] « fut mis en prison en chambre clause; » ce qui fut ainsi arrêté et exécuté le 25 février 1632.

Quelques jours plus tard il retomba dans ses accès de fureur accompagnés de paroles de désespoir. Ensuite il dit qu'il rétracterait tout ce qu'il avait avancé contre notre Sauveur Jésus-Christ, fils de Dieu et rédempteur du monde, mais il refusa de signer ce qu'il avait écrit, disant qu'il le ferait une fois sorti de sa cellule. Il parut quelque temps dans ces sentiments mais voyant qu'on le laissait en prison, il reprit ses premiers discours et avoua qu'il n'avait fait cette déclaration que dans l'espoir d'obtenir sa liberté. Le trois avril 1632[2] quatre pasteurs à la tête desquels était Jean Diodati, allèrent lui rendre visite. Avant de lui parler ils firent une prière à laquelle Nicolas Antoine se joignit à contre-cœur, y mêlant quelques gestes d'adoration judaïque et lorsqu'ils arrivèrent à l'oraison dominicale, le prisonnier ne put s'empêcher de marquer par des gestes qu'il la désavouait.

[1] Les pasteurs dans leur rapport au Conseil comparaient Nicolas Antoine à Servet et à Gentilis.

[2] Gautier, histoire manuscrite de Genève, vol. IX, pag. 259.

Diodati et ses collègues l'exhortèrent à bien prendre garde à lui, et lui conseillèrent encore de changer de conduite afin « qu'il donnât gloire à Dieu et qu'il réjouît les entrailles des pasteurs et de toute l'Eglise ; » ajoutant que si cette dernière était scandalisée de ses déportements, elle en était aussi affligée et avait pitié de lui.

Nicolas Antoine n'ayant point abandonné ses erreurs fut condamné à mort, et suivant le texte même de sa sentence « devoit estre mené en la place de Plainpalais pour là estre attaché à un poteau et estranglé à la façon accoustumée et en après son corps bruslé et reduict en cendres et ainsi finir ses jours, pour estre en exemple à ceux qui tel cas voudroyent commettre, declarant en outre ses biens confisqués au profit de la seigneurie. »

Lorsque l'affaire fut jugée, les sentiments que fit naître cette condamnation capitale furent très partagés ; aussi les magistrats en référèrent-ils aux ministres qui comparurent devant le Conseil le 9 avril au nombre de quinze tant pasteurs que professeurs.

Les ecclésiastiques se divisèrent en trois partis. Les uns voulaient l'acquittement de Nicolas

Antoine avec destitution de ses charges religieuses, les autres demandaient qu'on attendît afin de consulter les diverses églises et académies et particulièrement celles de Suisse; enfin les derniers représentaient d'une manière fort énergique que la présente occasion était bien une de celles où le pouvoir du magistrat devait se faire respecter, car c'était celle où le blasphème condamné par la loi de Dieu avait été poussé au plus haut degré.

Cette dernière opinion fit un grand effet sur l'esprit des magistrats qui, tout en attendant encore quelques jours afin de voir si Nicolas Antoine ne reviendrait pas de ses tristes croyances, prononcèrent contre ce malheureux la peine capitale.

La vénérable Compagnie craignant alors, sur l'avis de quelques-uns de ses membres, d'avoir trop échauffé les esprits contre Nicolas Antoine, députa les pasteurs Jean Diodati et du Pan auprès du Conseil pour le prier de renvoyer de quelques semaines l'exécution du prisonnier. Mais les magistrats demeurèrent sourds à cette requête [1].

[1] Nicolas Antoine fut exécuté le 20 avril 1632.

Nous pouvons dire en terminant, à la décharge de la vénérable Compagnie accusée d'un excès de sévérité dans cette affaire, et de Jean Diodati tout particulièrement à qui l'on a reproché d'être intervenu d'une manière trop efficace dans la cause de Nicolas Antoine[1], que les pasteurs n'ayant nullement le droit de vie et de mort sur les citoyens, droit qui appartenait aux magistrats seuls, n'ont jamais eu à statuer que sur la culpabilité ou la non culpabilité de l'accusé, et que dans la condamnation de Nicolas Antoine comme dans d'autres procès religieux contemporains, c'est dans les lois rigides du temps qu'il faut avant tout chercher l'explication d'un si triste dénouement.

[1] Picot, *Histoire de Genève.*

CHAPITRE XII.

Diodati et quelques hommes d'état contemporains.

Parmi les diplomates avec lesquels Diodati noua des relations intimes et entretint une correspondance, distinguons tout d'abord sir Henry Wotton, l'ambassadeur anglais à Venise, qui aida notre théologien dans ses tentatives de réforme évangélique en Italie.

Né le 9 avril 1568 à Bocton-Hall dans le Kent, il appartenait à une famille très considérable. Après avoir commencé ses études au collége de Winchester, il alla à l'université d'Oxford. S'étant lié dans cette école avec le savant Albéric Gentili, professeur de droit civil, il dut à cet

de Buckingham, et des poëmes qui sont sans contredit ses droits les plus légitimes à la célébrité. Ce fut principalement lors de ses négociations évangéliques à Venise que Diodati entretint une correspondance avec Henry Wotton. Un autre diplomate anglais avec lequel notre théologien eut des rapports fut sir Dudley Carleton, dont nous donnerons ici quelques fragments épistolaires encore inédits. Cet homme naquit en 1573 à Baldwin-Broghtwell, dans le comté d'Oxford, et fit ses études dans l'université de ce nom, au Christ-Collége. Au retour de son voyage en Espagne où il avait accompagné lord Norris, il fut compromis dans la conspiration des poudres. Son innocence ne tarda pas à être reconnue; il fut dédommagé d'un court emprisonnement en recevant la place d'ambassadeur à Venise, et c'est là qu'il se rendit pour remplacer Wotton. Il remplit aussi une mission diplomatique en Savoie. Il revint en Angleterre en 1615, trouva le pouvoir entre les mains de Georges Villiers, duc de Buckingham et fut envoyé en Hollande comme représentant de la Grande-Bretagne. C'était l'époque où les provinces unies étaient agitées par les luttes des arminiens et des gomaristes. La France soutenait Barnewelt, défen-

seur du parti remontrant. Carleton se rangea dans le camp des calvinistes en se déclarant pour leur protecteur, le prince Maurice. Un peu plus tard Diodati étant venu en Hollande pour assister au synode de Dordrecht, le chevalier Dudley Carleton, qui était déjà en correspondance avec notre théologien, fit avec lui plus ample connaissance.

Carleton fut ensuite envoyé à deux reprises comme ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIII. Charles Ier au début de son règne le créa baron d'Imbercourt dans le comté de Surrey, et trois années après vicomte de Dorchester dans le comté d'Oxford. Elevé dans le même temps à la dignité de principal secrétaire d'Etat, il conserva cette place jusqu'à sa mort qui arriva en 1632. Il fut enseveli dans l'abbaye de Westminster. On a de lui des mémoires et des lettres datant de l'époque de son séjour en Hollande[1].

Pour faire connaître la nature des rapports qui existaient entre cet étranger de distinction

[1] Recueillis et publiés après son décès, ces documents anglais ont été traduits en français par M. Monod et ont paru dans notre langue sous le titre de *Lettres et Négociations* de sir Dudley Carleton, en trois volumes.

et Jean Diodati, nous ne saurions mieux faire que d'extraire des lettres que notre théologien recevait du diplomate anglais, les passages qui nous ont paru présenter le plus d'intérêt [1].

Et d'abord, en date de Turin le 28 avril 1615 :

« ..... J'ay eu ici le mesme désir que vous avez témoigné par les vostres du 30me du mois passé de renouveler nostre correspondance quelque temps interrompue, aussi vous ai-ie à confesser beaucoup d'obligation en ce qu'il vous à pleu montrer durant cette interruption de communication les effects d'une amitié nullement interrompue en mon endroit vers Messieurs de Genève vos seigneurs, en me procurant l'honneur de leurs bonnes grâces dont je suis très ambitieux de m'en rendre digne. Je loue fort vostre jugement touchant les affaires de deça les monts, et voy par effect que les joueurs entendent moins de leur jeu que les assistants, confessant de ne pouvoir encore veoir si clair dans ces pressants remuements pour en faire quelque jugement. Les accidents jusques à ceste heure

[1] Ces lettres de Carleton à Diodati, écrites en français, sont inédites.

sont plus favorables à ce qu'est desiré de toutes gens de bien que les intentions des parties interessées dont vous avez le fruict de vostre paix et tranquillité pressante, et peut estre que pour l'advenir Dieu en pourra faire plus grands effects pour l'avancement de sa gloire et son service. Mais *non est volentis neque currentis ;* voilà pourquoi vous faictes fort sagement de vous tenir prest quand il plaira à Dieu de vous ouvrir la porte ; sans aulcunement précipiter l'affaire lequel si ie ne me trompe s'avance plus en les laissant faire. Car les menaces de ce coste cy et les menaces de l'aultre (ie veux dire Roma et Spagna) ne tendent encore à aultre fin qu'à avantager la paix de laquelle le traicté a toujours continué, bien que les armées sont desia en campagne. Ils sont venus aux mains ces iours passés auprès de Berstain lieu de Monferrat là où sont demeurés sur la place 120 des Milanois et 50 des Piemontois et sont desia retirés de part et d'aultre, ceux-ci à Canelli les aultres à Alexandria della paglia [1]. Je vous advertiray tou-

[1] Il y avait alors des démêlés entre le duc de Savoie Ch. Emmanuel I, et le duc de Mantoue Ferdinand de Gonzague, au sujet du Monferrat.

iours de nos occurences. Si vous iugez qu'il sera besoing du chiffre je vous prieray de m'en envoyer un n'ayant celui de M. Wotton auprès de moy. Si le temps m'eust permis ie vous en eusse envoyé un par ce present porteur, lequel est fort fidelle (bien que de la nation espagnole) et de la religion pour laquelle il a eschappé belle ces jours passés.... »

Et ailleurs, en date de Venise, le 5 mars 1620 :

« Monsieur,

» J'ay entre aultres ceste particuliere obligation à M. Wotton de m'avoir donné vostre cognoissance de laquelle il me fît promesse avant son départ, et j'en voy a cest heure l'effect à mon très grand contentement par vos lettres du 12me de febr. tant à moy comme à mon secretaire, lequel à cause d'une indisposition qui lui est survenue a demeuré quelque temps à Padoue et y est encore entre les mains de médecins, mais ie me suis servi de vos lettres à lui adressées et cogneu par icelles l'estat de vos affaires. Et ne puis pas manquer de vous temoigner le contentement que i'ay receu voyant la vive allegresse de tous ceux de la religion en ceste expectation

du siege de Genève[1] de s'employer à la defense, et vous n'avez pas manqué d'amis ou à tout le moins (tout au moins) de bienveillants de deçà les monts. Car tandis que le duc de Savoye se tenoit sur la defensive contre l'Hispagnol il avoit aussy des amys icy en Italie, mais à ceste heure qu'on a apprehendé que la crainte vouloit tourner en ambition je n'ay pas trouvé que le François, l'Hispagnol, ni ces princes et estats d'Italie luy ont favorisé. Et ne doubtés point que son ambassade en Angleterre pourra changer la volonté que porte sa maiesté envers ses vieux amys conioincts tant par religion comme par une longue et continuelle amitié.... Selon les accidents ie ne manqueray point de vous donner continuel advis, vous pryant aussy de continuer vers moy ceste si bien commencée amitié et correspondance..... »

Et plus loin, de la Haye, en date du 21 mai 1622 :

« Monsieur,

» Je n'ai sceu laisser retourner monsieur Tur-

[1] On soupçonnait toujours le duc de Savoie de nourrir des projets hostiles contre Genève.

retin vostre nepveu, les mains vuides (par lequel ie receus l'hiver passé un tesmoignage tres certain de la bonne souvenance que vous continuez d'avoir de moy par vostre lettre du 16me d'octobre) sans vous saluer par le mesme moyen, et vous assurer que comme il (B. Turretini) n'a rien oublié en ces quartiers pour avancer le bien de vostre bonne ville, ains a remué le ciel et la terre pour dire ainsy, s'exerçant assiduement aux dons dont il est rarement doué, tantost d'un digne ministre de la parolle de Dieu, tantost d'un diligent et expert negociateur, ainsy je n'ay rien laissé en arrière qui dependoit aulcunement de moy pour l'assister en un œuvre si pieux et necessaire comme est la preservation d'une place en laquelle la vraye Eglise de Dieu a tant d'interest, et selon les urgentes necessités de cest Estat (assailli maintenant par un grand et puissant ennemi) on peut dire qu'il a effectué beaucoup, bien que tout n'a pas succedé selon le souhait [1]. Quant à l'estat de ces quartiers il vous en fera relation de bouche à laquelle ie m'en remets entièrement, vous

[1] Turretini était allé en Hollande chercher des secours pour Genève menacée de nouveau par le duc de Savoie.

priant au reste de croire que comme ie cheris touiours le temps et l'occasion qui m'ont donné icy la cognoissance de vostre personne et mérites, ainsy ie continue la profession que ie vous ay faict de mon affection..... »

Enfin, d'Asti, en date du 24 mai 1625 :

« Monsieur,

» Par ma dernière lettre je me remettois à la volonté de Dieu et aux accidents mondains plus qu'aux intentions et desseings des hommes lesquels ont produict ce fruict que ce prince icy[1] trouvant enfin qu'il a besoing de bons et fidèles amys recherche l'accord avec messeigneurs de Berne et à ceste fin a envoyé un ambassadeur exprès à Berne m'ayant particulièrement prié de faire toutes sortes de bons offices. Il n'est pas besoing que ie vous recommande cest affaire estant si asseuré de vostre zèle en tout ce que vous iugerez estre necessaire pour le bien public. Je diray seulement ce mot, qu'en ceste presente conjoncture il est bon de traicter amiablement ce prince afin de ne lui donner point sub-

[1] Il s'agit du duc de Savoie qui inclinait alors à rechercher l'alliance des Bernois.

retin vostre nepveu, les mains vuides (par lequel ie receus l'hiver passé un tesmoignage tres certain de la bonne souvenance que vous continuez d'avoir de moy par vostre lettre du 16me d'octobre) sans vous saluer par le mesme moyen, et vous assurer que comme il (B. Turretini) n'a rien oublié en ces quartiers pour avancer le bien de vostre bonne ville, ains a remué le ciel et la terre pour dire ainsy, s'exerçant assiduement aux dons dont il est rarement doué, tantost d'un digne ministre de la parolle de Dieu, tantost d'un diligent et expert negociateur, ainsy je n'ay rien laissé en arrière qui dependoit aulcunement de moy pour l'assister en un œuvre si pieux et necessaire comme est la preservation d'une place en laquelle la vraye Eglise de Dieu a tant d'interest, et selon les urgentes necessités de cest Estat (assailli maintenant par un grand et puissant ennemi) on peut dire qu'il a effectué beaucoup, bien que tout n'a pas succedé selon le souhait [1]. Quant à l'estat de ces quartiers il vous en fera relation de bouche à laquelle ie m'en remets entièrement, vous

[1] Turretini était allé en Hollande chercher des secours pour Genève menacée de nouveau par le duc de Savoie.

priant au reste de croire que comme ie cheris touiours le temps et l'occasion qui m'ont donné icy la cognoissance de vostre personne et mérites, ainsy ie continue la profession que ie vous ay faict de mon affection..... »

Enfin, d'Asti, en date du 24 mai 1625 :

« Monsieur,

» Par ma dernière lettre je me remettois à la volonté de Dieu et aux accidents mondains plus qu'aux intentions et desseings des hommes lesquels ont produict ce fruict que ce prince icy[1] trouvant enfin qu'il a besoing de bons et fidèles amys recherche l'accord avec messeigneurs de Berne et à ceste fin a envoyé un ambassadeur exprès à Berne m'ayant particulièrement prié de faire toutes sortes de bons offices. Il n'est pas besoing que ie vous recommande cest affaire estant si asseuré de vostre zèle en tout ce que vous iugerez estre necessaire pour le bien public. Je diray seulement ce mot, qu'en ceste presente conjoncture il est bon de traicter amiablement ce prince afin de ne lui donner point sub-

[1] Il s'agit du duc de Savoie qui inclinait alors à rechercher l'alliance des Bernois.

retin vostre nepveu, les mains vuides (par lequel ie receus l'hiver passé un tesmoignage tres certain de la bonne souvenance que vous continuez d'avoir de moy par vostre lettre du 16me d'octobre) sans vous saluer par le mesme moyen, et vous assurer que comme il (B. Turretini) n'a rien oublié en ces quartiers pour avancer le bien de vostre bonne ville, ains a remué le ciel et la terre pour dire ainsy, s'exerçant assiduement aux dons dont il est rarement doué, tantost d'un digne ministre de la parolle de Dieu, tantost d'un diligent et expert negociateur, ainsy je n'ay rien laissé en arrière qui dependoit aulcunement de moy pour l'assister en un œuvre si pieux et necessaire comme est la preservation d'une place en laquelle la vraye Eglise de Dieu a tant d'interest, et selon les urgentes necessités de cest Estat (assailli maintenant par un grand et puissant ennemi) on peut dire qu'il a effectué beaucoup, bien que tout n'a pas succedé selon le souhait [1]. Quant à l'estat de ces quartiers il vous en fera relation de bouche à laquelle ie m'en remets entièrement, vous

[1] Turretini était allé en Hollande chercher des secours pour Genève menacée de nouveau par le duc de Savoie.

priant au reste de croire que comme ie cheris touiours le temps et l'occasion qui m'ont donné icy la cognoissance de vostre personne et mérites, ainsy ie continue la profession que ie vous ay faict de mon affection..... »

Enfin, d'Asti, en date du 24 mai 1625 :

« Monsieur,

» Par ma dernière lettre je me remettois à la volonté de Dieu et aux accidents mondains plus qu'aux intentions et desseings des hommes lesquels ont produict ce fruict que ce prince icy[1] trouvant enfin qu'il a besoing de bons et fidèles amys recherche l'accord avec messeigneurs de Berne et à ceste fin a envoyé un ambassadeur exprès à Berne m'ayant particulièrement prié de faire toutes sortes de bons offices. Il n'est pas besoing que ie vous recommande cest affaire estant si asseuré de vostre zèle en tout ce que vous iugerez estre necessaire pour le bien public. Je diray seulement ce mot, qu'en ceste presente conjoncture il est bon de traicter amiablement ce prince afin de ne lui donner point sub-

[1] Il s'agit du duc de Savoie qui inclinait alors à rechercher l'alliance des Bernois.

retin vostre nepveu, les mains vuides (par lequel ie receus l'hiver passé un tesmoignage tres certain de la bonne souvenance que vous continuez d'avoir de moy par vostre lettre du 16me d'octobre) sans vous saluer par le mesme moyen, et vous assurer que comme il (B. Turretini) n'a rien oublié en ces quartiers pour avancer le bien de vostre bonne ville, ains a remué le ciel et la terre pour dire ainsy, s'exerçant assiduement aux dons dont il est rarement doué, tantost d'un digne ministre de la parolle de Dieu, tantost d'un diligent et expert negociateur, ainsy je n'ay rien laissé en arrière qui dependoit aulcunement de moy pour l'assister en un œuvre si pieux et necessaire comme est la preservation d'une place en laquelle la vraye Eglise de Dieu a tant d'interest, et selon les urgentes necessités de cest Estat (assailli maintenant par un grand et puissant ennemi) on peut dire qu'il a effectué beaucoup, bien que tout n'a pas succedé selon le souhait [1]. Quant à l'estat de ces quartiers il vous en fera relation de bouche à laquelle ie m'en remets entièrement, vous

[1] Turretini était allé en Hollande chercher des secours pour Genève menacée de nouveau par le duc de Savoie.

priant au reste de croire que comme ie cheris touiours le temps et l'occasion qui m'ont donné icy la cognoissance de vostre personne et mérites, ainsy ie continue la profession que ie vous ay faict de mon affection..... »

Enfin, d'Asti, en date du 24 mai 1625 :

« Monsieur,

» Par ma dernière lettre je me remettois à la volonté de Dieu et aux accidents mondains plus qu'aux intentions et desseings des hommes lesquels ont produict ce fruict que ce prince icy[1] trouvant enfin qu'il a besoing de bons et fidèles amys recherche l'accord avec messeigneurs de Berne et à ceste fin a envoyé un ambassadeur exprès à Berne m'ayant particulièrement prié de faire toutes sortes de bons offices. Il n'est pas besoing que ie vous recommande cest affaire estant si asseuré de vostre zèle en tout ce que vous iugerez estre necessaire pour le bien public. Je diray seulement ce mot, qu'en ceste presente conjoncture il est bon de traicter amiablement ce prince afin de ne lui donner point sub-

[1] Il s'agit du duc de Savoie qui inclinait alors à rechercher l'alliance des Bernois.

iect d'incliner du nouveau à ceux-là desquels il est pour le présent extremement degousté. Au reste quant à ces accidents de ces guerres icy le present porteur M. Guillaume Parkhurst vous est si bien cogneu que sans que ie luy en donne charge il vous les communiquera amplement... »

Jean Diodati fut également lié avec Isaac Wake, ancien secrétaire de sir Dudley Carleton, et qui occupa plus tard le poste d'ambassadeur à Venise. Né à Billing au comté de Northampton, il fit ses études à l'université d'Oxford, où il devint orateur public en 1604. En cette qualité il prononça devant le roi et la cour plusieurs discours fort remarquables, surtout au point de vue de la forme. S'étant distingué dans les différentes missions diplomatiques qui lui furent confiées, il fut décoré en 1619 de l'ordre de la chevalerie. Elu en 1625 député de son université au Parlemeut, il fit preuve d'une éloquence toute particulière qui ajouta encore à sa réputation. Charles l[er] lui réservait la place de secrétaire d'Etat lorsque la mort le frappa à Paris en 1632. On a de lui plusieurs ouvrages [1].

[1] Entr'autres un traité sur les treize cantons de la Ligue helvétique, Londres, 1655, in-8. Imprimé avec deux autres

Citons de lui une lettre qu'il adressa à Jean Diodati à l'époque où il n'était qu'attaché d'ambassade à Venise.

« Monsieur,

» Depuis que j'eu l'honneur de vous veoir et cognoistre à Genève lorsque j'y estois l'année passée avec monseigneur le visconte de Crangborne et monsieur le baron Scheffield j'ay faict si grand estat de ceste amitié qui alors ne commencoit qu'à naistre que i'ay touiours recherché les moiens de la continuer et augmenter. Mais ayant depuis ce temps là continuellement voyagé sans m'arrester en aulcung lieu je n'ay peu avoir l'oportunité de vous faire veoir la moindre estincelle du service que ie vous ay voué ni de vous recommander mon affection par un seul mot de lettre. Or à cest heure que ie suis par la grâce de Dieu résident en ceste ville de Venize avec le chevalier Carleton, ambassadeur de nostre roi vers ceste République, j'ai pris la hardiesse de vous saluer de ce peu de lignes et de vous faire offre de mon service si vous me iugez capable de

traités sur l'Italie et la Suède sous ce titre général : *Threefold help to political observations.*

vous en rendre aucun comme faict aussi monseigneur l'ambassadeur qui se recommande a vos bonnes grâces et vous prye de faire estat de luy comme d'une personne que vous trouverez disposée à vous faire plaisir en touttes les occasions qui s'offriront. Quant à la correspondance qui a été entre vous et le chevalier Wotton, son predecesseur, son Excellence souhoitte s'il vous plaist qu'elle soit continuée entre vous et lui aussi estroitement qu'elle a esté ou plus s'il est possible, vous asseurant que ne le trouverez ceder en rien à aulcun ny en affection envers vous ny en zèle à la cause publique ; faites moi tant de faveur, je vous supplie, de me donner advis par vos premières lettres comme je pourray vous faire tenir les nostres cy après à Lyon ; et vous verrez que tost après vous aurez de nos nouvelles. Ce qu'attendant je prieray Dieu de vous augmenter ses grâces et bénir vos saintes actions et demeurerai a iamais,

» Monsieur, vostre très affectionné ami et serviteur

» ISAAC WAKE.

» De Venise.

» P. S. Monsieur Wotton m'a laissé le chiffre qui passoit entre vous deux. Il vous plaira seulement mettre Isaac Wake au lieu de Gullielmo Sadle sur le nombre de 73 et Dudlio Carletoni au lieu d'Arrigo Wotton sur le nombre 74. »

Lors du mouvement évangélique que Diodati voulait opérer en Italie au commencement du dix-septième siècle, nous avons vu qu'il fût en rapport avec Biondi. Ce dernier était un diplomate distingué, qui né d'une noble famille de Dalmatie, en 1572, débuta par occuper la place de secrétaire à l'ambassade de Venise en France. Il embrassa ensuite la religion réformée, passa en Angleterre où, ayant gagné la confiance du roi Jaques, il fut chargé par ce prince de plusieurs commissions secrètes dont il s'acquitta avec beaucoup de bonheur. Revenu en France, Biondi rentra en possession de la fortune qu'il avait eue de sa femme (qui soit dit en passant était la sœur du célèbre médecin Mayerne), et sur ses vieux jours se retira à Aubonne dans le canton de Vaud, chez son beau-frère qui était seigneur de cette localité. Il y mourut en 1644 et fut enseveli dans l'église du lieu.

Biondi ne fut pas seulement pour Diodati un auxiliaire précieux dans ses travaux, mais un ami sincère et fort intime, comme le prouvent les lignes suivantes. Elles sont extraites d'une lettre qu'il adressa à notre théologien en 1609.

« De Bâle, le 10 janvier [1].
(Conforme à l'ancien calendrier [1609]).

» Mon très illustre et honoré monsieur : Je croyais venir à Genève pour visiter vostre seigneurie et pour voir cette ville ; mais m'étant assuré qu'en voulant faire un tel voyage, j'allongeais ma route de huit jours, il a fallu me mortifier (subir cette contrariété) et me résoudre à me tourner vers Paris et aller en Angleterre en traversant la France.

» Si votre seigneurie écrit à Venise, ou bien à son Excellence ou aux pères, elle aura la complaisance de leur donner de mes nouvelles, et de leur faire connaître la cause qui m'empêche de me diriger de leur côté comme je me l'étais proposé d'abord....

» Je m'en vais joyeusement et heureux plus que jamais de ma résolution. Le Seigneur Dieu

[1] L'original est en italien.

veuille me conserver par sa grâce et augmenter par sa miséricorde l'esprit qu'il m'a accordé, afin qu'ayant entièrement dépouillé le vieil homme, je sois revêtu de l'homme nouveau à l'honneur et à la gloire de sa divine Majesté....

» Toutes les incluses m'ont été remises par de très chers amis, lesquels se sont trompés comme moi au sujet de mon voyage à Genève. Je suis persuadé qu'en les envoyant, comme je le fais, à votre seigneurie, ils ne seront pas déçus dans l'accueil qu'ils recevront de vous. Je vous les recommande aussi chaudement que je puis, vous priant de me pardonner si j'ai trop de hardiesse à vous importuner ; je serai tout prêt à m'offrir pour obéir à vos ordres....

» En attendant, conservez-moi en grâce (dans votre cœur), priez le Seigneur pour moi, et je vous baise les mains chaleureusement[1]. »

En France Diodati fut mis en rapport avec le ministre d'Etat Sully, le cardinal Richelieu et le président de Thou, ainsi que nous l'avons vu. Mais l'homme avec lequel il entretint les rela-

[1] Parmi les hommes influents de l'Italie que Diodati comptait parmi ses amis, nous rappelons ici Paolo Sarpi dont nous avons déjà parlé. (Pag. 38)

tions les plus intimes fut sans contredit Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur. Ce dernier soutint constamment Diodati dans ses projets évangéliques en Italie; il s'était fait à plus d'une reprise l'éloquent interprète de Genève auprès de la France, dans des moments difficiles pour notre république. Quand on lit les mémoires que Mme Duplessis-Mornay publia sur la vie de son illustre mari pour l'instruction de son fils, ouvrage plein d'intérêt, où se déroule l'existence mêlée de gloire et de larmes de l'un des plus fermes soutiens du protestantisme au dix-septième siècle, et quand on voit combien ils étaient distingués tous ces personnages que Duplessis tenait pour ses amis, et dont la correspondance ne forme pas moins de dix volumes, il est beau de constater la large part que Diodati occupait dans le cœur et l'esprit de cet homme d'Etat.

Né à Buhy dans le Vexin français en 1549, Duplessis mourut en 1623 au château de la Forêt sur Sèvre où il s'était retiré. Son père, Jacques de Mornay était un catholique zélé, mais sa mère Françoise du Bec-Crespin penchait vers la religion protestante qu'elle embrassa ouvertement

à la mort de son mari. Duplessis-Mornay fut élevé dans la foi réformée. Il fit des voyages dans sa jeunesse, s'attacha à Coligny en rentrant en France, et rédigea le célèbre mémoire que l'amiral fit remettre à Charles IX et à Catherine de Médicis en faveur des calvinistes. Henri IV le chargea de l'administration de ses finances et lui confia d'importantes négociations; c'est ainsi que Duplessis-Mornay alla en Angleterre demander des secours à Elisabeth. Plus tard il fut nommé gouverneur de Saumur. En 1592 il fut chargé de traiter avec Mayenne. Il fit tous ses efforts pour prévenir l'abjuration du roi de France. Disgrâcié pour son zèle calviniste, il conserva néanmoins le gouvernement de Saumur qui ne lui fut enlevé que par Louis XIII. Duplessis-Mornay fut pendant cinquante années l'âme du parti protestant en France.

Diodati fut aussi lié avec Jeaucourt de Villarnoul, gendre de Duplessis-Mornay. — De Jaucourt joua un rôle important dans les affaires de l'Eglise. Il s'acquitta dignement de sa charge de commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans la Bourgogne. En 1607 il fut député du sy-

node national de la Rochelle. Le roi le nomma plus tard chevalier de ses ordres, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et, en 1609, il lui accorda la survivance du gouvernement de Saumur. Villarnoul sut toujours se montrer reconnaissant pour les faveurs de son prince, tout en méritant la reconnaissance des églises. En 1611 la régente le nomma de nouveau commissaire en Bourgogne pour l'exécution des réponses faites au cahier de l'assemblée de Saumur. En 1614 la province de Bourgogne le députa au synode national de Tonneins, et en 1619 à l'assemblée politique de Loudun. La disgrâce qui frappa Duplessis-Mornay n'épargna pas son gendre. Ce dernier perdit le gouvernement de Saumur et sa place de *mestre de camp* d'un régiment. Loin de se venger de tant d'ingratitude, il conserva une dignité et une résignation qui font son plus bel éloge.

Villarnoul[1] éprouvait pour Jean Diodati des

[1] Aux noms de tous les amis que Diodati comptait parmi les diplomates, l'on pourrait ajouter celui de M. de Liques, l'auteur du rapport sur l'état religieux et politique de Venise en 1605, ceux de nombreux agents allemands avec lesquels notre théologien entra en rapport chez leurs maîtres, les princes du nord

sentiments mêlés d'affection et de respect, ainsi que le prouve sa correspondance inédite avec B. Turrettini[1].

dont nous avons parlé plus haut, et ceux enfin des représentants de la Hollande que le pasteur genevois connut soit en Italie soit aux Pays-Bas.

[1] Lettres inédites de Villarnoul à B. Turrettini (1611-1628), que nous possédons dans nos archives. — Pour ce qui concerne la députation de de Jeaucourt en Bourgogne, voir entr'autres écrits, le remarquable ouvrage de notre savant concitoyen M. Théodore Claparède, intitulé : *Histoire des Eglises réformées du Pays de Gex.* — Pour ce qui regarde Duplessis et sa famille, consulter le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français;* importante publication, bien connue, qui compte dix-sept années d'existence et qui se poursuit aujourd'hui sous l'habile direction de son éminent rédacteur M. Jules Bonnet.

CHAPITRE XIII.

Diodati et quelques savants contemporains.

En tête des savants avec lesquels Diodati entretenait des relations littéraires et amicales, nous signalerons Isaac Casaubon, dont la famille, originaire du Dauphiné, s'était réfugiée à Genève, après avoir embrassé la Réforme.

Isaac Casaubon naquit dans notre ville le 18 avril 1559. Enfant précoce, il parlait latin à neuf ans; il n'en avait que dix-neuf lorsqu'il vint compléter ses études sur les bancs de notre académie, et y apprendre le droit, la théologie et les langues orientales. Il réussit si bien dans ses travaux, qu'en 1582 il fut jugé digne de

remplacer dans la chaire de grec son professeur Portus. Il épousa Florence, fille du célèbre imprimeur H. Etienne, et profitant des ateliers typographiques de son beau-père, il publia successivement des traductions d'auteurs classiques avec des commentaires remplis d'une grande érudition et d'une judicieuse critique.

Son caractère naturellement inquiet ayant été taquiné par l'humeur bizarre d'H. Etienne, le séjour de Genève lui devint odieux, et il accepta en 1596 une place de professeur en grec et belles lettres à Montpellier où il ne séjourna que deux ans, les appointements qu'on lui avait promis étant mal payés. Henri IV connaissant son rare mérite le fit venir à Paris où il lui confia une chaire semblable à celle qu'il avait occupée dans le Languedoc.

Dans la capitale, son caractère changeant lui faisait trouver de nombreux motifs de mécontentement dans les jalousies que sa religion et ses talents inspiraient aux autres professeurs ses collègues, et cela le porta encore à chercher une nouvelle position. Cette fois-ci Casaubon ne perdit point au change, car le roi le nomma bibliothécaire.

Il ne partageait pas toutes les opinions des réformés, ainsi qu'on put le voir à la conférence de Fontainebleau entre le cardinal Duperron et Duplessis-Mornay, où il assistait en qualité de commissaire, et se prononça pour le parti catholique. Ce dernier fait, joint à la facilité avec laquelle il permit à son fils d'embrasser la religion romaine et de se faire capucin, excita au plus haut degré les soupçons de ses amis protestants. A la mort d'Henri IV Casaubon suivit en Angleterre sir H. Wotton, ambassadeur extraordinaire de Jacques Ier, ex-représentant diplomatique à Venise. Accueilli par le roi de la manière la plus distinguée, Casaubon reçut de lui deux prébendes, l'une à Canterbury, l'autre à Westminster, et en outre une rente de deux cents livres sterlings. C'est sur le sol britannique qu'il finit ses jours, le 1er juillet 1614. Il fut enseveli à Westminster où on lui éleva un mausolée [1].

[1] Les principaux ouvrages de Casaubon sont :
Commentaires sur Diogène Laerce, 1583.
Commentaire sur Polyen, 1589.
Edition d'Aristote, 1605.
Lettres, publiées en 1709.
Ephémérides. (Ces dernières furent imprimées à Oxford en 1850.)

Casaubon emporta dans la tombe un pénible souvenir de Genève. Il associa jusqu'à la fin de sa vie le nom de notre ville à la faillite de la maison Etienne, dans laquelle il perdit toute la fortune qu'il tenait de sa femme. Dans ce malheur, qui empoisonna ses dernières années, il trouva chez son ami Diodati un cœur compatissant où il pouvait déverser l'excès de son amertume. Voici comment il se plaint à son ami de cette triste affaire, dans une lettre datée de Paris en juin 1608 [1]

.... « Le moyen le plus facile et le plus prompt d'assoupir ce funeste débat serait de prouver à certains hommes que Dieu sera un jour le vengeur des injures que la veuve et les orphelins ont essuyées. Sache d'ailleurs, illustre Diodati, que je me plains sincèrement (Dieu en soit témoin), que ce qui a été décrété là-bas, à plusieurs reprises, faussement et injustement contre moi et ma malheureuse sœur, a causé à ma fortune un dommage plus grand qu'on ne le croit géné-

[1] Cette missive autographe de Casaubon, écrite en latin, se trouve dans nos archives.

ralement à Genève. Comme je ne puis l'expliquer en peu de mots, je laisse de côté ce sujet pour le moment. En effet c'est assez de plaintes, surtout quand elles sont inutiles. J'ai écrit sur ce sujet à Gaspard Laurentius, votre recteur, quelques détails que mes amis, ici, savent être la parfaite vérité. Les gens qui là-bas vont disant que dans cette affaire je ne devrais pas sans raison répandre tant de lamentations, s'ils étaient à ma place, bouleverseraient le ciel et la terre. Je voudrais que ces hommes ne me forçassent pas d'entrer en relation avec les auteurs de tant d'injustice. Par la faillite de la maison Etienne et plus encore par la saisie des caractères typographiques, quelques soient les efforts que j'ai faits pour sauvegarder mes intérêts, les ressources de ma femme ont été complétement détruites. Tout ce que j'avais a été consommé par ceux qui pendant douze ans n'ont cessé de tourmenter ma sœur par de continuels procès, car c'est à environ quatre cents écus d'or que s'élève la somme que j'ai dépensée durant cet espace de temps en vue d'amener une solution favorable à mes réclamations. Mais je termine ici ces récits qui te sont aussi pénibles qu'à moi-même. Que Dieu te

garde, très cher, ainsi que tous ceux que tu aimes... Adieu. »

Un ami non moins intime de Diodati était Théodore Tronchin, celui avec lequel notre théologien défendit au synode de Dordrecht la cause de la doctrine calviniste. Quelques particularités sur cet homme distingué ne seront point déplacées dans ce chapitre.

Son père, Rémi Tronchin, officier au service de Henri IV, était issu d'une ancienne famille d'Arles, alliée aux premières maisons de Provence, dont une branche s'était réfugiée à Genève lors de la St. Barthélemy. Théodore Tronchin se livra de bonne heure à l'étude, sous les auspices de son illustre parrain Th. de Bèze. A l'âge de dix-huit ans il fut envoyé à Heidelberg, puis à Leyde. Il perfectionna dans ces deux villes ses études des langues orientales. Plus tard il voyagea en Angleterre où il se lia avec plusieurs savants. De retour à Genève il y fut nommé successivement professeur d'hébreu et de théologie et recteur de l'académie. Chargé par son église de répondre au jésuite Cotton qui venait de mettre au jour son livre intitulé « Genève pla-

giaire, » il le fit par une réplique qui avait pour titre « Cotton plagiaire. » En 1655 on lui confia la mission de conférer avec l'Ecossais Jean Dury, pour tâcher d'amener une fusion entre les luthériens et les calvinistes. Il composa plusieurs ouvrages à ce sujet, et correspondit longuement avec des princes protestants qui lui portaient beaucoup d'intérêt. Il mourut en 1657, dans sa ville natale, ayant survécu de huit ans à son collègue Diodati. Déjà dans ce volume nous avons eu l'occasion de parler de lui [1].

Après Tronchin citons Pierre du Moulin, savant français, originaire du Buhy, qui vécut de 1568 à 1658, et avec lequel Diodati entretint de fréquents rapports. Il appartenait à la même famille que le célèbre jurisconsulte Charles du Moulin. Après avoir étudié les belles lettres et la théologie à Paris, à Cambridge et à Leyde, il fut nommé professeur de philosophie à cette dernière université. Appelé sept ans plus tard au poste de pasteur à Charenton, il prit part aux conférences qui furent tenues au sujet de la conversion de la princesse Catherine. Sa science et son talent dans la polémique lui assignèrent

[1] Chapitre VI.

une place parmi les plus fameux théologiens de la France protestante. Apprenant l'estime dont cet homme distingué jouissait parmi ses coreligionnaires, Jacques Ier d'Angleterre lui confia la rédaction d'une *Confession* capable d'amener la réunion de toutes les sectes réformées. Du Moulin entreprit sa tâche avec ardeur, et la poursuivit trois ans, au bout desquels il dut y renoncer, l'hétérodoxie des arminiens rendant tout projet de conciliation impossible. En 1620 il quitta Paris en hâte, car Louis XIII avait eu connaissance d'une missive par laquelle du Moulin faisait savoir au roi Jacques « que les églises réformées avaient les yeux vers ce prince... » S'étant alors retiré à Sedan, il y occupa une chaire de théologie. En 1623, il alla en Angleterre où le roi lui donna une pension, qui lui permit d'écrire à son aise des ouvrages composés pour la plupart contre le cardinal du Perron. Du Moulin et Diodati ont plusieurs points de ressemblance, entr'autres un amour passionné pour la défense du calvinisme et une fermeté de principe à toute épreuve [1]. Un autre savant que Diodati avait connu soit à Genève soit en Hollande

[1] Du Moulin mourut à Sedan, où il était revenu, et laissa

était Polyander. Né à Metz, le 26 mars 1568, ce dernier fut élevé à Embden, où son père avait été envoyé comme pasteur de l'église française. Après avoir étudié la philosophie à Brême, il se rendit à Heidelberg pour y suivre les cours de théologie ; il partit en 1588 pour Genève, où il travailla sous la savante direction de Bèze et de La Faye. C'est alors qu'il fut condisciple de Jean Diodati. Après avoir rempli deux ministères à Leyde et à Dordrecht, il revint dans la première de ces villes pour succéder dans la chaire du professeur Arminius, qui venait de mourir. En 1619, nous l'avons vu au synode de Dordrecht rédigeant les canons avec Diodati et d'autres. Il mourut trois ans avant notre théologien [1], laissant un nombre considérable d'ouvrages [2].

plus de quatre-vingts ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vrai christianisme. — Opposition de la Parole de Dieu avec la doctrine de l'Eglise romaine. — Anatomie de la messe. — Sermons, opuscules et controverses*, etc.

[1] Le 4 février 1646.

[2] Ses principaux écrits sont :

Accord des passages de l'Ecriture qui semblent être contraires

Diodati était aussi lié avec David Le Clerc (Clericus, fils de Nicolas,) qui naquit à Genève le 19 février 1591. Il étudia avec succès le latin et le grec dans sa ville natale. Il y fit un cours de philosophie et partit en 1612 pour Strasbourg, où il avait l'intention de perfectionner ses études de belles lettres et de se livrer à son goût pour l'arithmétique et l'algèbre; en 1614 il se rendit dans la ville de Heidelberg, où il travailla avec Janus Gruter au recueil qu'il donna des lettres de Cicéron à Atticus. En 1615, Le Clerc fit un séjour en Angleterre et il étudiait l'hébreu quand la perte de son père et de sa mère, de plusieurs frères et sœurs que la peste lui enleva pendant un mois le ramena dans ses foyers, rendus désolés par la mort de tant d'êtres chéris ! Son âme avait encore bien d'autres douleurs à surmonter; l'injustice et la calomnie de ses compatriotes lui firent abandonner une partie de son pa-

les uns aux autres, Dordrecht 1599. — La traduction d'un livre intitulé: *Les actes mémorables des Grecs recueillis en bas allemand,* par André Demètre, 1602, in-8. On sait que cet ouvrage avait été composé pour encourager les Hollandais par le tableau des exploits des Grecs à résister aux entreprises de l'Espagne.

trimoine. En 1618 il eut la satisfaction de se voir de nouveau l'objet de la confiance publique. Il fut nommé professeur d'hébreu, et il exerça d'abord gratuitement, nous dit Senebier, un emploi fort pénible. A l'âge de quarante ans il fut admis au saint ministère, et il donna généreusement des leçons d'histoire avec celles d'hébreu. Il mourut en 1655. Des lettres il passait souvent à la culture de la poésie, et il composa beaucoup de vers latins dont quelques-uns furent imprimés ; tels sont *Lacrymae Heidelbergenses, seu Halosis Heidelbergae versibus expressa*, in-4°, 1624.

Le Clerc avait acquis des connaissances profondes dans les langues chaldaïque et syriaque ; il se lia étroitement avec Jean Buxtorf, et il traduisit en latin sa synagogue judaïque ; il eut une correspondance soutenue avec lui ainsi qu'avec Saumaise[1].

[1] Les autres écrits de Le Clerc sont :

Sancheribi historia. — Laudes raparum Sabaudarum. — Laudes Mauricii Nassaviensis. — Paraphrasis quorumdam Psalmorum. — Carmina hebræa et latina de morte Buxtorfii patris. — (1630.)

On trouve quelques-unes de ces pièces avec des élégies, des épigrammes, des épithalames dans les *Questions sacrées*, ou-

Il est impossible de mentionner ici tous les hommes distingués avec qui Diodati fut en relation soit à Genève, soit à l'étranger: pasteurs, professeurs, ministres, étudiants, tenaient à honneur de cultiver sa connaissance. Mais nous ne pouvons passer sous silence le poëte soldat Odet de la Noue, ce brillant représentant du protestantisme français, et c'est par quelques détails sur ses rapports avec Diodati que nous terminerons ce chapitre.

Odet de la Noue (1564-1629), joua un rôle très actif dans les assemblées qui négocièrent l'édit de Nantes. Au mois de novembre 1599 il assista encore à celle de Saumur, mais l'édit promulgué, il se rendit en Hollande afin d'y servir sous les drapeaux du prince Maurice. Rentré en France en 1605, il fut proposé par l'assemblée de Châtellerault pour la députation générale et désigné par le gouvernement. C'est alors qu'il fit tous ses efforts pour amener la réconciliation

vrage du même savant où il explique plusieurs passages et idiomes des Ecritures. — *Le vrai chrétien ou anatomie spirituelle*, traduit de l'anglais de Guillaume Cowper, in-12, Genève 1647, etc., etc. Tous ses ouvrages sont marqués au coin d'un grand savoir.

de Henri IV avec le duc de Bouillon. En 1611 il vint au secours de Genève menacée par le duc de Savoie. En 1614 il assista aux Etats généraux. En 1617 il partit pour la Haye en qualité d'envoyé extraordinaire, mais ne survécut pas longtemps à cette mission diplomatique, car il mourut à Paris en août 1618. Il fut inhumé dans le cimetière des Saints-Pères, mais il paraît que plus tard son corps fut transporté dans la chapelle de son château. Odet de la Noue fut un auteur assez abondant, il écrivit sur plusieurs sujets. Poëte plus pour passer agréablement son temps que pour conquérir de la gloire, il travailla à la traduction des psaumes, ainsi que nous le verrons par les citations qui vont suivre. Il publia[1] aussi un volume de poésies intitulées : « Poésies chrétiennes de messire Odet de la

[1] Dans un tout autre domaine il composa un traité conservé aux archives de notre ville sous le N° 2374, et intitulé : « Mémoire de ce qu'il est besoin de faire en plusieurs lieux de ceste cité de Genève, afin de la mettre en défense pour la nécessité pressante, rédigé en 1607 et accompagné d'un plan des fortifications, ainsi que de l'avis de M. de la Noue sur la fortification de la ville, en la visite qui fut faite le lundi 27 aoust 1610, mss. »

Noue, capitaine de cent hommes d'armes et gouverneur pour S. M. au fort de Gournay sur Marne, nouvellement mises en lumière par le sieur de la Violette (Genève). » Ces poëmes sont empreints de douceur, de bonté et de piété.

Passons aux lettres qu'il écrivit à Diodati.

« De Montreuilbonnin (près Poitiers),
» ce 7 juillet 1609.

» Monsieur,

» Je receu la vostre du 30 mai en laquelle vous faites mention du passage de M. de Couvrelles. Je suis bien ayse que vous lui ayez donné les adresses qu'il désiroit et bien ayse que vous soyez demeuré satisfait de sa connoissance. J'ay veu vostre Seaume 19e que je trouve très beau. Je vous en envoye encore trois des miens. J'ay fait un essay au 68e de ceste façon de chanson que vous approuvez le plus. Je suis content de céder pour cela a vostre jugement, mais je ne vous celeray pourtant point que pour l'effect que vous dezirez je trouve cette façon incommode. S'il estoit question de traduire les Seaumes seulement pour les doctes et pour les considérer en

les lisant comme poëmes exactement élabourez et fidelement traduits, à la vérité je trouverois ces longs couplets fort bons et cet artifice beau de laisser le sens entrecoupé à l'heure qu'on attend plutost une conclusion, mais où il s'agit de mettre en la bouche plus des ignorants que des savants (pour ce qu'ils sont en plus grand nombre) les louanges de Dieu pour les chanter avec édification, il me semble que la clarté et par conséquent la brieveté des périodes est nécessaire; car d'autant que le chant est plus tardif que la simple lecture sy il n'est aydé en ceste façon, malésement peut-on entendre ny gouster les paroles qu'on profère. J'y trouve une autre difficulté, qu'il n'est pas facile de donner des chants agreables à si longs couplets ny facile au peuple de les retenir, quand il s'en seroit rencontré. J'ay fait le 69 d'une manière particulière dont je n'avois point encore uzé. Vous en jugerez. Je tiens aussi que le plus près qu'on peut se tenir des expresses paroles du texte on fait le mieux, et croy que cela sera mieux receu et moins sujet à estre calomnié. Or prennez de bonne part je vous prye mes opinions que je vous depoze dans le sein plutôt pour les juger

que les suyvre. Sans mentir si j'étois bien resoleu du chemin que je devrois prendre pour travailler utilement, je serois bien plus hardy et plus diligent, mais doutant sy cela servira je marche à tastons, et y vaque plus pour m'exercer et prendre quelque honeste plaisir, que pour aultre chose. J'en ay achevé à ceste heure jusques au 70e que je vous ay tous envoyés. S'il y en a quelqu'un entre les autres dont le modelle vous playse, mandez-le-moy, j'en pourray toujours esbaucher quelqu'un de semblable. Si vous eussiez faict le voyage de France que vous vous proposiez, j'eusse eu ce bien d'en conférer avec vous plus particulièrement et de me resoudre de mes doutes beaucoup plus facilement que par le moyen des lettres dont les répliques sont si longues... »

Et ailleurs :

« De Paris, ce 26 février 1618.

» Monsieur,

» J'ay receu avec grand contentement vostre lettre du 26 janvier dernier tant pour le té-

moignage que vous m'y rendez de vostre souvenance que pour l'asseurance que j'y prends de vostre santé, laquelle depuis longtemps vous avez veu tant de fois interrompue. Je suis marry que mon fils n'eut le bien de vous voir dernièrement qu'il fut à Genève, il eust eu bon besoin de vos bonnes instructions et de vos bons conseils. C'est un jeune fou sur qui je n'ay pas toute l'autorité que je devrois bien. Le séjour qu'il fait en Piémont n'est pourtant pas tant pour s'attacher aux desseins du duc et espouzer ses passions que pour faire profit en l'eschole de la guerre qu'il a pensé y trouver pour se rendre capable de servir quelque jour à l'Eglise de Dieu que je luy ay toujours mis devant les yeux comme but principal. Quant à vostre entreprise d'illustrer la Bible françoise et au texte et es annotations je la loue extremement comme autrefois je la vous ay louée à vous-mesme quand je vous en ay ouï parler. Je vous exhorte encore et vous conjure d'y travailler comme à un œuvre excellent et digne de vous que je reconnois pour un des plus capables qui y puisse mettre la main. Si j'y pouvois contribuer je le ferois volontiers. Mais ne pouvant voler plus haut je

me contente selon ma portée d'y corriger beaucoup d'improprietés au langage et changer beaucoup de termes de divers dialectes en autres purement françois. Je vous avouerois toutesfois qu'au Nouveau Testament je me suis dispensé de passer plus outre et d'aporter mon jugement entre le texte grec et diverses versions et commentaires où quelquefois nostre françois m'a semblé defectueux. Si je n'y ay bien rencontré pour le moins n'a-ce point esté sans rencontrer des sujets de doute lesquels je soumettray néanmoins à la censure de ceux qui y sont plus versés que moy. Si vous vouliez venir en France vous divertir quelque temps je m'obligeray volontiers de vous y servir en ce qui est de ma capacité et vous promettrois d'y contribuer pour la pureté du langage autant peut-estre que personne; pour ce que j'ay pris peine d'y savoir quelque chose, et la plupart dédaignent ceste estude. J'espère estre ce mois d'avril ou de mai à Pragues pour confirmer ma santé, si la vostre requeroit pareil remède il ne seroit pas impossible de nous y voir. Quant aux portraits des bâtiments qui ont esté mal compris il se trouvera assez de gens par deça pour bien représenter ce

que vous en avez en là conception. Ma femme et moy serons encore icy deux ou trois mois pour des affaires, nous vous baisons les mains, pryant Dieu, monsieur, vous avoir sous sa saincte garde... »

CHAPITRE XIV.

Diodati, ses dernières années, sa fin et sa postérité.

Quand on porte un regard rétrospectif sur la vie de Jean Diodati, on admire la conséquence de ce grand caractère qui ne se démentit pas un seul instant. Ayant inscrit dès le plus jeune âge la vérité sur sa bannière, il ne cessa de la proclamer par sa parole et de la mettre en pratique par ses actions.

A Venise il veut faire pénétrer dans le peuple la doctrine des lumières par excellence.

En France il va chercher des secours contre l'ennemi de sa patrie qui vise à faire tomber Genève sous le joug de l'erreur et de l'ignorance.

A Dordrecht il défend le calvinisme contre la théologie délétère qui minait sourdement les fondements de l'Eglise de Christ.

A Genève, comme citoyen, il ne se laisse pas influencer par des considérations personnelles ou par la crainte de dénoncer des traîtres, et il éveille l'attention de ses frères sur le danger qui menace le pays.

Comme conseiller ou juge en matière ecclésiastisque, il ne sacrifie jamais à l'opinion publique la profonde conviction de son âme.

Dans la chaire il ne craint pas de dire la vérité à tous, même à ceux qui sont élevés en dignité, et pour lesquels la flatterie a su trouver des panégyristes jusque dans l'éloquence chrétienne.

Devant les magistrats de la république il n'abandonne pas un iôta de ses principes.

Dans ses récits il est plein de fidélité.

Nous verrons tout à l'heure que tant que Dieu lui accorda un souffle de vie, il manifesta les mêmes sentiments qui l'avaient toujours animé.

Il nous apparaît dans son siècle comme l'un de ces rocs au-dessous desquels le fleuve coule, grandit ou s'abaisse, et qui demeure immobile.

Les quinze dernières années de sa vie, sa santé

seule avait changé. En lisant les registres de la vénérable compagnie, nous remarquons souvent son absence des assemblées pastorales. Il était atteint d'un mal qui devait le faire souffrir longtemps.

Reprenons le récit de ses dernières années.

En 1634 Jean Diodati que l'âge et la maladie ne ralentissaient pas, tant il possédait de vivacité naturelle, fut du nombre des ministres qui durent comparaître devant Messieurs les syndics, pour leur rendre compte des disputes auxquelles ils s'étaient laissé aller. En date du 24 et 25 juin de cette année-là, nous lisons dans les registres publics qu'on a fait rapport au conseil « des partialités et divisions qui se sont fourrées depuis quelques temps parmi les Ministres, jusques là qu'il y a entr'eux des esprits irréconciliables et de très grandes brigues, lorsqu'il s'agit de quelque charge à pourvoir dans leur corps, sur quoi on a fait comparaître les spectables Tronchin, Prévost, Perrot, Chabray et Diodati pour les exhorter à remédier aux dits désordres, à quoi ils peuvent aisément réussir, tenant comme ils tiennent les premiers rangs dans leur compagnie. »

Il paraît que ces reproches n'eurent pas un

résultat définitif, car plus tard, en date du sept février 1644, les spectables pasteurs ont été appelés en conseil au sujet de la discorde qui régnait encore entr'eux, et qui même avait éclaté dans la prédication de quelques-uns, « qui, disent les registres, s'absentent de la compagnie, du consistoire et font quantité de mauvaises pratiques dans les élections. On leur a tesmoigné que ces mesintelligences déplaisaient au Conseil et qu'ils devaient estre les premiers en bon exemple tant aux Magistrats qu'au peuple; que ci-devant, quand il y avait eu des divisions entre conseillers, ils ont bien su blâmer semblables choses et crier en chaire, et finalement on les a exhortés à abandonner pour toujours leur humeur irréconciliable... »

En 1644 et à plusieurs reprises Diodati fut vivement sollicité de donner quelques leçons de théologie, et de mettre ainsi au service de la science et de l'étude, l'amélioration qui semblait par la grâce de Dieu s'être opérée dans sa santé, mais malgré toutes les facilités qu'on lui offrait, il répondit toujours qu'il ne pouvait accepter « à cause de ses incommodités ! »

Le nom de Diodati se retrouve encore dans

les registres de la vénérable compagnie, lorsqu'en 1644 il fut question de remercier les frères des églises d'Angleterre d'avoir, lors du synode de Westminster, donné connaissance à Genève des difficultés qu'ils traversaient[1] :

« Sachant bien qu'on a fait et fait encore divers jugements d'eux, et par plusieurs très mal à propos, ils ont voulu, dit le procès-verbal de la séance de la vénérable compagnie du 8 mars 1644, nous informer des mouvements et raisons puissantes qui les ont portés à faire ce qu'ils ont fait, nous priant de ne juger point sinistrement de leur procédure, ains la défendre et maintenir en public et en particulier, et en outre leur aider par les voies que nous verrons être à propos

[1] Les luttes entre l'épiscopat et les presbytériens dont l'Angleterre fut agitée, étaient déjà fort considérables en 1644, et devaient cinq ans plus tard aboutir à la mort tragique de Charles Ier. « Ces troubles, dit Gautier dans son histoire manuscrite de Genève, tome IX, pag. 373, donnèrent lieu aux ministres d'Angleterre, assemblés en forme de synode à écrire aux pasteurs de Genève ; ceux-ci répondirent après en avoir obtenu la permission du conseil que l'Eglise de Genève prenoit beaucoup de part à ces agitations et qu'elle continuerait d'adresser à Dieu d'ardentes prières à ce qu'il lui pleust calmer ces orages et donner la paix à ce royaume... »

et convenables, et surtout les ayder par nos pryères envers Dieu, recommandans à sa grâce et eux et toutes les églises de ce royaume. »

La compagnie décida que Diodati serait chargé de remercier d'abord très affectueusement ces frères étrangers de leurs missives en les assurant que Genève compatissait sincèrement à leurs malheurs, et que les pasteurs de notre ville n'avaient pas été si téméraires, ni si défaillants à la charité que d'avoir jugé sinistrement de personnes si sages et si graves, lesquelles ils ont en si haute estime.

On décréta aussi que dans sa réponse la vénérable compagnie se garderait bien de vouloir justifier ou condamner un parti contre l'autre, celui du roi contre le parlement, ou du parlement contre le roi, et qu'on n'aborderait point non plus le fait des évêques.

La rédaction de la lettre destinée aux théologiens anglais fut soumise par Diodati aux pasteurs genevois qui l'acceptèrent après quelques modifications. Quant au conseil il fut moins facile, et après avoir gardé très longtemps ce document qu'on avait dû lui soumettre, il trouva plus prudent de ne pas l'expédier.

Bien plus, pensant que si Diodati remaniait le texte de cette missive « il ne voudrait pas se départir de quelques siens sentiments particuliers sur les affaires de l'Angleterre, » les conseillers chargèrent Théodore Tronchin de la rédaction d'une nouvelle réponse qui ayant trouvé grâce devant la censure des magistrats, partit définitivement pour sa destination au mois de mai 1644.

L'année suivante nous voyons Diodati, que son extrême franchise faisait souvent déclamer contre les travers du temps, paraître devant la vénérable compagnie pour lui rendre compte des passages d'un sermon qu'il avait prononcé au grand scandale de plusieurs de ses confrères. On lui reprochait d'avoir désavantageusement parlé dans ce discours de la traduction de la Bible qui précédait la sienne, et d'avoir censuré l'esprit de vanité qui se mêlait aux prédications. Ces accusations n'étaient pas fondées, et notre pasteur se disculpa en disant que quant à la version des Saintes-Ecritures il n'avait nullement eu l'intention de parler exclusivement de celle de Genève, mais de plusieurs autres, et que relativement à la critique qu'il avait faite « de la vanité qui montait

en chaire »..., il n'avait pas eu dans la pensée de blâmer plus les orateurs de son Eglise que ceux d'autres troupeaux, disant : « Si dans notre chaire il y a quelque chose outre la simplicité et qui soit enflé, je ne puis approuver cela... »

En 1648 Jean Diodati eut encore un démêlé avec les conseillers au sujet d'un professeur de l'académie, nommé Morus, auquel on avait donné son congé. Notre pasteur se déclara contre cette décision disant que l'on n'avait pas besoin de tant de jurisprudence et d'avocats pour l'administration de la justice, ce qui offensa fort les magistrats qui rendirent la balle à Diodati en l'accusant de défendre Morus [1]. Ce dernier reproche n'était point légitime, car notre pasteur dont les sentiments évangéliques étaient assez nettement tranchés pour qu'on ne vînt pas l'accuser d'hétérodoxie, avait seulement fait de la chose une question politique. Et il eut aussi le tort de mêler l'affaire relative au professeur Morus à la sortie un peu trop vive qu'il fit sur les élections pour le Conseil des Deux-Cents.

On se rappelle le sermon dans lequel Jean Dio-

[1] On sait en effet que la doctrine de Morus était loin d'être orthodoxe.

dati parla de l'exécution de Charles Ier malgré la défense qu'il avait reçue des Conseillers de s'occuper en chaire des événements d'Angleterre. Cette infraction aux ordres formels des autorités, avait comme nous l'avons vu attiré à notre théologien la sommation de paraître devant le Conseil. Les registres publics racontent à ce sujet l'anecdote suivante[1] : Monsieur le premier syndic représenta que spectable Jean Diodati ayant été assigné le mercredi auparavant afin de comparaître devant le Conseil le même jour après-midi, avait répondu que cela ne lui était pas possible, parce qu'il n'avait pas ses chevaux et ne pouvait aller à pied. Le procès-verbal de la même séance ajoute qu'on délibéra de rechef pour aviser aux moyens de procéder contre Diodati, et qu'il fut décidé de lui signifier qu'il ait à se présenter devant le Conseil « encore ce matin ceans à dix heures à peine de l'indignation de la seigneurie »... Diodati ne se rendit pas mieux à cette nouvelle invitation et les registres nous apprennent qu'on dut envoyer quelqu'un dans son habitation afin de le voir et que le délégué ayant demandé à luy parler « il n'auroit trouvé que la cham-

[1] Séance du vendredi 16 mars 1649.

brière qui lui auroit répondu qu'elle estoit toute seule dans la maison et que le dit spectable Diodati estoit allé aux champs avec sa famille... »

Diodati vécut encore une année après les tracas que lui causèrent ces pourparlers avec Messieurs les syndics. Durant les mois qui précédèrent sa fin, il semble avoir été presque toujours retenu dans son domicile. Malgré la retraite que lui imposaient ses infirmités il n'en était pas moins vivant par son intérêt aux choses de son Eglise et de son pays.

Très peu de temps avant sa mort Jean Diodati avait reçu des professeurs de l'académie de Genève au mois d'août 1649 la demande de bien vouloir consentir à faire dans sa maison quelques leçons de théologie « pour entretenir, disent les registres publics, l'honneur et réputation de l'académie, ce que les seigneurs Scholarques ont fait en vertu de la charge qui leur en avait été donnée ceans [1].

[1] « A quoy le spectable Diodati, disent les registres publics, (séance du Conseil du vendredi 24 août 1649) auroit déclaré estre prest d'obtemperer soubs les conditions cy-après : la première qu'il puisse avoir relasche jusques après les vendanges pour se renforcer et faire provision de santé ; la seconde qu'on

Ce fut le 3 octobre 1649 au soir que Jean Diodati rendit le dernier soupir. Les procès-verbaux de la vénérable compagnie contiennent sur sa fin les lignes suivantes :

« Dieu a retiré à soy nostre très affectionné frère Monsieur Diodaty pasteur et professeur en la saincte théologie; lequel quelque temps après que la compagnie l'eut visité en corps, ayant recouvré un peu plus de liberté de parole, appela Monsieur Léger auquel il dit qu'il prioit la vénérable compagnie de prendre bien garde aux élections ; que ceux qui peuvent prétendre à quelque charge, ajouta-t-il, attendent le temps auquel ils peuvent être appelés »...

C'est ainsi que le cœur occupé des affaires publiques, il disait adieu à sa patrie terrestre, en vivant déjà par la foi dans la demeure céleste, où il allait goûter près de son Sauveur la félicité éternelle.

Il laissa dans son pays le deuil le plus profond[1],

luy baille place en une des chapelles du temple de St. Germain pour y faire les dictes leçons; et finalement qu'il plaise au Conseil luy accorder les cinquante escus par luy cy-devant demandés pour les louages de sa maison du passé. »

[1] Déjà Charles Diodati, son père, qui était mort le 3 mars

ainsi que le témoigna le nombreux cortége qui accompagna ses restes à Saint-Pierre. Sur sa tombe, la république reconnaissante [1] érigea un monument, où furent gravés des vers latins de Ph. Mestrezat.

Pour montrer que la mort de J. Diodati ne causa pas à l'étranger une douleur moindre qu'à Genève, nous transcrivons une lettre de condoléance adressée à son fils, par un ami de la famille, M. Coke :

« De Venise, 8 novembre 1649.

» Monsieur,

» J'ay délivré vostre lettre à monsieur Offredi, à Padoue, avec le livre inclus, dont j'espère qu'il vous a desia donné advis par le moyen d'un

1625, avait été profondément regretté. « Son nom est prononcé avec respect et sa mémoire est bénie chez ses descendants, dit le Dr Schotel. »

[1] Les registres de Genève disent (en date du 28 mai 1650) qu'un an après le décès de Jean Diodati l'on gratifia ses héritiers d'un lod de mille florins en considération des services par lui rendus à l'Eglise et à l'Ecole pendant cinquante-quatre ans, sans rien recevoir pour son logement. Jean Diodati servit l'Académie de 1597 à 1645, époque où il fut déchargé et en fut recteur en 1608 et 1618.

amy qui retournoit à Genève. Depuis j'ay délivré la lettre de monseigneur vostre père au père Fulgentio qui la receut avec beaucoup de contentement en tesmoignant l'affection qu'il portoit à sa personne et l'estime qu'il faisoit de ses éminentes vertus, et pour l'amour de luy il m'a fait un accueil très favorable, de sorte que la douceur de sa conversation et ses civilités me firent croire d'avoir trouvé un autre grand Diodati à Venize. Ce que je pensois escrire à monsieur votre père avec la recognoissance des obligations que je luy avois et à Genève et icy. Mais en allant aujourd'huy voir le bon père Fulgentio, il m'a donné les tristes nouvelles de son décès, ce qui nous a accablés d'une douleur proportionnée à la perte que sa mort a apportée à tous gens de bien et en particulier à ceux qui avoient l'honneur de sa cognoissance, entre lesquels je suis glorieux d'en avoir eu ma part, dont je conserveray toujours la mémoire très précieuse, et s'il m'estoit permis de vous rendre service, ie seray bien ayse de vous exprimer les ressentiments que j'ay des obligations que je luy avois. Je vous prye de présenter mes très humbles baisemains à madame vostre mère, à mon-

sieur vostre frère et à mademoiselle vostre sœur, et consoler les uns les aultres avec le ressouvenir d'un si grand personnage et avec l'honneur que la postérité portera à jamais à sa mémoire; Dieu vous conserve en bonne santé, et je vous supplie de me croyre de cœur et d'affection, monsieur, vostre très affectionné et très humble serviteur,

» JEAN COKE. »

Jusques à la fin, Jean Diodati s'était montré un défenseur zélé des opinions qu'il avait affirmées avec tant de force au synode de Dordrecht. Plusieurs dissertations qu'il soutint postérieurement en font foi. Ses élèves qui, pour la plupart, appartinrent à l'Eglise wallone des Pays-Bas, rapportèrent dans leur patrie un grand zèle pour cette orthodoxie franche que le professeur genevois montra dans ses leçons, dans ses discours et dans ses écrits.

Sévère dans sa doctrine, Diodati ne l'était pas moins dans ses mœurs; on l'appelait le Caton de Genève.

Au milieu des étudiants, il était gai, amical et affable, en société un homme érudit et instructif,

au foyer domestique un chef de famille dévoué, dans le temple un fort soutien de l'Evangile.

Dans les assemblées théologiques, il se fit remarquer par la vivacité de ses conceptions et la justesse de ses vues, dans la société des autres professeurs par son ardeur infatigable.

Son zèle pour faciliter les intérêts de sa patrie et de son Eglise, loin de se refroidir avec les années, ne fit qu'augmenter dans sa vieillesse pour ne s'éteindre qu'avec lui.

Sa piété était sincère et sa charité pratique[1].

Il était ferme, mais pas inflexible, sauf en matière dogmatique ; emporté, mais prêt à se réconcilier ; sensible, mais non avec excès.

Tel fut Jean Diodati[2], ainsi que ses concitoyens,

[1] On peut citer son désintéressement dans la disette de Genève en 1630. « Ce ne fut que deux ans et demi plus tard, disent les registres publics, que Diodati voulut être remboursé des frais considérables qu'il avait faits pour procurer à la population une assez grande quantité de blé durant la pénurie des céréales. »

[2] Pour un examen critique plus complet des œuvres de Diodati, voir, outre les autres auteurs déjà cités, les sources suivantes :

Don Calmet, *Bibl. sacrée*. Colomiez, *Bibliothèque choisie et Gallia orientalis*. Spanheim, *Dubia Evangelica*. Grotius, *Epi-*

ses collègues, ses amis, ses élèves, son troupeau et sa famille l'ont connu et aimé.

Dans les dernières années de sa vie il fut très éprouvé[1]. Dieu lui envoya beaucoup de malheurs, mais Diodati les supporta en fils soumis de Celui qui bande la plaie en même temps qu'il frappe.

Nous ne croyons pas inutile d'ajouter ici quelques pages destinées à faire connaître la descendance de notre théologien, soit en Hollande, soit à Genève.

On se rappelle que le 4 décembre 1600, Bernardo Basso avait béni le mariage de Jean Dio-

stolæ. Blum, *Jubil. theol. emerit.* Klofker, *Bibl. Erud. præd.* Gerdes, *Ital. Reform.* Leclerc, *Questiones sacræ.* Meyer, *Bibliotheca.* Witten, *Diarium.* Lipenius, *Bibliotheca theologica.* Le Long, *Bibliotheca sacra.*

Pour la biographie de Diodati, voir aussi, Moreri, *Dictionnaire;* Heidegger, *Hist. papatûs ;* Artaud, *Hist. des papes ;* des Marets, *Tableau des papes.*

Nous ne voulons pas terminer ce volume sans remercier pour leurs diverses communications relatives à notre théologien, MM. Queré, G. Beaumont, H. Bordier, Verchère professeur et Binder professeur.

[1] Les longues souffrances (maladie de foie, et fièvre continue), la mauvaise santé de l'un de ses enfants, et la mort tragique de son fils en Hollande, comme nous le verrons.

dati avec Madeleine Burlamaqui. De cette union naquirent neuf enfants, cinq fils et quatre filles. Celles-ci moururent presque toutes célibataires. Deux fils, Charles et Théodore, partirent pour Londres où leur oncle[1] pratiquait. Le nom de Charles Diodati se rencontre dans les poésies de Milton. Théodore acquit une grande célébrité dans l'art médical. Tous deux moururent sans postérité.

Samuel devint négociant en Hollande, et Marco périt à Amsterdam en 1641, victime de l'imprudence d'un compagnon de voyage, qui le tua d'un coup de fusil. — Philippe fréquenta l'école de son illustre père et celle de ses collègues les professeurs Jean Buxtorf et David Le Clerc. En outre Philippe et ses frères eurent, pour précepteur, comme nous l'avons vu, le fameux Nicolas Antoine, dont nous fîmes la triste histoire.

Parvenu à l'âge de vingt-cinq ans, Philippe alla continuer ses études théologiques à l'université de Montauban, et plus tard dans un voyage en Normandie noua connaissance avec le baron la Lecque qu'il accompagna en Hollande. Ph. Diodati fut installé en 1651 comme pasteur dans l'Eglise

[1] Théodore Diodati était un célèbre médecin.

wallone de Leyde. Dans une excursion qu'il fit dans l'intérieur du pays, il rendit visite à la ville de Dordrecht où il trouva encore vivants Adrien Colvius et d'autres savants qui avaient conservé un bon souvenir de son père.

Il fit la connaissance d'Elisabeth, fille de Sébastien Francken, échevin de Dordrecht, et conseiller de la cour provinciale de Hollande. Elisabeth lui accorda sa main et vécut avec lui pendant cinq années. Philippe Diodati mourut le 6 octobre 1659 après une union courte, mais fort heureuse.

Quatre fils furent les fruits, de ce mariage: Jean, mort au berceau, Philippe-Sébastien, inspecteur des armes du roi d'Angleterre en Hollande, Rodolphe et Jean, né à Leyde le 28 juillet 1658.

Ce dernier, après avoir fait un apprentissage de commerce à Dordrecht, partit en mai 1679 pour Batavia comme négociant. Il emmena avec lui sa femme et neuf enfants. Il mourut le 16 juin 1711 à Surate, où il avait amassé des richesses considérables, et c'est là qu'il repose sous un superbe monument que ses filles ont fait élever en son honneur. Tous ses fils se vouèrent au commerce; Mathieu Emmanuel et Simon mouru-

rent sans postérité. Philippe légua 75000 francs à la cathédrale de Dordrecht, cet argent étant destiné à l'achat de plats et de coupes d'or pour l'usage de la sainte cène. Salomon, né à Dordrecht le 25 janvier 1688 fut secrétaire de l'administration de l'orphelinat à Batavia et associé de la compagnie hollandaise des Indes. Il épousa le 7 décembre 1713 Gertrude, fille de Jérôme Slott et d'Anne Schreuder, et retourna dans sa patrie l'an 1733 avec son épouse et ses deux fils, Martin Jacob et Antoine Josué, puis s'établit à la Haye, où il mourut en 1753 deux ans avant sa femme. Il y a, dans les archives des Diodati, un rapport bien connu, dû à la plume de ce Salomon Diodati et relatif aux Indes, où la compagnie hollandaise avait conquis beaucoup de villes et de forteresses; ce manuscrit contient toutes les affaires auxquelles ce membre de la famille Diodati a assisté, le résultat de ses recherches dans les archives de la compagnie depuis 1697, et un petit mémoire des événements qui lui sont arrivés aux Indes en 1732.

Son fils Martin est la souche des Diodati qui se sont établis en Hollande, et Antoine Josué de ceux qui sont venus se fixer à Genève. Le premier, né le 13 décembre 1722 à Batavia, épousa

en 1777, Elisabeth Stephnez de Verviers, et devint le père de quatre enfants, deux fils et deux filles; les fils sont morts sans laisser de postérité masculine.

Antoine Josué, né le 25 janvier 1728 à Batavia, vint dans notre ville pour étudier la théologie. Il épousa Marie Aimée, fille d'Isaac Rilliet, membre du Grand Conseil, et de Marie Aimée Lullin. Il partit ensuite pour la Hollande, devint pasteur de l'Eglise wallone à la Haye et chancelier de la chapelle royale de leurs majestés les princes d'Orange.

Antoine Josué mourut en 1791, laissant sept enfants, trois fils et quatre filles. Deux de ses fils, Isaac et Salomon se marièrent, mais moururent sans laisser de descendance masculine. L'autre, Jaques Amédée eut pour fils Edouard Diodati[1], professeur à notre académie et bibliothécaire de notre ville.

Quelque imparfaite que soit l'étude que nous achevons, elle aura toujours le bon côté d'avoir montré en la personne de Jean Diodati, cette croyance à toute épreuve, cette fermeté de

[1] Voir sa biographie, écrite par le prof. Ernest Naville, intéressante étude qui parut en 1861, chez Joël Cherbuliez.

principes, cette ardeur incessante à combattre l'erreur, en un mot ces précieuses qualités qui peuvent s'offrir en salutaire exemple aux hommes de nos jours, dont la foi en la divinité des saintes Ecritures se laisserait ébranler par les attaques de l'*école libérale*. Les pages qui précèdent nous auront en même temps rapproché de ces savants chrétiens, dans l'intimité desquels notre théologien goûtait tant de joie, et qui avec les enseignements puisés à l'école des réformateurs mêmes, avaient acquis dans le commerce de ces âmes fortement trempées, ce zèle ardent pour la cause de Christ que des époques d'indifférence ont ralenti, mais qu'elles ne peuvent détruire. En nous reportant par la pensée vers ces fervents disciples de la vérité évangélique nous avons puisé dans leur souvenir les gages nécessaires pour ne pas désespérer de l'avenir.

Non, dans notre ville le flambeau allumé par Calvin, remis pieusement entre les mains de ces vaillants champions de l'orthodoxie au seizième et dix-septième siècle, peut bien voir sa flamme vaciller pour un temps sous le vent passager de l'incrédulité ou de la tiédeur religieuse, mais ne saurait jamais s'éteindre. L'herbe de l'oubli ne peut croître non plus sur la route que les ré-

novateurs nous ont tracée. La défense de l'Evangile sera toujours vivante parmi nous, car ainsi que l'a dit Vinet, refuser le combat ce serait s'avouer vaincu [1].

A Genève comme ailleurs il est des gens qui croient lutter pour la cause de Christ par une haine aveugle contre le catholicisme, qui parlent d'ébranler les portes du Vatican, mais pour mettre à la place de l'idolâtrie romaine le culte de l'orgueil et de la raison humaine.

Certes ce n'est pas d'une telle victoire sur l'erreur que Genève veut entendre parler. La cité de Calvin ne connaît d'autre triomphe sur les ténèbres que l'avancement du règne de Christ.

[1] Nous saluons avec joie l'apparition à Genève, du journal populaire de la Suisse romande, *l'Apologiste*, qui sous la direction de M. le pasteur Théodore Paul, le savant auteur de Savonarole, et avec le concours d'éminents théologiens orthodoxes, défendra avec ardeur les Saintes Ecritures. Outre d'intéressantes études de M. Paul, l'*Apologiste* a déjà publié des articles de MM. Frédéric de Rougemont, Armand de Mestral, Henriod, pasteur.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
CHAP. I.	Emigration de la famille Diodati.	5
CHAP. II.	Jeunesse de J. Diodati	24
CHAP. III.	Diodati à Venise.	47
CHAP. IV.	Suite et fin de l'affaire de Venise.	71
CHAP. V.	Diodati en France	86
CHAP. VI.	Diodati à Dordrecht	110
CHAP. VII.	Diodati citoyen.	137
CHAP. VIII.	Diodati et sa traduction de la Bible	158
CHAP. IX.	Diodati et ses autres travaux . .	179
CHAP. X.	Diodati et les Réformés de France et d'Allemagne.	197
CHAP. XI.	Diodati pris comme juge ecclésiastique	224
CHAP. XII.	Diodati et quelques hommes d'état contemporains	241
CHAP. XIII.	Diodati et quelques savants contemporains	262
CHAP. XIV.	Diodati, ses dernières années, sa fin et sa postérité	281